



©Clara Chabloz

# Patrimoine et Nature

Une relation recomposée par l'eau

**Clara Chabloz**

**Février 2026**

Domaine Ingénierie et Architecture

Master conjoint UNIGE-HES-SO en développement territorial

Orientation architecture du paysage

Directeur·trice : Prof. Philippe Convercey, Prof. Claire Méjean

Expert : Emmanuel Graz

Mémoire n° : 1128

# Abstract

**In response to the climate emergency, urban greening is often promoted as an adaptation solution. However, the benefits of trees and green spaces vary depending on the context (climate, morphology, soil, water) and are highly dependent on planting and management conditions. This project considers living organisms (soil, water, vegetation) as landscape infrastructure capable of strengthening resilience while highlighting heritage layers. In Lausanne, the Vidy-Vallée de la Jeunesse sector is a site that particularly reveals these overlaps through the presence of the Gallo-Roman vicus of Lousonna and the legacy of Expo 64. The aim is to formulate a territorial strategy and then translate it into a concrete focus, in order to explain how the project articulates heritage and nature in a trajectory of adaptation and resilience.**

# Résumé

**Face à l'urgence climatique, la végétalisation urbaine est souvent mobilisée comme solution d'adaptation. Mais les bénéfices des arbres et des espaces verts varient selon les contextes (climat, morphologie, sols, eau) et dépendent fortement des conditions d'implantation et de gestion.**

**Ce projet considère le vivant (sols-eau-végétation) comme une infrastructure paysagère capable de renforcer la résilience tout en rendant lisibles les couches patrimoniales. À Lausanne, le secteur Vidy-Vallée de la Jeunesse constitue un site particulièrement révélateur de ces superpositions par la présence du vicus gallo-romain de Lousonna et des héritages de l'Expo 64.**

**L'objectif est de formuler une stratégie territoriale, puis de la traduire par un zoom concret, afin d'explicitier la manière dont le projet articule patrimoine et nature dans une trajectoire d'adaptation et de résilience.**

# Remerciements

**Je tiens à remercier les personnes qui m'ont aidé et soutenu durant la réalisation de ce mémoire.**

**Merci à Philippe Convercey, directeur de ce mémoire, pour son accompagnement attentif, ses retours constructifs et sa disponibilité.**

**Merci à Claire Méjean, co-directrice de ce mémoire, pour son apport précieux sur la question patrimoniale et ses précieux conseils.**

**Merci à Emmanuel Graz d'avoir accepté d'être mon expert.**

**Merci à Tom Gaillard pour la relecture attentive de ce travail et pour son soutien constant dans les moments d'incertitude.**

**Merci à ma famille pour le soutien qu'elle m'a apporté tout au long de mes études jusqu'à présent.**

**Merci aux autres étudiants de la filière AP pour les bons moments partagés, les échanges, l'entraide et le soutien mutuel.**





# Patrimoine et Nature

Une relation recomposée par l'eau

**Clara Chabloz**

**Février 2026**

Domaine Ingénierie et Architecture

Master conjoint UNIGE-HES-SO en développement territorial

Orientation architecture du paysage

Directeur·trice : Prof. Philippe Convergence, Prof. Claire Méjean

Expert : Emmanuel Graz

Mémoire n° : 1128



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**Hes·so**  
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

# Tables des matières

## **Y a-t-il de la place pour la nature en ville? 16**

Des notions antinomiques 16

## **Evolution de la place et du rôle du végétal en ville 20**

La ville médiévale – nature utilitaire 20

La Renaissance – nature orchestrée 20

L'ère industrielle – nature hygiéniste 21

L'émergence de l'urbanisme – nature structurante 21

L'aube du XXIe siècle – nature protégée 23

Urbanisme écologique – nature écosystème 24

## **Les nouvelles attentes vis-à-vis de la nature en ville 24**

## **Planifier avec la nature 28**

## **Cadre doctrinal du patrimoine 30**

## **Interventions sur des sites patrimoniaux – études de cas 32**

## **Le cas lausannois 44**

Le végétal au coeur de la ville médiévale 44

Le végétal comme objet d'étude botanique 44

Les campagnes lausannoises 45

Ouchy: l'essor du tourisme pittoresque 46

Les espaces naturels grignotés par l'urbanisation 47

Lausanne ville de parcs 48

<b>L'eau à l'origine du territoire lausannois</b>	<b>50</b>
Territoire formé par l'eau	50
Territoire formé autour de l'eau	51
<b>Le tournant amené par l'Expo 64</b>	<b>58</b>
<b>Le choix de Vidy pour l'Expo 64</b>	<b>64</b>
<b>Choix du site pour ce travail</b>	<b>70</b>
Analyse patrimoniale	74
Analyse du végétal	80
<b>La cohabitation de la nature et du patrimoine à Vidy</b>	<b>84</b>
Amener plus de nature	84
Frictions avec le patrimoine	86
Retrouver la continuité vallée-lac	88
<b>La cohabitation de la nature et du patrimoine à Vidy</b>	<b>96</b>
L'aménagement de l'Expo64	100
La perte de lisibilité du site	102
Retrouver une composition claire tout en faisant la place à l'eau	104
L'Esplanade des Cantons	108
Un aboutissement au bord du lac	108
<b>Conclusion</b>	<b>110</b>

SAUF MENTION CONTRAIRE, TOUS LES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES, PHOTO-  
GRAPHIQUE OU AUTRES ILLUSTRATIONS SONT PRODUIT PAR ©CLARA CHABLOZ



# Patrimoine et Nature

## Une relation recomposée par l'eau

Dans notre contexte de changement climatique, la nature représente la solution majeure aux maux qui nous touchent, particulièrement dans les territoires urbanisés. La forte densité urbaine, caractéristique des villes européennes, les rend plus vulnérables aux effets du réchauffement climatique. Pour pallier ces conséquences indésirables et pour s'adapter à ces bouleversements, on compte sur le végétal et particulièrement sur l'arbre. En effet, de nombreuses études et expériences montrent les effets positifs des arbres sur le climat urbain. Les villes se parent donc de plans d'action et de stratégies pour planter autant que faire se peut, afin de rendre leur territoire capable de s'adapter aux aléas climatiques.

Cependant, cette injonction de planter se heurte à la vulnérabilité même du végétal car s'il apparaît comme un remède, il souffre lui aussi des conséquences du changement climatique. Si l'arbre occupe une place centrale, notamment pour son potentiel d'atténuation des stress thermiques

par l'ombrage et l'évapotranspiration, la littérature récente rappelle deux points essentiels : d'une part, l'efficacité de rafraîchissement est variable selon le climat, la morphologie urbaine et les caractéristiques des arbres et d'autre part elle dépend fortement des conditions d'implantation, de gestion et d'accès à l'eau, donc des sols, de l'espace, des continuités ou de l'entretien autant que de la manière de planter (Li, H. et al. 2024). Face à l'urgence, on assiste à des plantations massives d'arbres et comme le souligne Mollie, 2019, « la quantité l'emporte sur la qualité et la précipitation sur la raison. » Des prises de position professionnelles alertent sur le fait que l'arbre, très sollicité dans les politiques urbaines contemporaines, peut souffrir des conséquences de sa surutilisation lorsque ses contraintes biophysiques et temporelles ne sont pas pleinement intégrées au projet. Il faut donc planter, oui, mais planter bien pour assurer la pérennité des arbres dans ce milieu plutôt hostile qu'est le milieu urbain. « Trop adulé, l'arbre devient victime de son succès. Il lui est demandé aujourd'hui

[...] de combler en un temps record tous les interstices de la ville et d'accompagner massivement l'ensemble des projets urbains. » (Mollie, 2019)

Cette injonction de végétaliser se heurte également avec la conservation du patrimoine existant et les différentes couches historiques sur lesquelles la ville s'est construite. En effet la ville peut être comprise comme un palimpseste : un territoire façonné par une stratification de formes, d'usages, d'infrastructures et de paysages, dont certaines composantes sont devenues patrimoniales parce qu'elles portent des valeurs historiques, esthétiques, sociales ou identitaires. Dans cette perspective, la transformation urbaine pose une question centrale : comment intervenir dans le présent sans effacer la lisibilité et la transmission des couches du passé, et comment produire des projets contemporains capables de dialoguer avec leur contexte historique. L'UNESCO (2011) formalise cette logique avec l'approche du Historic Urban Landscape, qui

définit le paysage urbain historique comme le résultat d'un empilement de valeurs culturelles et naturelles, incluant notamment la topographie, l'hydrologie, les espaces ouverts et les jardins.

Dans ce cadre, le végétal ne peut pas être réduit à un simple outil fonctionnel. Les doctrines patrimoniales reconnaissent au contraire que les compositions paysagères et plantées relèvent d'un patrimoine spécifique, vivant et évolutif. La Charte de Florence sur les jardins historiques (ICOMOS-IFLA, 1981/1982) définit le jardin historique comme une composition architecturale et horticole « à considérer comme un monument », dont les constituants, principalement végétaux, sont par nature périssables et renouvelables. Autrement dit, conserver du patrimoine végétal implique forcément des choix de gestion, de renouvellement et d'adaptation, et non la simple fixation d'un état (ICOMOS-IFLA, 1982).

Le patrimoine végétal existant, qui offre le plus de bénéfices en termes de services écosystémiques mais qui est aussi le plus vulnérable face aux changements du climat devient ainsi un enjeu critique. Aussi, la question de la préservation et de l'adaptation de ce patrimoine vivant se pose plus que jamais.

Ce travail aborde la question de la place du végétal dans la ville du XXI<sup>e</sup> siècle et son rapport au patrimoine existant, sous l'angle du paysage, de l'histoire et de l'esthétique urbaine. Il ne vise pas une étude écologique exhaustive des interactions faune-habitats, mais s'intéresse à la manière dont le vivant, en particulier les sols, l'eau et la végétation, peut structurer un projet urbain et territorial contextualisé.

La réflexion de ce travail part de l'impératif de planter la ville et cherche à proposer une stratégie globale pour végétaliser la ville en tenant compte de son ancrage territorial et de son histoire, en respectant

et en valorisant son patrimoine existant, tout en la rendant plus résiliente. La question de recherche peut se formuler ainsi: comment le projet de paysage peut-il révéler et rendre lisibles des couches patrimoniales existantes, effacées ou dissimulées par le recours au vivant comme moyen de mise en récit ?

Dans ce contexte, nous ferons un retour historique pour comprendre quelle a été l'évolution de la place de la nature en ville, comment la nature a répondu à des enjeux propres à chaque époque et comment nous en sommes arrivés à notre situation actuelle. Il s'agira de comprendre l'évolution de notre rapport à la nature pour lui donner une place qui va au-delà de la simple fonctionnalité et qui la réintègre dans les processus du vivant qui ont façonné le territoire. Le travail part de l'hypothèse que la nature, plus qu'un instrument au service du bien-être et des objectifs climatiques, peut être un support de lecture du territoire qui révèle le patrimoine

existant et disparu, ou du moins dissimulé. En s'appuyant sur le socle paysager de la ville de Lausanne, le travail propose de ramener la nature dans la ville, en se concentrant sur le site patrimonial de la Vallée de la Jeunesse et de la plaine de Vidy qui ont accueilli successivement le premier vicus romain de Lousonna et l'Exposition nationale de 1964, et de montrer comment cette nature peut cohabiter avec le patrimoine existant pour le révéler.

La démarche articule une lecture territoriale et diachronique et une traduction projectuelle à deux échelles : une vision d'ensemble illustrée par un masterplan et un zoom conçu comme une démonstration concrète de la stratégie territoriale, permettant de mettre en pratique et d'explicitier wles choix relatifs au patrimoine et la manière dont le projet transforme le site.

## Y a-t-il de la place pour la nature en ville?

### Des notions antinomiques

Le végétal n'a pas toujours eu sa place en ville au sens où nous l'entendons aujourd'hui. En dehors de ses fonctions utilitaires ou vitales comme nourrir et guérir, la nature en était presque totalement exclue. La place du végétal a beaucoup évolué au fil du temps et progressivement trouvé sa place en réponse à des enjeux propres à chaque période. Comprendre cette évolution est essentiel pour imaginer des stratégies végétales aujourd'hui et, surtout, pour intervenir dans des contextes déjà marqués par un héritage urbain et paysager. Autrement dit, avant de planter la ville, il faut comprendre comment, pourquoi et au nom de quelles valeurs les parcs, jardins, alignements, promenades et autres formes d'espaces végétalisés ont été introduits au fil du temps jusqu'à devenir des éléments majeurs de la planification urbaine.

Si aujourd'hui tout le monde semble s'accorder sur la nécessité de faire davantage de place à la nature en ville, ce consensus n'a pas toujours été aussi évident. Nos rapports avec la nature ont profondément changé, et ces transformations ont conditionné la manière dont nous acceptons, demandons ou refusons certaines formes de nature dans l'espace urbain. Il est donc nécessaire de clarifier ce que l'on entend par nature et de rappeler que cette notion varie selon les contextes historiques.

### La notion de nature

Aujourd'hui, le mot "nature" est souvent employé comme terme générique pour désigner l'ensemble des écosystèmes, qu'ils soient peu ou fortement transformés par l'être humain. À partir de cette

définition, on distingue fréquemment deux formes de nature. Celle dite sauvage renvoie à des milieux peu modifiés par l'action humaine, incluant aussi bien la faune et la flore que le règne minéral comme les formations géologiques. Cette nature fait souvent l'objet de protections juridiques. À l'inverse, la nature domestiquée est liée à l'intervention humaine et relève donc d'une intention. Cette distinction ouvre un point essentiel sur la question de la nature en ville, car elle revient aussi à interroger les formes de nature que la ville accepte ou rejette.

C'est précisément ce que mettent en lumière Charles-François Mathis et Émilie-Anne Pépy dans *La ville végétale*. En retraçant la présence du végétal en ville, ils montrent qu'elle n'a jamais été totalement dépourvue de nature, mais que cette nature a été constamment mise en tension entre des usages et des formes qui pouvaient entrer en conflit avec ces usages. En effet, le végétal peut être désiré comme instrument de sociabilité, de bien-être ou de santé, mais il peut aussi être perçu comme un signe de désordre et d'ensauvagement pouvant devenir objet de discorde (Mathis & Pépy, 2017). Cette réalité est bien illustrée dans l'affiche de Tonzen (2025), qui montre une nature qui envahit la ville, vision utopiste fantasmée. Elle exprime une certaine harmonie entre la ville et la nature sauvage, mais suggère une forme d'abandon et d'absence de gestion humaine qui induit une altération voire même une destruction de la ville et de son patrimoine représenté ici par la tour Bel-Air (Figure 1).

Cette ambivalence d'une nature domestiquée et d'une nature dite sauvage conditionne la manière dont la nature peut éviter le conflit, cohabiter, dialoguer avec le patrimoine ou le révéler. Elle peut engendrer une approche où la nature est mobilisée au service du projet pour révéler le patrimoine à plusieurs niveaux, tant par les fonctionnements écologiques du lieu, par les structures spatiales qu'elle recompose que par les usages qu'elle rend possibles

et par des aménagements qui donnent des repères pour permettre aux visiteurs de se réapproprier l'histoire du lieu et rendre le patrimoine lisible.

La notion de nature dans l'art des jardins évolue en fonction des époques. Jean-Pierre Le Dantec rappelle dans une interview qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, en Occident, la nature est largement pensée à travers une lecture géométrique héritée des lois cartésiennes. Le jardin devient un lieu où l'on révèle un ordre, une loi, une structure. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, la science oriente progressivement vers une lecture à travers le prisme de l'histoire naturelle, caractérisée par la diversité, l'irrégularité et l'inscription du temps. On valorise alors moins un ordre géométrique abstrait mais l'on se retrouve davantage dans une vision newtonienne d'un monde vivant et changeant. Dès lors, l'idée d'une nature idéale n'est jamais intemporelle mais se transforme au gré des découvertes scientifiques et des changements de paradigmes philosophiques, et ne peut donc pas être détachée de l'époque qui la formule (Entretien avec Jean-Pierre Le Dantec, 2025, p. 96).

Dans une perspective proche, Phoebe Duvall, Mick Lennon et Mark Scott montrent que les conceptions de la nature mobilisées par l'urbanisme ne sont jamais fixes. Elles se reconfigurent lorsque les idées contemporaines adaptent des concepts plus anciens pour répondre à de nouvelles préoccupations. Les définitions de la nature influencent l'orientation des politiques d'aménagement, mais ces politiques, en retour, favorisent certaines interprétations. Par exemple, la critique de l'étalement urbain a alimenté des stratégies de confinement concrétisées par les concepts de ceinture verte et de ville compacte. Cette conception qui repose sur une vision classique de la nature comme étant extérieure à la ville, séparée et à préserver, tend à renforcer cette frontière ville-nature. À l'inverse, la prise de conscience que des enjeux globaux comme le changement climatique se manifestent directement dans les environnements

urbains a contribué à déplacer cette vision de la nature qui n'est plus pensée uniquement comme extérieure, mais comme une réalité omniprésente, y compris au sein même des environnements bâtis, longtemps considérés comme dépourvus de nature (Duvall, Lennon, & Scott, 2018).

## La notion de nature dans l'aménagement du territoire

Comme nous venons de le voir, la notion de nature est liée à l'époque et aux enjeux qui la caractérisent. Elle se redéfinit selon le cadre de pensées et les priorités de l'action publique. Les objectifs de planification favorisent certaines interprétations de la nature tandis que ces interprétations orientent les politiques d'aménagement. Aujourd'hui, la définition de la nature est fortement structurée par les enjeux d'adaptation au changement climatique en milieu urbain. Dans ce contexte, la nature est pensée comme un levier pour rendre la ville résiliente, capable d'absorber les chocs et fonctionner malgré les incertitudes (Ahern, 2011). Les politiques publiques mobilisent alors le végétal et les sols pour leurs effets mesurables notamment sur le confort thermique, la gestion de l'eau, la qualité environnementale et la santé. Les travaux sur l'adaptation des paysages urbains au changement climatique montrent que cette mobilisation s'inscrit dans un ensemble de stratégies qui privilégie la végétation et les processus écologiques comme réponse à la surchauffe urbaine et aux aléas climatiques (Alizadeh & Hitchmough, 2019). L'arbre devient un opérateur central de ces politiques, notamment parce que son efficacité de rafraîchissement dépend à la fois du climat de fond, de la morphologie urbaine et des caractéristiques des essences employées, ce qui renforce l'idée d'une nature à "concevoir" plutôt qu'à ajouter (Li et al., 2024). De manière plus large, la planification tend à formaliser cette nature sous forme de réseaux et de continuités, à travers

l'infrastructure verte, conçue comme un système permettant de soutenir à la fois la biodiversité, les fonctions écologiques et les usages humains (Benedict & McMahon, 2001 ; Tzoulas et al., 2007). Dans cette perspective, la définition opérationnelle de la nature devient souvent fonctionnelle. Elle est moins décrite pour ce qu'elle est en tant que milieu, que pour ce qu'elle fait, c'est-à-dire pour les services écosystémiques qu'elle rend à la ville et à ses habitants. Les écosystèmes urbains sont alors valorisés pour les bénéfices qu'ils offrent, qu'il s'agisse de régulation climatique, d'amélioration du cadre de vie ou de santé publique (Tzoulas et al., 2007). Cette évolution rend la notion de nature parfois vague, ce qui ouvre une question pour ce travail: si la nature est définie principalement par ses fonctions, quelle nature cherche-t-on à produire, où, et avec quelle épaisseur écologique, et comment cette mobilisation fonctionnelle peut-elle entrer en dialogue avec le patrimoine bâti et naturel existant (Duvall, Lennon & Scott, 2018; Ahern, 2011).

En définitive, la question "Y a-t-il de la place pour la nature en ville?" ne peut pas recevoir une seule réponse, car elle dépend de ce que chaque époque entend par la notion de nature et des fonctions qu'elle lui assigne. Si la nature revient cependant aujourd'hui au coeur des stratégies urbaines, il ne doit pas s'agir seulement d'un retour en quantité, mais surtout en qualité. Il est nécessaire de décrire et de planifier sous quelles formes la nature peut exister en ville, et pour quel paysage urbain.

## Notion de patrimoine végétal

Au sens des cadres internationaux, le « patrimoine » désigne des biens reconnus collectivement pour leur valeur et faisant l'objet de mesures de protection et de transmission. La Convention du patrimoine mondial définit le patrimoine culturel comme des monuments, des ensembles et des sites, y compris

des « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature », présentant une valeur universelle exceptionnelle (UNESCO, 1972, art. 1), et le patrimoine naturel comme des formations physiques ou biologiques, des habitats d'espèces menacées, ou des aires naturelles répondant à la même exigence (UNESCO, 1972, art. 2). Dès 1931, la Charte d'Athènes souligne aussi l'importance de protéger les abords des sites historiques (First International Congress of Architects and Technicians of Historic Monuments, 1931, point 7). Dans le même esprit, la Charte de Venise rappelle que le monument historique comprend aussi le cadre urbain ou rural dans lequel il s'inscrit (ICOMOS, 1964, art. 1), ce qui contextualise et étend la lecture patrimoniale à l'échelle des sites et des paysages. Pour fonder une notion de "patrimoine végétal" utile à ce mémoire, on s'appuie sur la Charte de Florence, qui qualifie le jardin historique de composition « architecturale et horticole » d'intérêt public et le considère comme un monument (ICOMOS-IFLA, 1981/1982, art. 1). Ainsi, dans ce travail, le patrimoine végétal est défini de manière opératoire comme l'ensemble des structures plantées où le végétal, matière vivante porteuse de valeurs historiques et paysagères, contribue de façon déterminante à la signification patrimoniale d'un site.

La tension entre nature et patrimoine est donc bien réelle, la nature en ville n'étant pas un concept inné, la place et le rôle du végétal en milieu urbain ont énormément évolué dans l'histoire de la ville européenne. Dans le but de mieux comprendre et appréhender la situation actuelle, nous allons retracer les principales étapes de la place de la nature en ville.



Figure 1, "Bel-Air sauvage",  
Note. TONZEN, Bel-Air sauvage (2025), affiche. Reproduit avec autorisation. <https://tonzen.net/products/bel-air-sauvage-poster>

## Evolution de la place et du rôle du végétal en ville

### La ville médiévale – nature utilitaire

Avant d'être un ornement ou un élément de confort urbain, le végétal s'inscrit dans une logique utilitaire. Dans la ville médiévale, la nature n'a pas en premier lieu de vocation paysagère ou récréative mais elle est avant tout vitale. La nature au sein de la ville se manifeste par de nombreux jardins potagers et médicinaux. Comme le souligne Elise Gesbert, ces jardins sont intégrés à la structure même de la ville : potagers rattachés à l'arrière-cour des habitations, jardins des cloîtres, espaces cultivés par les monastères ou les hôpitaux dans une logique de soin et de subsistance (Gesbert, 2003). Dès l'arasement des fortifications, les nouvelles routes sont bordées d'alignements d'ormes, de tilleuls ou encore de noyers pour fournir de l'ombre tout en ayant un usage militaire pour la facture des canons et fusils (Mollie, 2019).

### La Renaissance – nature orchestrée

À partir de la Renaissance, les jardins deviennent un symbole de pouvoir et de connaissance, et l'on associe la nature avec le monde de l'art. Les jardins de la renaissance illustrent parfaitement l'équilibre entre l'art et la nature, décrite comme "la nature artificielle" (Privé, M. 2024). C'est à la fin de cette période que les espaces aménagés avec la végétation deviennent des lieux à caractère social. Ces espaces sont des marqueurs de prestige, destinés à une élite aristocratique et bourgeoise et illustrent un rapport de domination sur l'environnement naturel. On peut citer l'exemple du mail de l'Arsenal à Paris, une promenade d'allées arborées destinée à la haute société (Privé, M. 2024). Les aménagements tels que les jardins et promenades servent à montrer la domination de l'homme sur la nature qu'il cherche à magnifier notamment par des jeux de perspective. Ces espaces étaient en général mis en lien avec le grand paysage par des cadrages et des vues. Par exemple, la Promenade de la Treille à Genève offre des cadrages sur le salève, pour permettre aux promeneurs de s'évader dans le paysage, tout en se trouvant dans un contexte urbain (Figure 2). Ses arbres taillés participaient également à cadrer des vues spécifiques.



Figure 2, Wolfgang-Adam Töpffer, "Promenade de la Treille à Genève", entre 1796 et 1847. Bibliothèque de Genève

## L'ère industrielle – nature hygiéniste

C'est vers le milieu du XIXe siècle, sous l'impulsion des nouvelles préoccupations hygiénistes, que les espaces végétalisés prennent de l'importance. En effet, dans un contexte d'industrialisation rapide qui a pour conséquence des villes surpeuplées et insalubres, on se rend compte du potentiel de ces espaces pour améliorer la santé publique. Des figures comme le médecin britannique Edwin Chadwick mettent en avant le rôle des espaces ouverts notamment pour la circulation de l'air. On prend conscience de l'importance du cadre de vie, alors qu'il est brutalement transformé par les usines et autres infrastructures amenées par la révolution industrielle. (référence)

Tout au long du XIXe siècle, des parcs et jardins sont construits sous l'influence du mouvement hygiéniste, avec des fonctions principalement esthétiques et de détente. Ces grands espaces deviennent des lieux de sociabilisation pour les classes aisées. La végétation fait désormais partie intégrante du vocabulaire des espaces publics des grandes villes européennes. Dans un contexte sanitaire critique, la misère sociale apparaît et avec elle, le spectre des pandémies. Les plantations sont une réponse directe aux villes asphyxiées par les conditions nouvelles de l'âge industriel et ce nouveau réseau

vert permet d'assainir l'air et propose à chacun le droit à sa part de nature. L'arbre en ville devient un remède qui participe directement à la préservation de la santé publique (Marchand, A. 2016). En Angleterre, le premier parc urbain ouvert à tous fut dessiné par Joseph Paxton. Ainsi, le Birkenhead Park voit le jour en 1847. Bien que le projet en soit n'ait rien de révolutionnaire, le fait qu'il soit accessible à toutes classes sociales met en évidence une grande avancée populaire, qui a énormément inspiré notamment Frederick Law Olmsted (Olmsted Network, s. d.)

## L'émergence de l'urbanisme – nature structurante

Entre le XIXe et le XXe siècle, le végétal s'impante dans les nouvelles théories d'urbanisme (Merlin et al., 2009). Selon De Vilmorin (citée dans Mehdi & al. 2012), les théories urbanistiques peuvent se regrouper en deux catégories qui considèrent respectivement que les espaces végétalisés sont un fondement de l'aménagement urbain, pour la première, et que les espaces plantés sont une composante de l'infrastructure urbaine qui vient compléter les autres fonctions des équipements urbains, pour la deuxième.

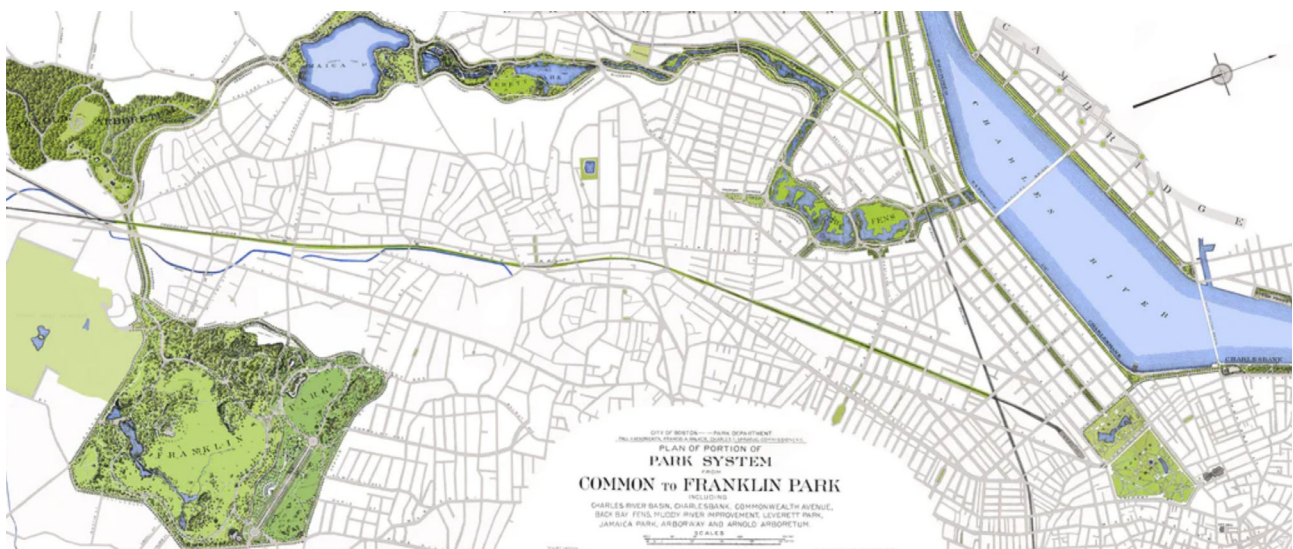


Figure 3, Emerald Necklace: Common to Franklin Park, Boston, Massachusetts 1894

En 1858, Frederick Law Olmsted conçoit Central Park, un modèle mondial de parc urbain accessible à toutes les classes dont la position au cœur de Manhattan lui donne son surnom de « poumon vert » de New York. Olmsted, qui se rattache à la première catégorie qui considère les espaces végétalisés comme fondement de l'aménagement de la ville, est à l'origine des systèmes de parcs urbains, tels que celui de Boston: Emerald Necklace (Figure 3). Le plan d'Olmsted pour ce système de parcs répondait à trois objectifs : créer un espace ouvert nécessaire et souhaité en dépit des limitations foncières ; relier les quartiers nouvellement annexés au centre historique de Boston ; et offrir une variété de types de parcs, chacun répondant à des besoins récréatifs différents (Olmsted Park System, s. d.). Ces systèmes de parc se répandent aussi en Europe, avec l'ambition d'amener la nature en ville et de construire une esthétique urbaine tout en offrant un cadre de vie qui favorise la santé publique. A cette même époque, l'urbaniste Ebenezer Howard a les mêmes préoccupations concernant les grandes métropoles anglaises, et se met au défi de repenser la ville. Par son concept de Cité-Jardin proposé en 1928, il réfléchit à l'insertion de la nature de loisir et de la nature cultivée dans la ville afin d'apporter des espaces de rencontres tout en améliorant le cadre de vie des ouvriers. Dans son ouvrage de 1898, *Tomorrow: A Peaceful Path to Real Reform*, réédité plus tard sous le titre *Garden Cities of To-Morrow*, Howard propose un modèle de ville combinant les avantages de la ville et de la campagne. La Cité-jardin devait être une communauté autosuffisante entourée de ceintures vertes agricoles et intégrant de manière équilibrée les zones résidentielles, industrielles et agricoles grâce à une planification rigoureuse. Ce modèle visait à rétablir l'harmonie entre nature et urbanisation, tout en adoptant une structure économique coopérative. Cette approche novatrice a influencé de nombreux projets d'urbanisme au XXe siècle, notamment dans les banlieues et les villes nouvelles telles que

Letchworth et Welwyn, et a servi de référence pour les planificateurs urbains. (Fishman, R. 1979).

En Suisse, Maurice Brailard conçoit le plan directeur du canton de Genève de 1935 (Figure 4). Ce plan directeur a la particularité de planifier pour la première fois une trame de réseau de parcs et de promenades qui relie la campagne et la ville, reprenant ainsi les codes d'Olmsted. Ce plan illustre la prise de conscience croissante concernant la nécessité de préserver les paysages et les espaces verts face à l'urbanisation rapide pour maintenir la qualité paysagère en ville. Il marque un tournant dans l'urbanisme suisse en ce qu'il intègre les espaces ouverts, les zones boisées, et les paysages naturels au développement urbain (Site Brailard.ch).



Figure 4, Plan directeur de Genève, Maurice Brailard, 1935

## La ville d'après-guerre - nature équipement

L'après-guerre se voit confrontée aux nouveaux enjeux de modernisation, et doit répondre aux objectifs de construction et de circulation. Les cités-jardins font place aux grands ensembles et le parc se substitue à l'espace vert. L'emploi de la notion d'espace vert fait référence à une époque postérieure aux années 60, la première mention d'espace vert dans les textes réglementaires

communaux et cantonaux ayant eu lieu en 1961. Les mentions antérieures à cette date emploient les termes d'espace végétalisé ou planté. Les grands ensembles s'implantent souvent dans des secteurs périphériques encore ouverts ou en lisière urbaine, où la présence d'espaces extérieurs et de verdure sert de cadre de vie. L'arbre en ville va donc petit-à-petit être délaissé, et ses fonctions hygiénistes avec. L'urbanisation se fait sans tenir compte du végétal, et l'arbre en ville va plutôt servir à masquer les éléments indésirables de ces constructions pour être réduit à un élément de décor. Le concept de structure de parcs et jardins disparaît au profit d'espaces verts sans fonctions particulières et donc peu utilisés (Marchand, A. 2016). Da Cunha (2009) écrit que « Le mouvement moderne du début du 20e siècle n'accordera quant à lui qu'une place finalement assez résiduelle à l'espace vert : une fois posés les immeubles et les réseaux de voirie, l'espace vert, c'est tout le reste » (p.5).

À cette période, ni l'état des connaissances scientifiques ni les moyens techniques disponibles ne permettent d'intégrer réellement les processus écologiques dans la pensée urbanistique. Le végétal se trouve ainsi ramené, pour l'essentiel, à une dimension visuelle, et, dans le meilleur des cas, à une fonction de régulation climatique. Selon Mehdi et al., cette réduction explique en partie pourquoi de nombreux espaces verts contemporains n'ont pas rencontré le succès attendu. Merlin et Choay observent d'ailleurs que, durant les cinquante dernières années, les espaces verts publics ont souvent été traités comme de simples équipements urbains comparables aux autres, au prix d'un appauvrissement de leurs finalités : en répondant de manière étroite à des besoins élémentaires, ces aménagements ont produit une uniformité telle que certains finissent par être délaissés par leurs usagers (Mehdi et al., 2012 ; Merlin & Choay, 2009, p. 360).

En Suisse, l'urbanisation rapide d'après-guerre révèle la lacune d'une planification et d'une législation fédérale de l'aménagement du territoire. Le patrimoine arboré est progressivement fragilisé et les priorités de la modernisation prennent le pas sur la conservation du végétal. Caroline Mollie décrit un basculement technique et culturel, où la mécanisation (tronçonneuse, pelleteuse, bulldozer) remplace les pratiques manuelles et conduit à un traitement beaucoup plus brutal des arbres, au service des chantiers et des infrastructures routières (Mollie, 2019, p. 25).

### **L'aube du XXIe siècle – nature protégée**

Les années 1970 marquent un tournant avec la montée des mouvements écologistes. Il faudra cependant attendre 1980 pour que la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire entre en vigueur. Cette loi deviendra un pilier de l'aménagement notamment en matière de protection des espaces verts (LAT ; RO 1979 1573) (Bridel, 2011). Elle donne notamment des exigences pour une densification qui n'altère pas la qualité urbaine: « Ainsi, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700) attend un développement de l'urbanisation vers l'intérieur, avec l'objectif défini d'atteindre une qualité de vie élevée » (art. 8a LAT). L'article 3, alinéa 3, en particulier, stipule que « les zones d'habitation doivent comporter de nombreux espaces verts et arbres ». La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451) exige également que les espèces animales et végétales indigènes soient protégées par la conservation d'habitats suffisamment grands et par d'autres mesures appropriées » (Baumann et al. 2022).

Dans les années 80, les villes suisses adoptent des stratégies pour relier les espaces verts entre eux,

inspirées des idées d'écologie du paysage. Zurich par exemple développe un réseau de trames vertes qui ont pour vocation de relier les parcs urbains au lac et aux zones boisées environnantes. Même si ces trames ont une ambition écologique, elles contribuent à créer des qualités paysagères en connectant non-seulement la variété d'espaces verts entre eux, mais également en connectant le milieu urbain et sa campagne environnante, et en imbriquant même ces deux milieux, autrefois opposés et séparés. Les années 90 voient l'apparition d'initiatives pionnières d'écoquartiers. C'est le cas de Bedzed, un quartier construit sur un ancien site houiller au sud de Londres, ainsi que le quartier Vauban de Freiburg-in-Brigau, construit sur une ancienne caserne (Habitation.ch, 2007). À la suite des conférences de Rio en 1992, les enjeux environnementaux sont devenus une préoccupation mondiale, et la durabilité est devenue le mot d'ordre dans les pratiques d'aménagement, également en Suisse.



Figure 5. Ecoquartier Bedzed, Londres

## Urbanisme écologique – nature écosystème

Depuis les années 2000, les espaces verts commencent à être considérés en terme d'écosystèmes. L'apparition de l'écologie urbaine, et avec elle, de la question de la nature en ville, a contribué à ce que de plus en plus de membres de la profession s'intéressent au sujet (Donadieu, 1998; Versteegh, 2005; Mollie, 2019). Ces années marquent une prise de conscience accrue des enjeux environnementaux en milieu urbain. Cela se traduit en Suisse par des initiatives d'écoquartier conçus selon les modèles de Bedzed et Vauban. C'est le cas notamment de l'écoquartier des Vergers à Meyrin (GE), initié dès les années 2000. Dans sa charte, l'un des enjeux soulevés est de replacer la nature dans la ville, avec des objectifs d'intégration paysagère du quartier comme lien entre la zone agricole et la zone urbanisée (Urbaplan, 2011). À Lausanne, l'écoquartier Métamorphose, situé au nord de la ville, a aussi l'ambition de répondre aux besoins de densification dans une démarche de durabilité et d'intégration paysagère. Par exemple, les bâtiments sont implantés de manière à dégager des vues sur le grand paysage comme les Alpes et le Léman. Le cahier des charges pour le programme du concours de l'étape deux du quartier des Plaines-du-Loup demande que la présence d'espaces naturels qualitatifs soit garantie. D'un point de vue paysager, les propositions d'aménagement doivent inclure les ambiances, la perception sensible et le confort d'usage tout en prenant en considération les composantes naturelles et paysagères telles que la topographie et les percées visuelles sur le paysage environnant (Ville de Lausanne, 2022).

## **Les nouvelles attentes vis-à-vis de la nature en ville**

Afin de comprendre les tenants et les aboutissants des enjeux auquel ce travail tente de répondre, il nous faut dans un premier temps poser le contexte politique et légal de l'aménagement du territoire dans lequel nous nous trouvons en Suisse.

Dans la perspective de croissance démographique et donc d'urbanisation qui est la nôtre, le peuple suisse a voté en 2013 en faveur d'une densification vers l'intérieur du milieu bâti, afin d'éviter l'étalement urbain sur les surfaces agricoles, et le mitage du territoire (Patrimoine suisse, s.d.). Si ce choix décisif dans l'aménagement du territoire suisse marque un tournant positif dans l'occupation rationnelle et mesurée du sol, il entraîne d'autres enjeux dont il faut tenir compte dans la planification. Il en découle notamment une forte pression sur les espaces verts et non-bâti présents dans les milieux urbanisés, la densification y étant particulièrement marquée. En effet, « des mesures faites par satellite prouvent que les espaces verts en zone bâtie ont perdu environ 1 % par an en moyenne depuis 2017 » (OFEV, n.d.).

### **Assurer une bonne qualité de vie**

Les espaces non-bâti sont indispensables au maintien d'une bonne qualité de vie dans les milieux urbains. En effet, ils offrent une diversité de fonctions telles que la détente, les activités et les rencontres. Ils prennent également des formes diverses : parcs, forêts, places, jardins etc. et contribuent à créer une diversité de paysages structurants au milieu ou en périphérie du tissu bâti compact. Leur accessibilité et répartition est indispensable pour l'ensemble du territoire urbain. En Suisse, face à la densification, plusieurs stratégies sont mises en

place pour préserver, aménager les espaces verts et non-bâti, tout en les inscrivant dans un réseau interconnecté. Mis en réseau, ils forment une trame structurante qui maintient des espaces ouverts suffisamment grands pour offrir des dégagements et des vues sur le grand paysage, comme les Alpes, le Jura ou des éléments emblématiques du territoire. Cela renforce le caractère identitaire du paysage et contribue à la qualité urbaine. Ils facilitent également le déplacement d'espèces ou de personnes tout en créant une trame continue de nature en ville. Le développement de la biodiversité dans ces espaces, contribue également à enrichir les milieux écologiques par une diversité de la flore locale et de la faune. Cette variété améliore la qualité écologique et esthétique des paysages qui évoluent au fil des saisons dans des dynamiques plus naturelles. Le Guide d'aménagement des espaces publics souligne que « la qualité de l'espace va dépendre de sa capacité à diversifier ces ambiances (ombrage, présence de la nature...) à créer des lieux de confort et des ambiances variées et agréables tout au long de la journée et de l'année » (FNAU, 2022).

### **Contribuer à la résilience urbaine**

L'importance des espaces verts en milieu urbain est vraiment reconnue aujourd'hui pour les services écosystémiques qu'ils rendent et leur rôle prépondérant dans l'adaptation et la résilience des milieux urbains face aux changements climatiques. Selon Wolch, et al. (2014, traduction libre), les services écosystémiques fournis par les espaces verts urbains soutiennent l'intégrité écologique des villes et peuvent aussi protéger la santé publique : filtration de l'air, réduction de la pollution, atténuation du bruit, rafraîchissement, infiltration des eaux pluviales et réalimentation des nappes. Par exemple, les arbres urbains absorbent certains polluants atmosphériques, et le couvert

végétal modère les températures par l'ombre et le refroidissement, réduisant ainsi le risque de maladies liées à la chaleur chez les citoyens.

L'arbre citoyen retrouve une place de choix dans les projets urbains et assume une nouvelle fonction liée aux enjeux du réchauffement climatique. Il joue notamment un rôle de climatiseur contribuant à améliorer le confort des citoyens. De manière générale, on assiste à un regain d'intérêt pour le végétal urbain, qui devient notre allié pour lutter contre les conséquences climatiques. Le patrimoine végétal devient lui aussi considéré et sa valeur historique, paysagère et sociale reconnue (Marchand, A. 2016). Les débats autour de la densification vers l'intérieur nourrissent, d'une part, les inquiétudes des milieux experts quant à la disparition d'arbres urbains anciens et à la raréfaction d'emplacements réellement favorables à de nouvelles plantations. D'autre part, ces controverses intensifient la demande citoyenne rendue de plus en plus explicite par les procédures de participation et le droit de regard sur les projets. Les habitants expriment leur besoin de conserver et d'augmenter des surfaces non construites plantées d'arbres, perçues comme indispensables à la qualité de vie (Wolf, S. 2016).

En 2018, lors de la révision participative du Plan d'affectation « Territoires urbains », la ville de Lausanne a organisé des balades participatives à la suite de la publication d'un sondage, dans le but de consensualiser les différentes idées d'interventions des habitants concernés. Il est intéressant de constater que les remarques et suggestions émises par les participants montrent l'importance des espaces verts pour la qualité du cadre de vie en ville. En voici quelques-unes : « On aimerait bien avoir des plantages dans le quartier » (balade Pontaise – Druey), « Le quartier est très vert, entre deux poumons avec Sauvabelin et le bois Mermet. Faut pas y toucher ! » (Balade Bellevaux – Entrebois), « Avec la proximité de la forêt, on respire

bien ici ! (...) Les espaces verts entre les bâtiments sont très agréables » (balade Montolieu – Vennes), « Les surfaces vertes sont parfois un peu mortes ou stériles. Pourtant, des petites choses comme ces jardins au pied des immeubles, c'est ça qui fait la qualité » (micro-trottoir Pyramides – Malley – Montelly) (Jakob, 2025). Ces remarques montrent de l'importance des espaces verts pour la qualité du cadre de vie urbain, non seulement pour les autorités, mais également pour les habitants.



## Planifier avec la nature

Face à tous les bienfaits apportés par le végétal et à sa popularité, il apparaît comme une solution de choix pour atténuer tous les effets néfastes du réchauffement climatique. Dans le contexte de l'Accord de Paris en 2017, la Suisse s'est engagée à contenir le réchauffement global en dessous de la barre des 2 °C et à agir pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C. Elle s'est aussi engagée à renforcer sa capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique (OFEV, nd). Il n'est donc pas étonnant de voir la municipalité de Lausanne s'emparer de cet outil précieux pour développer sa planification et contribuer à atteindre les objectifs fixés. Adopté en 2021, le plan climat a notamment pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre avec un objectif zéro d'ici 2050. La ville se dote également d'un plan d'arborisation avec l'objectif ambitieux d'atteindre les 30% de surface de canopée sur l'ensemble de son territoire communal d'ici 2040. Cette riche arborisation permettra entre autre de rafraîchir la ville. Cependant les changements climatiques nécessitent une réflexion poussée quant aux choix des essences et l'importance d'une grande diversité végétale « pour le protéger d'éventuelles épidémies de maladies graves ou mortelles » (Mollie, 2009, p.69). Face à l'inertie de la croissance du végétal, la ville s'engage à planter dès maintenant pour atteindre les objectifs escomptés. Le terme canopée désigne l'étendue du couvert végétal formé par la végétation dont la hauteur est supérieure ou égale à 3 mètres.

Son projet Lausanne 2030 intègre deux volets : le plan directeur communal (PDCom), qui fixe les intentions de la ville pour gérer et développer son territoire, et le plan d'affectation communal (PACom), qui précise les règles d'affectation, d'utilisation du sol et de constructibilité. Dans son PDCom, la ville

de Lausanne a fixé parmi ses 9 axes d'actions, la volonté de valoriser l'identité et le patrimoine de ses quartiers et de se développer avec la nature. Pour réaliser cela, elle mise sur un bon réseau d'espaces verts connectés à l'armature verte et bleue ainsi que sur l'augmentation du taux de canopée sur son territoire. La révision de son PACom intègre 3 enjeux : la mise en valeur de l'identité et de la spécificité des quartiers, la protection du patrimoine bâti et naturel et l'adaptation au changement climatique. Il est notamment mentionné de maintenir les percées visuelles sur le grand paysage en prenant attention à la topographie et de maintenir les parcs tout en préservant la biodiversité.

## Protection du patrimoine vaudois

Dans le canton de Vaud, la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), entrée en vigueur le 1er janvier 2023, prévoit une protection globale du patrimoine naturel et arboré avec des restrictions accrues quant aux atteintes portées sur ce patrimoine et sur les compensations à ces atteintes. Cette loi a pour but de préserver et promouvoir la qualité et la diversité du patrimoine naturel et paysager. (Canton de Vaud, 2022, art. 1) Par « qualité paysagère », la loi englobe l'ensemble de la richesse des éléments qui confèrent à un paysage son identité et sa capacité à répondre aux exigences environnementales et sociales. Par « patrimoine arboré », la loi intègre « les arbres, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, les vergers et fruitiers haute tige non soumis à la législation forestière. » (Canton de Vaud, 2022, art. 3, al. 2 et 10)

## Cadre légal du patrimoine vaudois

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier LPrPCI et de son

règlement, le Canton de Vaud dispose d'un cadre légal unifié pour protéger et valoriser le patrimoine culturel immobilier, couvrant le patrimoine bâti et archéologique ainsi que des ensembles et sites tels que des quartiers, rues, parcs ou cimetières (État de Vaud, s. d.). Ce dispositif repose notamment sur le classement comme monument historique, l'inscription à l'inventaire cantonal et, en cas de menace, des mesures conservatoires, avec des effets directs sur les procédures d'autorisation et les exigences de conservation applicables aux projets (État de Vaud, s. d.). À l'échelle communale, la Ville de Lausanne rappelle que la protection s'articule avec les instruments d'aménagement du territoire et avec des inventaires fédéraux tels que l'ISOS, et qu'elle implique une répartition des rôles entre propriétaires, communes et canton, via les services compétents en matière de monuments et sites (Ville de Lausanne, s. d.). La question de la protection du patrimoine du XXe siècle a en outre fait l'objet d'un effort de légitimation spécifique dans le canton, notamment par la mise en place en 2016 d'une commission indépendante chargée d'évaluer ce patrimoine (Jeanloz, 2020). Dans ce contexte, Patrimoine suisse, section vaudoise, souligne que la LPrPCI renforce le recensement, clarifie les responsabilités communales et cherche des équilibres entre protection patrimoniale et autres exigences contemporaines, notamment énergétiques, ce qui influence la manière dont les dossiers sont instruits et arbitrés (Patrimoine suisse, section vaudoise, 2020).

## Cadre doctrinal du patrimoine

Si l'on veut faire évoluer un site patrimonial, il faut s'inscrire dans la doctrine qui encadre ce type d'intervention. En effet, les projets qui touchent à des sites patrimoniaux s'inscrivent dans un cadre doctrinal qui précise ce qu'il est légitime de conserver, de restaurer ou de restituer.

### La Charte d'Athènes (1931)

Dès 1931, la Charte d'Athènes est le premier texte fondateur sur la restauration des monuments historiques, issu du Congrès international des architectes, axé sur la sauvegarde du patrimoine monumental. Elle affirme qu'un monument ne peut pas être pensé indépendamment de son site et appelle à protéger les abords et le milieu qui participent à son caractère et à sa valeur (First International Congress of Architects and Technicians of Historic Monuments, 1931). Cette attention portée au contexte prépare une lecture du patrimoine qui dépasse l'objet pour inclure les relations spatiales, les perceptions et l'inscription dans le territoire, ce qui rejoint les enjeux d'un patrimoine paysager.

### La Charte de Venise (1964)

La charte de Venise constitue un texte fondateur de la conservation et restauration du patrimoine bâti et des sites avec l'ambition de transmettre les monuments « dans toute la richesse de leur authenticité » (ICOMOS, 1964/1965). Elle élargit la notion de monument à son cadre, son environnement et déclare que la conservation relève d'abord d'un entretien constant, tandis que la restauration doit rester exceptionnelle et viser à conserver et révéler les valeurs historiques et esthétiques sans laisser la place à des suppositions et en s'arrêtant là où commence l'hypothèse (ICOMOS, 1964/1965).

La Charte insiste sur la lisibilité des interventions contemporaines, en demandant que les ajouts soient reconnaissables et que les apports nécessaires soient restreints au strict minimum. Elle encadre aussi la question des usages en admettant l'adaptation à une nouvelle fonctionnement, si elle relève d'une utilité sociale et qu'elle ne compromet pas le caractère du monument (ICOMOS, 1964/1965). Elle instaure également une exigence de méthode qui a des conséquences directes sur la pratique, en imposant une documentation précise de toute intervention, ainsi qu'un cadre pour les fouilles et la présentation des vestiges, notamment en privilégiant la reconstruction à partir des éléments d'origine, lorsque cela est possible (ICOMOS, 1964/1965; ICOMOS, 2023).

### La Charte de Florence (1982)

Pour les jardins historiques, la Charte de Florence apporte un complément à la Charte de Venise en déclarant le jardin historique comme étant « une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public ». C'est donc un monument dont le matériau, principalement vivant, est périssable et renouvelable, ce qui le distingue d'un monument bâti (ICOMOS-IFL, 1982, art. 1-2). Cette spécificité implique une posture d'intervention différente. Conserver un jardin n'implique par l'immobilisation d'un état, mais une intervention qui s'inscrit dans le temps, par un entretien continu caractérisé par des remplacements ponctuels et des renouvellements cycliques qui permettent de maintenir la substance malgré le caractère vivant du végétal (ICOMOS-IFL, 1982, art. 11). Autrement dit, l'acte de projet devient la condition de transmission du patrimoine vivant, c'est pourquoi il doit être lisible, argumenté et respectueux de la cohérence d'ensemble.

La Charte de Florence insiste aussi sur la rigueur

préalable pour toute opération de conservation, de restauration ou de restitution. En effet, elle doit prendre en compte simultanément tout les composants du jardin historique concerné afin de ne pas altérer les relations qui crée l'ensemble (ICOMOS-IFL, 1982, art. 10). Elle ajoute l'importance, lors d'une restauration d'un jardin historique, d'étudier préalablement et de manière approfondie l'histoire du site, sur la base de l'analyse des traces et de la collecte de documents. Bien que l'intervention doive respecter l'évolution historique, elle ne doit en principe pas privilégier une époque au détriment d'une autre (ICOMOS-IFL, 1982, art. 15-16). Cette position éclaire sur les polémiques récurrentes autour par exemple des parterres à restituer ou à réinterpréter. L'enjeu ne se limite pas seulement au choix d'une forme, mais réside dans le fait d'assumer une hiérarchie des états tout en rendant explicite la part de création. Dans le cas où un jardin a totalement disparu, la restitution d'un jardin strictement historique n'est pas considérée comme légitime car on se trouve alors dans de l'évocation ou de la création (ICOMOS-IFL, 1982, art. 17).

### **Le Document de Nara sur l'authenticité (1994)**

Ce document propose une vision plus large de l'authenticité du patrimoine culturel, en prenant en compte les différences culturelles et les contextes, afin de s'éloigner d'une vision universaliste rigide. Une fois ce cadre doctrinal posé, et en particulier l'idée, portée par la Charte de Florence, que le végétal patrimonial est une matière vivante, donc appelée à être gérée, renouvelée et parfois transformée, il devient nécessaire de quitter le seul registre des principes pour interroger leur mise en œuvre.

Les Chartes qui traitent de la question patrimoniale donnent un cadre indispensable, mais elles

soulèvent aussi des enjeux spécifiques dès qu'il s'agit des jardins et paysages plantés. D'une part, une grande partie de la doctrine de conservation a été pensée à partir des monuments, avec des notions comme l'authenticité et, parfois, la tendance à privilégier la conservation du dernier état connu, ce qui devient problématique lorsque l'objet patrimonial est constitué d'une matière vivante et périssable. Le jardin se distingue en effet des autres œuvres humaines par sa composante végétale, qui impose une quatrième dimension, celle du temps, et place la conservation dans un dialogue qui cherche un équilibre permanent entre l'inerte et le vivant. D'autre part, la reconnaissance doctrinale des jardins historiques ne garantit pas leur survie. L'effacement progressif lié aux transformations d'usage et surtout aux modes de gestion soumis à des impératifs économiques constituent des menaces à leur conservation. Dans ce contexte, l'enjeu central devient celui de l'identification et de la connaissance, c'est-à-dire la délimitation claire des emprises, la compréhension de l'évolution, des compositions, des choix historiques de plantations, d'alignements et des dispositifs hydrauliques, afin de fonder des arbitrages de projet et de gestion capables de freiner les altérations. Enfin, la superposition de doctrines successives peut produire des contradictions. La doctrine doit donc être lue comme un outil critique, qui aide à formuler une posture située et à interroger, pour un jardin, ce que signifie réellement viser l'authenticité. (Lablaude, 2022, p. 89-90).

Le chapitre suivant examine ainsi, à travers une série d'exemples situés dans le temps, comment des concepteurs sont intervenus sur des sites patrimoniaux : quelle posture ils ont adoptée face aux valeurs à préserver, quels arbitrages ils ont opérés entre conservation, usage et adaptation, et comment la Charte de Florence a été mobilisée, discutée ou contournée dans leurs choix de projet.

## Interventions sur des sites patrimoniaux – études de cas

### Château du Grand-jardin

#### Localisation du projet : Joinville, France

Le Château du Grand Jardin à Joinville illustre les enjeux d'une intervention sur un site patrimonial lorsque le jardin est marqué par une succession d'états allant du jardin du XVI<sup>e</sup> siècle à des usages de verger et potager, puis à un parc paysager du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un cadre de protection qui oblige à expliciter l'état de référence et la place accordée aux strates ultérieures (Ministère de la Culture, s. d.). Après l'acquisition du site par le Département en 1978, une phase décisive s'ouvre en 1991 avec le choix de reconstituer un jardin « d'esprit Renaissance » à partir de sources indirectes, notamment une représentation de 1639, des traités et des textes littéraires, démarche assumée comme une interprétation documentée plutôt qu'un retour à un état matériel intégralement connu, qualifiée de « restitution littéraire » (Conseil départemental de la Haute-Marne, 2022). Cette orientation s'incarne dans des dispositifs de composition tels que des parterres à entrelacs bordés de buis, des topiaires et le maintien d'un ginkgo issu du parc paysager, ce qui illustre une articulation entre héritages plutôt qu'une reconstruction exclusive d'une seule époque (Conseil départemental de la Haute-Marne, 2022). Le cas est toutefois révélateur d'un enjeu de médiation et de vérité au public, puisque des retours d'expérience soulignent que l'alternance des discours entre « jardin historique de la Renaissance » et « évocation du jardin Renaissance » peut brouiller la lecture patrimoniale, point sensible pour un site protégé où la terminologie engage la crédibilité de l'intervention (Ministère de la Culture, 2003).

Ce débat rejoint les principes de la Charte de Florence, qui rappelle qu'un jardin historique est un monument vivant et que toute restauration ou reconstruction doit être justifiée, fondée sur des preuves et compatible avec une gestion capable d'assumer le changement biologique sans perdre le sens du dessin (ICOMOS-IFLA, 1982). Sur le plan des acteurs, la couche du parc paysager du début du XX<sup>e</sup> siècle est documentée par le recours en 1907 à Jean-Joseph Picoré pour un plan du parc, tandis que les études et chantiers liés au jardin d'inspiration Renaissance des années 1990 sont associés à Aline Le Cœur, architecte-paysagiste, dans le cadre d'interventions menées avec des architectes en chef des monuments historiques (OpenAgenda, 2020) (Institut Européen des Jardins et Paysages, 2024).



Figure 6, Gravure d'Israël-Sylvestre, Jardins de Vaux-le-Vicomte, XVIIe siècle

## Parterres de Sceaux

Localisation du projet : Domaine de Sceaux,  
Hauts-de-Seine, France

Conception: XVII<sup>e</sup> siècle par André Le Nôtre

Les parterres de broderies étaient conçus pour être vus depuis les fenêtres de l'étage noble et placés à proximité immédiate du château, et les parterres de pièces de gazon, plus grands et plus lisibles dans les perspectives, étaient installés dans les terrasses ou espaces de second rang (Lablaude, 2022, p. 178). Dans un projet de restauration, la présence de fleurs n'est pas un automatisme mais une question de méthode et elle doit être justifiée par un état historiquement attesté pour une période donnée. En effet, le type de fleurissement évolue au fil du temps, notamment entre le XVII<sup>e</sup> et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec des pratiques de renouvellement soutenu et, parfois, un recours aux pots pour faciliter ce renouvellement (Lablaude, 2022, p. 178). Ces éléments permettent d'identifier l'enjeu central des restitutions comme celle de Sceaux. Il ne s'agit pas seulement de dessiner un motif, mais de choisir une hiérarchie de parterres, un cadre minéral et végétal, et surtout un régime d'entretien compatible avec l'ambition historique affichée.

La restitution des parterres de broderies du Domaine de Sceaux, inaugurée en septembre 2013 dans l'axe du château, a été présentée comme un retour le plus proche possible de l'état historique et comme un moyen de renforcer l'identité historique du site, en rétablissant deux niveaux de parterres de broderies et de gazon dans un esprit du XVII<sup>e</sup> siècle (Denoyelle, 2015). Sur le plan patrimonial, cette opération a toutefois suscité plusieurs polémiques récurrentes dans le domaine des jardins historiques, où l'authenticité ne peut pas être réduite à la reconstitution d'un décor. D'abord, Denoyelle souligne un conflit de cohérence entre le dessin de

Le Nôtre et le château actuel, édifice du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui peut brouiller la lecture historique d'ensemble et produire une confusion pour le visiteur, d'autant que le discours de communication peut laisser croire à une continuité directe avec l'époque de Le Nôtre (Denoyelle, 2015). Ensuite, l'intervention relance un débat doctrinal entre une approche conservatrice de restauration à forte coloration historique et une approche plus progressiste attentive aux strates successives et à la lisibilité des transformations, débat que Denoyelle relie aux principes de la Charte de Florence sur la relation indissociable entre jardin et édifice et sur les conditions strictes d'une restitution (Denoyelle, 2015). Enfin, la controverse est aussi pratique et écologique car la reconstitution d'une broderie fine en buis suppose des standards d'entretien, de coûts et de renouvellement très différents des périodes historiques, avec, en plus, la vulnérabilité sanitaire du buis bien connue, ce qui interroge la durabilité d'une restitution à l'identique (Denoyelle, 2015). À l'inverse, le gestionnaire du domaine assume l'intérêt de cette restitution pour rapprocher le parc de sa composition originelle et retrouver la noblesse de l'ancien domaine aristocratique. Cette position illustre les deux finalités opposées par la polémique que sont la lisibilité spectaculaire d'un jardin à la française attendue par le public et la fidélité à l'histoire complexe d'un site palimpseste (Domaine départemental de Sceaux, s. d.; Denoyelle, 2015).



Figure 7, *Projet de restitution des Parterres de Sceaux*

## Parterre de buis de Vaux-le-Vicomte

Localisation du projet : Maincy, France

Conception: XVIIe siècle par André Le Nôtre

À Vaux-le-Vicomte, l'intervention dite Rubans éphémères est pensée comme une solution transitoire face à l'effondrement sanitaire des broderies de buis des boulingrins, ravagés par la pyrale du buis et par des champignons, rendant nécessaire le remplacement de l'ensemble de la broderie et l'arbitrage d'un nouveau projet (Château de Vaux-le-Vicomte, s. d.). Les buis ont été arrachés durant l'hiver 2019 et remplacés par une œuvre temporaire conçue pour maintenir la lecture du jardin à la française sans figer une restitution végétale impossible à court terme (Château de Vaux-le-Vicomte, s. d.). Cette installation, réalisée par Patrick Hourcade à l'issue d'une consultation initiée en 2018, reprend le principe de l'arabesque en s'inspirant des dessins d'Achille Duchêne, eux-mêmes réalisés sur la base des broderies attribuées à Le Nôtre, et transpose ce motif en 390 plaques d'aluminium inclinées, toutes uniques, produisant des reflets changeants et une perception mouvante à la manière des bassins (Château de Vaux-le-Vicomte, s. d.). Le dossier de presse précise un objectif d'occupation de 2 à 5 ans, le temps d'élaborer une solution pérenne, et situe l'intervention dans une chronologie où les broderies ont déjà connu des phases de disparition et de recréation, notamment la reconstitution par Duchêne en 1923 (Château de Vaux-le-Vicomte, 2019). Un article de médiation rappelle enfin que cette œuvre sert aussi d'annonce et de levier de financement pour une future restitution des arabesques, tout en rendant visible la fragilité du patrimoine végétal lorsqu'il dépend d'une espèce devenue vulnérable à l'échelle européenne (Les Plus Beaux Jardins de France, s. d.).

(Ajouter enjeux patrimoine)



Figure 8, Vaux-le-Vicomte, perspective du Grand Parterre  
Photographie depuis une plaque de verre de 1920, Achille Duchêne, architecte-paysagiste, Paris, Association Henri & Achille Duchêne



Figure 9, Intervention temporaire "Les Rubans éphémères"

## Château d'Etzenrade, Pays-Bas (2020)

Localisation du projet : Etzenrade, Pays-Bas  
Conception: LOLA Landscape Architects, Piet  
Oudolf, 2020

Sur un site où le château d'Etzenrade a presque entièrement disparu, le jardin public conçu par LOLA Landscape Architects avec une plantation développée avec Piet Oudolf adopte une posture particulièrement pertinente pour penser le patrimoine végétal comme patrimoine vivant. Il ne vise pas la restitution d'un objet bâti, mais la remise en lisibilité de structures et de processus (LOLA Landscape Architects, s. d. ; Landezine, 2023). La mémoire du lieu est d'abord réactivée par l'eau : les anciens canaux et douves ont été reconstitués grâce à des recherches archéologiques, puis excavés et remis en fonctionnement comme bassin tampon naturel de stockage. L'intervention s'inscrit dans un projet territorial plus large de renaturation de la rivière Roode Beek avec des objectifs écologiques de gestion d'eau et d'amélioration de l'accessibilité (LOLA Landscape Architects, s. d. ; Landezine, 2023). Cette stratégie fait de l'hydrologie un élément opératoire: une trace historique revêt également le rôle d'une infrastructure d'adaptation. Le projet assume ensuite une dimension de jardin archéologique par les tranchées qui deviennent des plates-bandes guidées par des cheminements, comme un musée à ciel ouvert, et des répliques d'artefacts, parfois réalisées par impression 3D, sont exposées exactement à l'endroit de leur découverte.

Les choix de plantation renforcent le récit historique par une lecture en strates : la grille des anciennes tranchées est travaillée en bandes, avec notamment cinq bordures structurées par une graminée dominante (p. ex. *Deschampsia*, *Sporobolus*, *Molinia*). (Landscape.coac.net, s. d.). En contrepoint, le projet ouvre aussi le questionnement de la transformation d'un site archéologique en expérience très scénographiée, qui peut prendre le dessus par rapport à l'authenticité historique du lieu (Landezine, 2023).

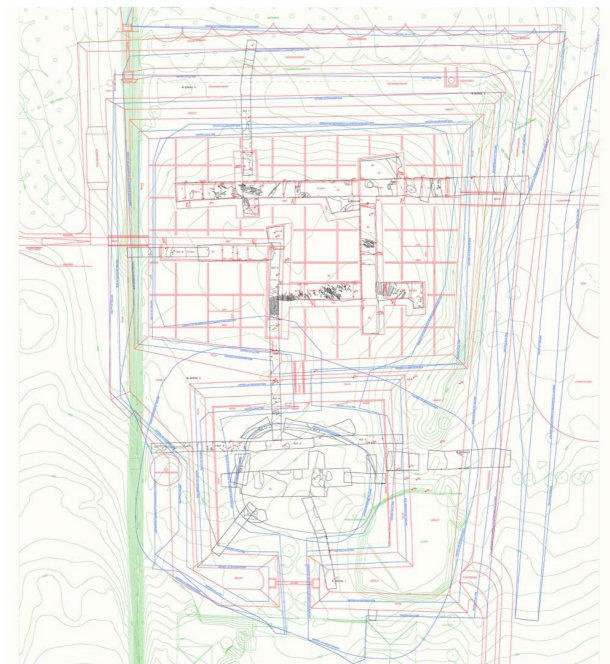


Figure 10, Plan d'analyse archéologique du jardin



Figure 11, Image aérienne du Château d'Etzenrade et de son jardin

## Intervention éphémère "Still Alive"

Localisation du projet : Turin, Italie

Conception: Wagon Landscaping, 2023

Installé dans le parc historique du Castello Ducale di Agliè (Piémont, Italie), Still Alive est présenté comme une pièce contemporaine placée sur l'axe perspectif principal du parc et composée de deux cercles (rocaille + prairie). Le projet a été conçu dans le cadre de l'exposition « Ripensare il paesaggio. 7 giardini per la biodiversità », qui a réuni sept installations dans ce parc, en 2023. Wagon Landscaping revendique une insertion dans le dispositif du parc (axe perspectif), mais sans pastiche. En ce sens, l'intervention s'inscrit dans la composition d'ensemble du site historique, en accord avec les principes de La Charte de Florence qui rappelle qu'un jardin historique est une composition « architecturale et horticole » (art. 1) et qu'il ne peut être isolé de son environnement (art. 7). L'intervention se lit comme une stratification contemporaine plutôt que comme une restitution. "Still Alive" met cela en scène de façon très opératoire : la partie laissée en prairie propose de cesser la tonte d'un cercle pour révéler la floraison et le rôle des prairies pour la biodiversité. Autrement dit, l'intervention patrimoniale passe ici par un changement de pratique d'entretien autant que par une forme. Le projet est décrit comme un jardin réalisé avec des matériaux issus de démolition urbaine, triés et assemblés pour former une rocaille minérale, accueillant une palette de plantes pionnières de milieux secs. Cet exemple illustre que les interventions sur le patrimoine végétal ne se limitent pas à conserver des espèces remarquables mais qu'elles peuvent aussi consister à fabriquer des conditions de sol et d'habitat qui rendent visibles des dynamiques qui réinterprètent les ruines du parc romantique par le réemploi.

Still Alive peut être lu comme une intervention-test qui fait du patrimoine végétal un patrimoine vivant où l'enjeu n'est pas de reproduire une forme historique, mais de réactiver un site par des choix de gestion et par la mise en scène de dynamiques écologiques (sols pauvres, plantes pionnières). Parce qu'il s'inscrit dans une logique de jardin éphémère au sein d'un parc historique, le projet fait apparaître les tensions possibles entre une intervention contemporaine qui anime le lieu et la préservation du sens culturel du jardin, conformément aux principes d'usage et de fragilité rappelés par la Charte de Florence.



Figure 12, Still Alive - Rocaïlle Vivante, conçu par Wagon Landscaping, © Yann Monel



Figure 13, *Still Alive - Rocaille Vivante*, conçu par Wagon Landscaping, © Yann Monel

## Parco Reggia di Rivalta (2025)

Localisation du projet : Rivalta, Italie

Conception: Openfabric, 2025

Au Parco Reggia di Rivalta, Openfabric propose une manière très opératoire d'articuler patrimoine et vivant. Le projet part d'un site dont l'état actuel semble vide, mais dont l'épaisseur historique est multiple et choisit d'en faire un palimpseste plutôt qu'une restitution unique du jardin du XVIII<sup>e</sup> siècle, associé dans l'imaginaire local à une référence versaillaise aujourd'hui perdue (Openfabric, s. d. ; Landezine, 2020). La stratégie spatiale combine une structure forte et des intensités différenciées : un boulevard périphérique assure l'accessibilité et cadre un parc rural intérieur rendu praticable par des diagonales, à la fois écho de principes paysagers éclairés et lecture des trames agricoles régionales (Openfabric, s. d.). Ce projet est présenté comme un pont entre conservation et changement, le parc devenant une plateforme capable d'accueillir des usages du quotidien comme des événements d'échelle plus large (Openfabric, s. d. ; Landezine, 2020). L'intérêt du projet réside dans le fait que le patrimoine n'est pas seulement reconstruit mais aussi réinterprété à travers des choix de sols, d'eau et de végétation qui engagent des régimes de gestion. La presse italienne décrit ainsi un projet visant à restaurer des traces encore présentes (belvédère, "giardino segreto", mur d'enceinte, bassins, grottes) et à recomposer une armature hydrique où l'eau joue tour à tour un rôle architectural (parterre, bassins), scénographique (plantes aquatiques comme nénuphars) et écologique (bio-lac circulaire végétalisé participant à l'épuration) (Professione Architetto, 2019). Le parterre (env. 21'000 m<sup>2</sup>) qui revendique une filiation avec un dessin de 1726 s'inspire de l'idée originale avec des géométries baroques, haies de buis et surfaces fleuries de plantes bulbeuses (Professione Architetto, 2019).

Cette posture ouvre enfin des débats récurrents aux sites patrimoniaux : jusqu'où un parc qui suscite une forte affluence peut-il rester compatible avec la vulnérabilité d'un jardin historique, et quels arbitrages (entretien intensif du parterre, choix d'essences/alignements) sont acceptables pour faire du végétal un héritage vivant plutôt qu'une image figée ? (Openfabric, s. d. ; Professione Architetto, 2019).

Enfin, la requalification du parc n'est pas seulement un projet dessiné, mais aussi un processus qui implique de nombreux acteurs. Le site a fait l'objet, en amont, de démarches de quartier et d'un accord avec la communauté de Rivalta pour expérimenter le réemploi temporaire et l'animation de l'aire verte (activités culturelles, sportives, éducatives, actions de remise en état et de maintenance), mobilisant un réseau d'associations locales. La Ville souligne d'ailleurs que le projet du parc a été pensé après un parcours participatif avec ces acteurs, ce qui renforce l'idée d'un patrimoine vivant dont la transmission passe aussi par des usages partagés et une gouvernance de proximité (Comune di Reggio Emilia, 2025).

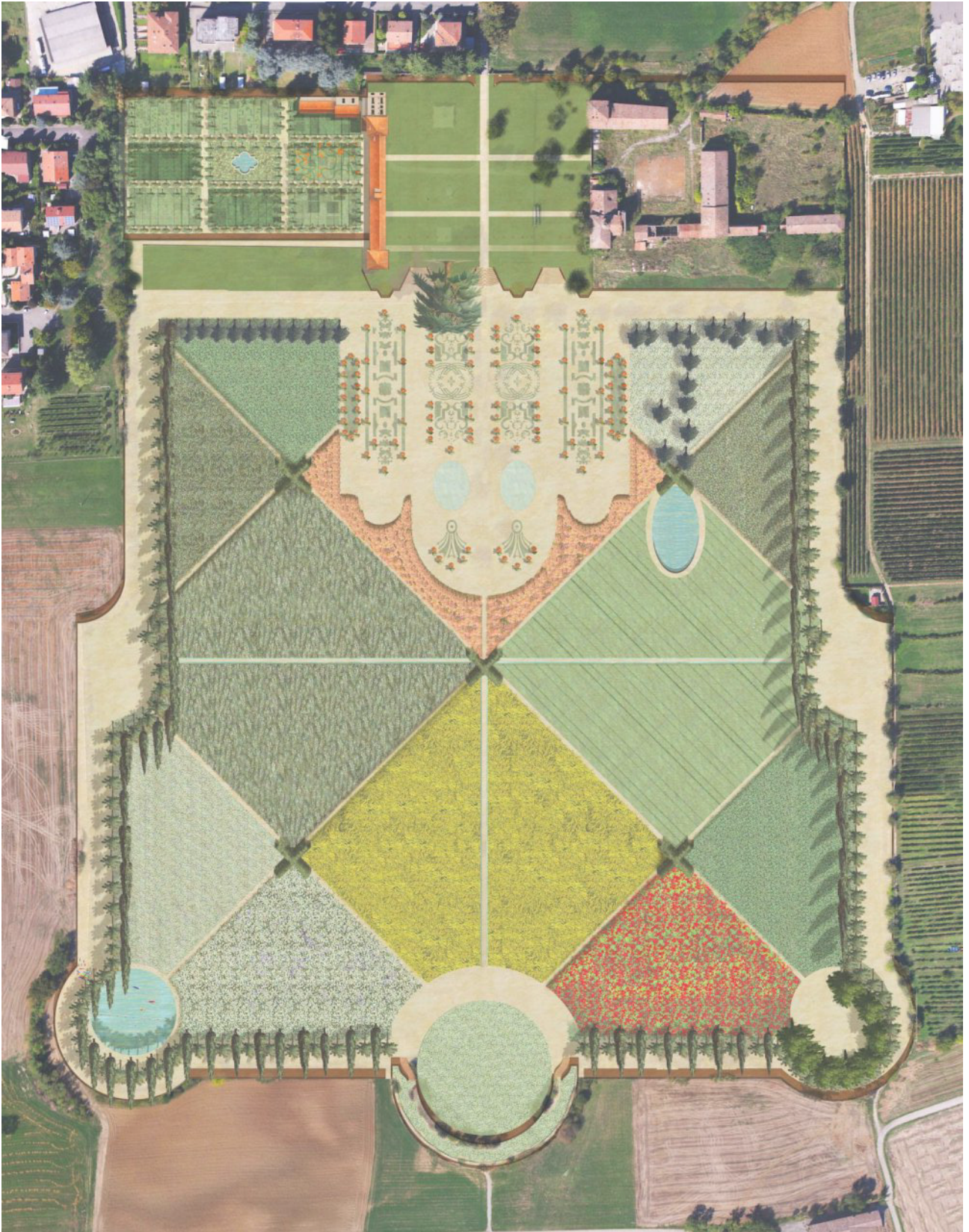


Figure 14, *Projet de requalification du parc*

## Le cas lausannois

### Le végétal au coeur de la ville médiévale

Comme nous l'avons vu précédemment, la nature dans les villes médiévales est avant tout utilitaire. À l'intérieur des murs, les rares espaces non-bâties entre les constructions sont occupés par des jardins à fonction nourricière ou médicinale, dans lesquels on cultive des plantes alimentaires, aromatiques et médicinales (figure 15).

À Lausanne, ces fonctions sont bien attestées dès le Moyen Âge. Le centre ancien, selon le plan Gignillat (figure 16), révèle la présence de nombreux jardins intra-muros, en lien direct avec les bâtiments. La ville comptait également plusieurs apothicaires, chargés de préparer remèdes et onguents à partir de plantes cultivées localement. Le végétal occupe alors des fonctions thérapeutique et de ressource alimentaire qui contribue à l'économie domestique et qui a une place essentielle dans le tissu urbain.

Hors des remparts, la campagne immédiate joue un rôle complémentaire. On y trouve de vastes champs de céréales, mais surtout des vignes, très présentes autour de Lausanne. Cette organisation binaire entre intérieur dense et campagnes nourricières marque profondément l'organisation urbaine.



Figure 15, Jardins intra-muros, extrait du plan Buttet, 1638

## Le végétal comme objet d'étude botanique

C'est seulement à partir des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, avec les grandes découvertes et les voyages transocéaniques, que le regard sur les plantes commence à évoluer. De simples ressources vivrières, elles deviennent progressivement objets de curiosité et de prestige. Les espèces exotiques rapportées d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique suscitent un nouvel intérêt, et l'on voit émerger une culture botanique savante, d'abord réservée à une élite lettrée. Les jardins des riches aristocratiques se dotent alors de plantes ornementales, signes de distinction sociale autant que d'ouverture au monde (Mollie, 2019).

Lausanne ne fait pas exception à ce nouvel engouement: le premier jardin botanique est créé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par le médecin Jacob Constant. Ce jardin qui jouxte sa maison est dédié à l'étude des plantes médicinales et témoigne d'un basculement progressif : le végétal n'est plus seulement un moyen de subsistance, mais il devient un objet de savoir et d'observation (figure 16).

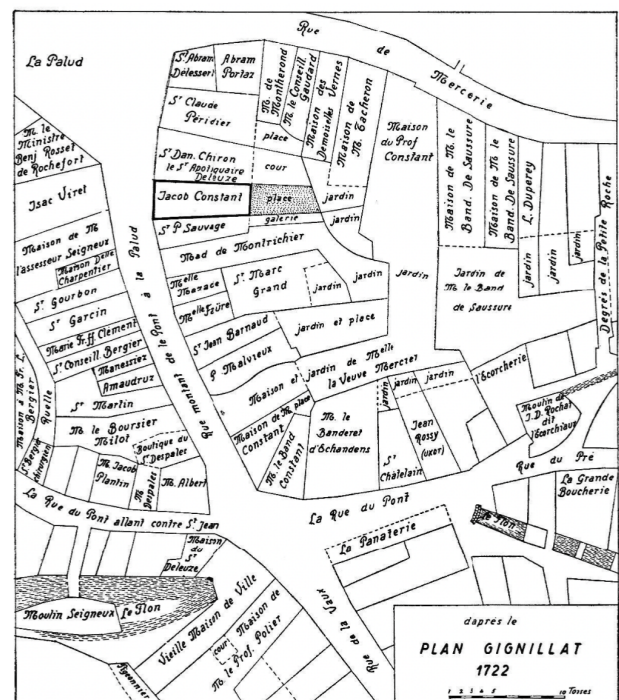


Figure 16, Jardins intra-muros, extrait du plan Gignillat, 1722

Ainsi, des potagers médiévaux aux premiers jardins botaniques, le végétal à Lausanne comme ailleurs évolue dans ses usages et ses représentations : de la nécessité à la connaissance, de la culture vivrière à la culture savante.

## Les campagnes lausannoises

Sous l'Ancien Régime, la majorité des domaines agricoles étaient en possession de quelques familles importantes qui résidaient en ville. Dès la fin du XVIIIe et au XIXe siècle, elles construisirent de nouvelles exploitations et des maisons de maître sur leur domaine, qui prirent à ce moment-là le nom de campagnes. Un tissu d'habitat dispersé d'architecture de choix s'édifia hors des enceintes médiévales. Ces campagnes étaient pourvues de

domaines paysagers très qualitatifs. Des fermes parsemaient également les étendues du paysage rural (Office fédéral de la culture [OFC], 2016).

Parmi ces demeures, la campagne de l'Élysée, construite entre 1780 et 1783 par l'architecte Abraham Fraisse est un exemple emblématique. Située sur un replat, elle est entourée d'un vaste parc arborisé qui domine le Léman (Ville de Lausanne, s. d.). Un autre exemple notable est la campagne de Mon-Repos, dont la première villa fut construite en 1747 par Abraham Secrétan et dont le parc arboré d'abord dessiné à la française, fut transformé selon les codes du pittoresque anglais au XIXe siècle (Ville de Lausanne, 1999).

Cette diffusion des campagnes et de l'habitat rural de qualité hors des enceintes ne se fait

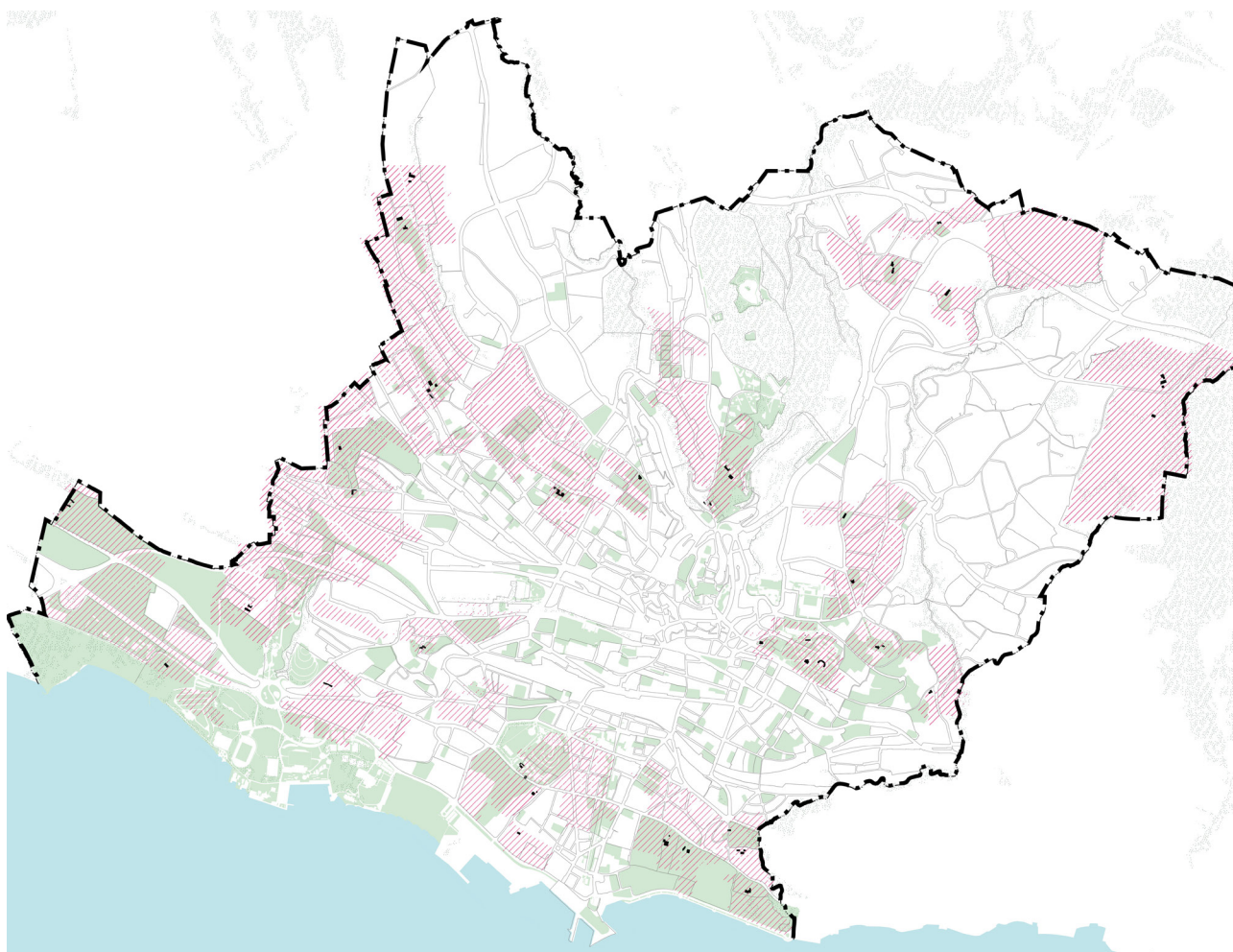


Figure 17. Superposition des anciennes campagnes et des parcs actuels  
Carte réalisée à partir des géodonnées du Guichet cartographique de la Ville de Lausanne (Service du cadastre ; couches : "ICOMOS – Jardins historiques")

toutefois pas en rupture avec la ville, mais dans un système territorial encore fortement hiérarchisé. Les demeures de campagne s'inscrivent dans un paysage productif, composé de vignes, de terres agricoles et de chemins reliant la cité à ses marges. C'est dans ce cadre, où l'espace extra-muros reste largement structuré par la viticulture et l'agriculture, que s'explique l'organisation de Lausanne jusqu'au milieu du XIXe siècle autour de deux pôles distincts, la ville fortifiée et le port d'Ouchy, séparés par un vaste paysage viticole. (Office fédéral de la culture [OFC], 2016). Ce paysage viticole, bien que disparu suite au fort développement de la ville opéré dès le milieu du XVIIIe siècle, est encore très présent en la région du Lavaux, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2007, et ses terrasses de vignes qui offrent une vue spectaculaire sur le lac Léman et les Alpes et qui participent à l'identité du territoire lausannois (UNESCO World Heritage Centre, 2007).

### **Ouchy: l'essor du tourisme pittoresque**

Dès le milieu du XIXe siècle, avec l'essor du tourisme, Ouchy fait l'objet d'importantes transformations. Le lac qui a quitté ses fonctions commerciales, se tourne vers des activités de plaisance et les habitants et visiteurs peuvent ainsi profiter de l'ouverture créée par cette grande étendue d'eau et s'évader ainsi de la ville (ISOS). L'aménagement des quais d'Ouchy (figure 18) doit se lire dans le contexte plus large de l'essor du tourisme pittoresque en Europe et de l'évolution du regard porté sur la nature. Au XIXe siècle, la promenade se diffuse comme pratique sociale et on ne se déplace plus seulement pour des raisons commerciales ou utilitaires, mais pour voir et éprouver le paysage. Jean-Claude Vernex montre que cette manière de voir le paysage valorise la marche, la découverte progressive et la recherche de points de vue. Le paysage devient

un but en soi. Le développement du pittoresque en tant que manière de voir, trouve ses racines dans une culture élitaires apparue au tournant des XVIIe et XVIIIe siècles, notamment à travers le « Grand Tour » aristocratique. (Vernex, 2004).

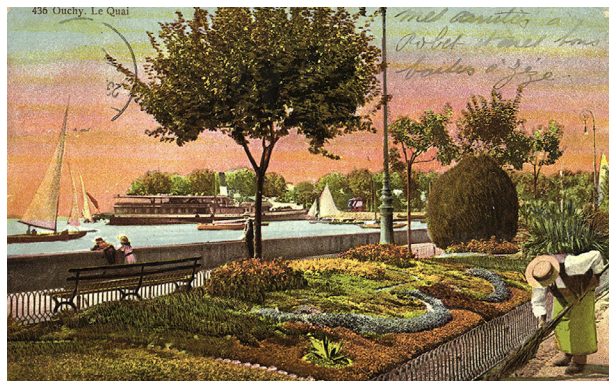


Figure 18, Les quais d'Ouchy  
Carte postale colorisée des éditions Louis Burgy, 1909

Mais c'est véritablement au XIXe siècle que cette sensibilité se diffuse plus largement au sein de la société, ce qui va considérablement influencer l'aménagement du territoire, mise au service du tourisme. Le lac Léman, ses eaux calmes, les silhouettes lointaines des Alpes et les reliefs du Jura, s'intègrent alors dans une esthétique du paysage façonnée par les modèles picturaux de Claude Lorrain ou des jardins anglais. Anne-Marie Thiesse souligne combien cette mise en scène du territoire à des fins esthétiques a contribué à forger des identités culturelles régionales et nationales au XIXe siècle. La Suisse se présente ainsi comme le pays du pittoresque, du sublime et de la pureté alpine (Thiesse, 1999).

Dans ce cadre, le végétal à Ouchy joue un rôle structurant dans la composition des quais. Les plantations ne relèvent pas uniquement de l'ornement mais elles organisent l'espace public et mettent en scène le site lacustre. Alignements, bosquets et arbres isolés guident la déambulation, ménagent des ouvertures vers l'eau, cadrent certaines perspectives et rythment l'expérience du rivage. On retrouve ici une « grammaire du paysage », selon les termes

de Jean-Marc Besse , où chaque élément naturel est sélectionné, orienté et disposé pour provoquer des émotions esthétiques précises (Besse, 2003). L'influence du jardin anglais est particulièrement manifeste dans cette volonté d'abolir la frontière entre nature domestiquée et nature "sauvage". Les quais d'Ouchy intègrent dans cette optique la promenade au site lacustre dans une volonté de continuité. Les parcours piétons, plantés d'arbres, invitent à une déambulation contemplative rythmée par des points de vue soigneusement étudiés: un saule au bord de l'eau, une ouverture sur les Dents du Midi, un reflet dans le lac. On assiste ainsi à une véritable scénarisation de l'expérience touristique, à travers le végétal. Cette requalification marque une rupture avec le caractère anciennement utilitaire du rivage : avant le XIXe siècle, Ouchy est d'abord un port de commerce, tandis que la ville historique reste concentrée sur la colline. L'amélioration des accès avec notamment la création de la ligne de chemin de fer Lausanne-Ouchy (1877), et l'attrait croissant des touristes britanniques, allemands et français transforment les quais qui deviennent alors un lieu de promenade, d'agrément, de sociabilité. (OFC, 2016).

Aujourd'hui encore, Ouchy conserve cette vocation esthétique et touristique mais se trouve confronté à de nouveaux enjeux par l'intensité des usages, et l'adaptation au changement climatique. Il est alors nécessaire de concilier la préservation d'une image patrimoniale et l'évolution de ce paysage historique vers un rivage plus résilient. Cette conciliation doit s'opérer en restant conscient que les quais d'Ouchy sont le produit d'un long héritage culturel et qu'ils incarnent une étape emblématique de l'histoire européenne du paysage, où la nature, d'abord redécouverte comme source d'émotion esthétique par une élite voyageuse, devient progressivement un bien commun à contempler, parcourir, mettre en valeur et préserver (Vernex, 2004).

## **Les espaces naturels grignotés par l'urbanisation**

À la fin du XIXe siècle, Lausanne connaît une phase d'expansion urbaine marquée. Cependant, cette urbanisation rapide se fait aussi au détriment de nombreux espaces naturels. La vigne est la première touchée et perd la moitié de sa surface entre 1838 et 1912. De même, les grands domaines céréaliers et herbagers cèdent peu à peu la place à de nouveaux quartiers. Seule la forêt semble épargnée : elle progresse dans de longues trames sombres visibles depuis le lac, contribuant à forger l'image d'une ville verte. Dans cette dynamique de modernisation, la ville s'ouvre sur sa campagne. Les anciennes portes et murailles médiévales, devenues obsolètes, sont progressivement détruites pour faire place à de nouvelles circulations et à une ville en mutation (Radeff & Francillon, 1991).

Cette ouverture coïncide avec un changement profond dans la perception du territoire environnant. Les autorités prennent conscience de la valeur paysagère, esthétique mais aussi sanitaire et sociale, des campagnes environnantes. Plusieurs grands domaines agricoles sont ainsi acquis par la ville et transformés en parcs publics et espaces d'agrément destinés à offrir aux citoyens un accès à la nature sans quitter la ville. Le végétal devient ici un élément d'aménagement structurant, à la fois utilitaire et récréatif. C'est dans ce contexte que naissent des lieux emblématiques comme le parc de Mon-Repos ou la promenade de Derrière-Bourg, suivis par l'esplanade arborée de Montbenon, autant de lieux de respiration dans un tissu urbain qui s'agrandit (Office fédéral de la culture [OFC], 2016). Lausanne se transforme donc en un paysage ponctué de parcs, de promenades et de zones boisées, où l'intégration du végétal participe au cadre de vie urbain.

## Lausanne ville de parcs

Cet héritage des campagnes lausannoises a largement contribué au vaste réseau de parcs et promenades dont la ville bénéficie aujourd'hui. En effet ces parcs couvrent une surface de 350 hectares, ce qui fait de Lausanne l'une des villes les plus vertes d'Europe.



Figure 19, Les zones de forêts, parcs et avenues plantées de Lausanne



# L'eau à l'origine du territoire

## lausannois

### Territoire formé par l'eau

Lausanne doit la structure de son socle géomorphologique aux grandes glaciations du quaternaire. L'agglomération s'étend sur un coteau qui correspond au versant sud de la cuvette formée par le passage du glacier du Rhône, lors de la dernière glaciation de Würm il y a environ 40'000 ans. Lors du retrait du glacier, des moraines se déposèrent sur ses côtés, modelant ainsi la topographie lausannoise, dotée d'une déclivité de plus de 500 m. depuis le bois du Jorat jusqu'au lac. Cette grande étendue d'eau, le Léman, résulte également du retrait du glacier, au terme de la période de Würm (Office fédéral de la culture [OFC], 2016). Le glacier du Rhône, en se retirant, a eu une action abrasive sur la molasse, ce qui a façonné ce relief en marches d'escaliers qui descend jusqu'au lac. De cette géomorphologie

a découlé un développement urbain étagé en plusieurs niveaux parallèles au lac. Des crêts morainiques émergent de ce paysage de marches successives: Montbenon, la moraine du Château, la colline de Montriond, et offrent des points de vues remarquables sur le grand paysage (Delabarre, 2023).

Cette topographie mouvementée a également été modelée par un vaste réseau hydrographique. En effet, la région lausannoise est constituée d'une trentaine de cours d'eau, totalisant un linéaire de 160 km. Seize de ces rivières s'écoulent dans l'aire urbaine de Lausanne. La Chamberonne délimite la commune à l'ouest et la Vuachère à l'est. Cette dernière est d'ailleurs la seule rivière qui coule encore presque intégralement à ciel ouvert jusqu'au lac. La Louve prend sa source sur les hauts de Lausanne, à la hauteur de la Blécherette, et rejoint le Flon au niveau de la Place Pépinet. Le bassin du Flon est la colonne vertébrale du réseau hydrographique lausannois. Il prend sa source dans les bois du Jorat qui surplombent Lausanne, pour finir sa course dans le Léman (Pitteloud & Duboux,

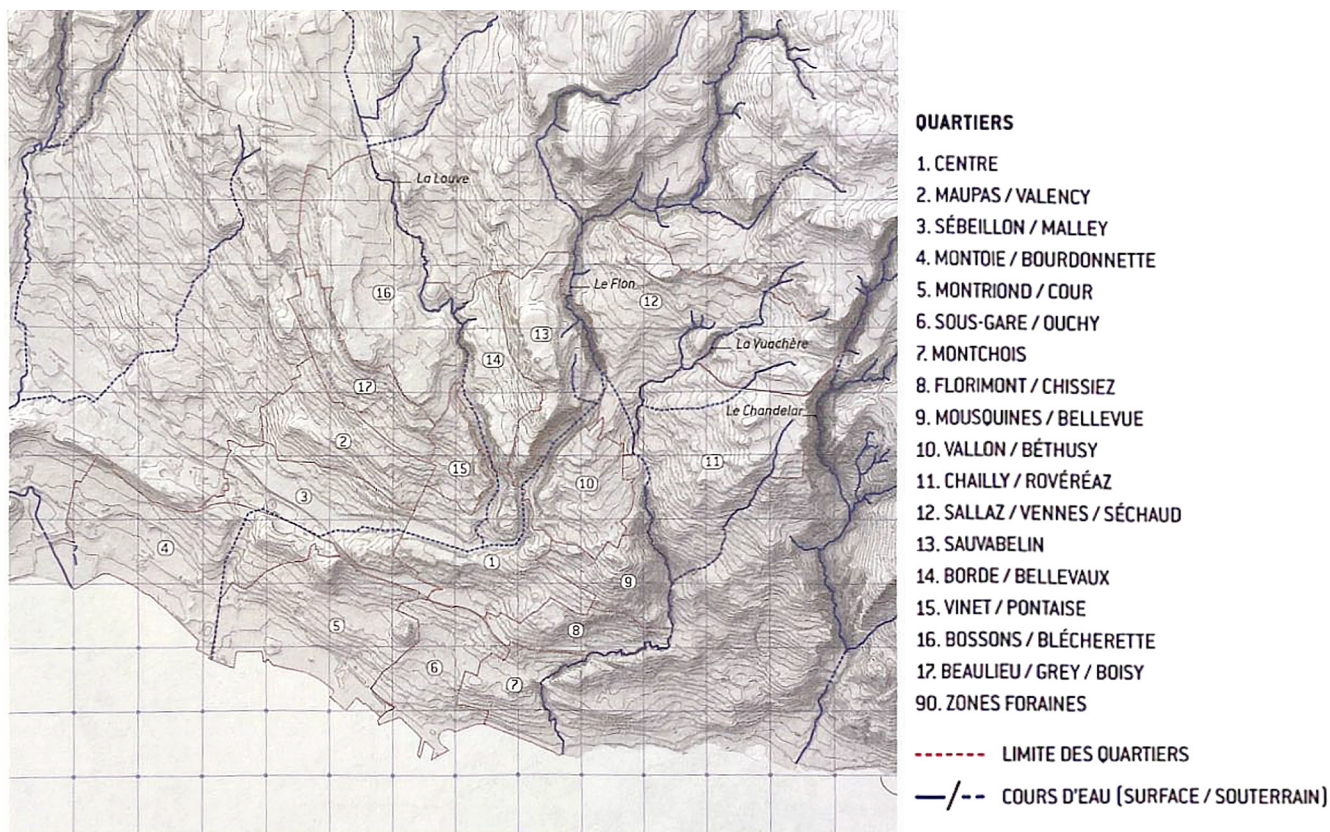


Figure 20, Hydrographie de Lausanne, Lausanne, un lieu, un bourg, une ville, Pitteloud et Duboux

2001). Ces cours d'eau forment des brèches parfois profondes dans le terrain et sont important par leur rôle de marqueurs dans le paysage. Dans notre contexte actuel, ils représentent un fort potentiel de fraîcheur, ressource de plus en plus convoitée pour s'adapter au changement climatique (Delabarre, 2023).

## Territoire formé autour de l'eau

### Le vicus romain de Lousonna

Les premières traces d'occupation sont apparues au bord du lac, à la fin du Mésolithique, il s'agissait d'une population de chasseurs-cueilleurs. Vers la fin du 1er siècle av. J.-C., le vicus romain de Lousonna s'est installé sur la terrasse naturelle de 3 mètres formée au Subboréal (env. 2380 av. J.-C.), une plateforme stable permettant une installation durable au bord du Léman (Gallay & Kaenel, 1981, p. 155–157). Kaenel, 1977 explique que l'installation du vicus à l'embouchure du Flon était un choix stratégique, cette situation étant privilégiée en ce qu'elle était abritée dans une baie délimitée de chaque côté par les dépôts alluvionnaires de la Chamberonne et du Flon. La proximité avec le Léman constituait également des opportunités d'installations portuaires et de développement commercial par la voie lacustre (figure 22). L'auteur nous rappelle que le niveau du lac à l'époque romaine était situé 2 mètres plus haut qu'il ne l'est aujourd'hui, ce qui explique que des vestiges portuaires aient été retrouvés à plusieurs dizaines de mètres de la rive actuelle. Le vicus était structuré selon un gradient habitations - lieux publics (forum) - commerces - lac (Musée romain de Lausanne-Vidy, 2016). La basilique qui bordait la rive était protégée par un quai. On constate donc une implantation au bord de l'eau réfléchie en fonction de la topographie.



Figure 21, Plan de la ville de Lausanne, 1723



Figure 22, Affiche/illustration du port antique (reconstitution), Musée romain de Lausanne-Vidy, Lausanne.

## Vidy en proie aux fluctuations du Léman

Vers le IV<sup>e</sup> siècle ap. J-C, Lousonna fut abandonnée au profit de la colline de la Cité, plus stratégique face aux menaces d'invasion. Gallay et Kaenel (1981, p. 155–157) démontrent que les hautes eaux du Subboréal et du haut Moyen Âge ont submergé et remanié les sols antiques de Vidy, qui est devenue une zone marécageuse. En effet, le site, progressivement recouvert par les apports alluviaux des rivières et affecté par une série de fluctuations du niveau du Léman, est devenu instable et peu propice à l'habitat. Les analyses paysagères plus récentes (Lavenex, 2012 ; Guichonnet, 1994, p. 133–134) rappellent d'ailleurs que la zone de Vidy, exposée aux oscillations hydrologiques du Léman et à l'envasement, a longtemps constitué un espace liminaire : ni terre ferme ni véritable rivage. C'est pourquoi on ne retrouve pas vraiment de couche archéologique médiévale à Vidy. Les synthèses du Musée romain de Lausanne-Vidy (Lousonna–la ville antique, 2016) indiquent clairement l'absence de continuité d'occupation après la période romaine.



Figure 23, Evolution du trait de rive du Léman



Figure 24, *Embouchure du Flon*  
Lausanne et ses abords vus depuis l'ouest, vers 1820. Aquatinte colorée de Jean Du Bois (Musée historique de Lausanne).

## La ville médiévale autour des rivières

Au Moyen-Âge, la ville médiévale s'est donc développée autour des rivières du Flon et de la Louve, sur trois collines : la Cité, le Bourg et Saint-Laurent (Radeff & Francillon, 1991). L'eau est un support d'urbanité. Elle est canalisée dès le Moyen Âge, alimente fontaines, moulins et usages domestiques, tout en servant aussi à évacuer des déchets. À l'époque moderne et préindustrielle, l'énergie hydraulique attire les industries telles que les tanneries, scieries qui se sont rapidement installées au bord des cours d'eau jusqu'au XIXe siècle (Radeff & Francillon, 1991).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'essor de Lausanne s'accompagne de grands travaux destinés à fluidifier les déplacements : le Grand-Pont, achevé en 1844, franchit le vallon du Flon grâce à deux niveaux d'arches et relie ainsi les parties est et ouest de la ville. Mais cette proximité aux rivières devient ambivalente : les cours d'eau sont aussi associées

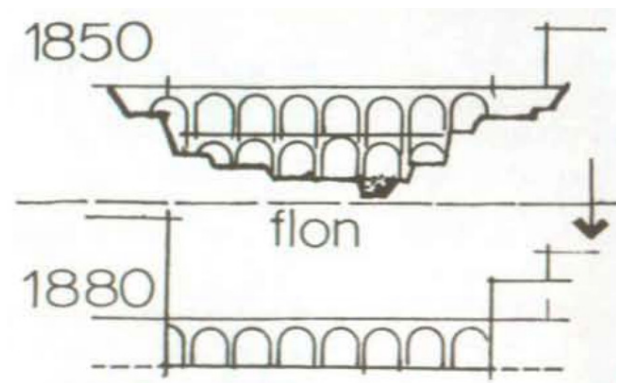


Figure 25. Schéma-coupe du comblement de la vallée du Flon (inférieur) et des premières arcades du Grand-pont.

aux inondations et, en milieu urbain dense, à des risques sanitaires qui poussent la Ville à entreprendre le voûtage du Flon et de la Louve, puis à combler la vallée du Flon, (Aprea & Paré, 2023). Le Flon est d'abord canalisé, puis la vallée du Flon est progressivement remblayée, ce qui finit par enfouir le premier niveau d'arches du Grand-Pont (figure 25). Ces transformations traduisent surtout une évolution du rapport de Lausanne à ses cours d'eau. Dans ce contexte, l'eau bascule progressivement du

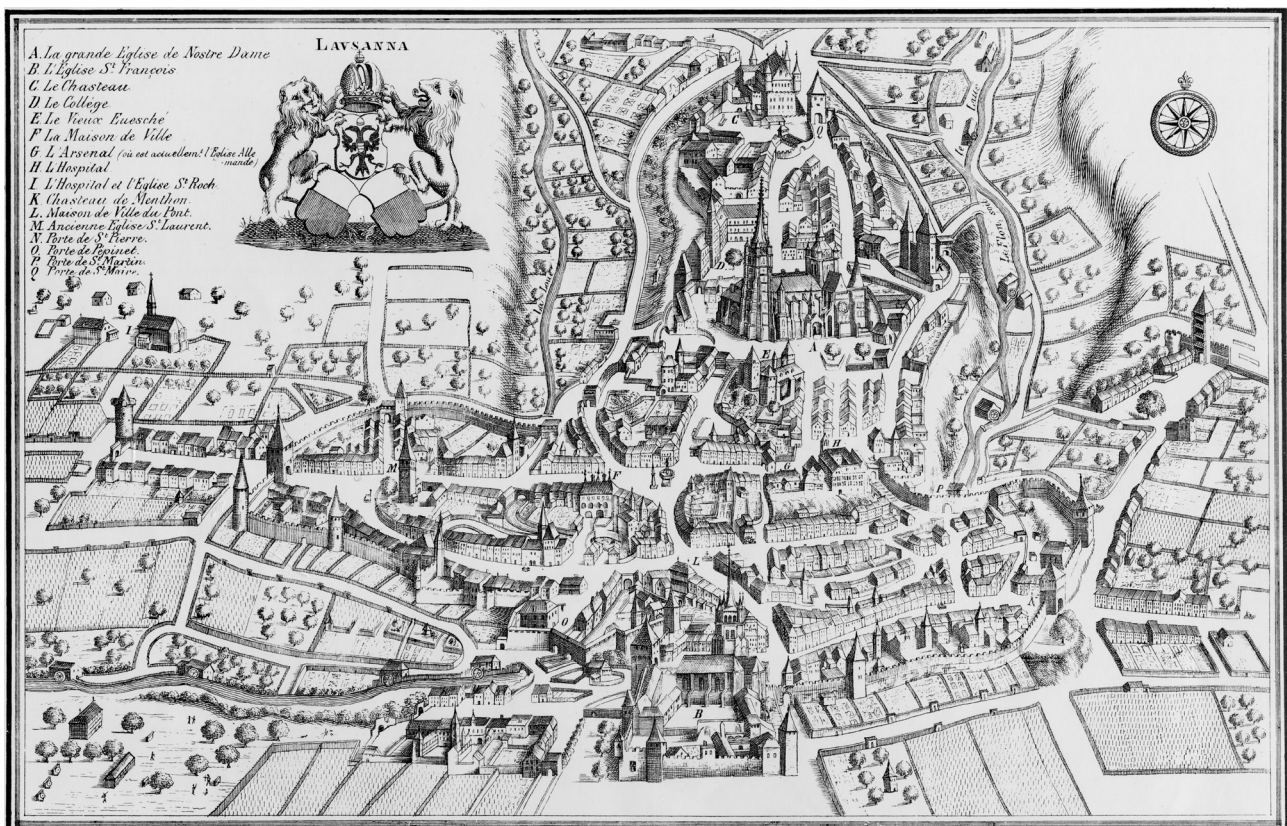


Figure 26. Lausanne (plan/gravure de la ville de Lausanne), 1674, Archives de la Ville de Lausanne.

statut de ressource visible à celui de problème à maîtriser: la topographie entaillée par l'eau devient une entrave à l'accessibilité et la traversée urbaine. Il en découle la réalisation de grands ouvrages de franchissement liés à la ceinture Pichard qui visent à surmonter cette contrainte. Morphologiquement, cette logique transforme le "territoire façonné par l'eau" en un territoire reconfiguré contre l'eau. Par crainte des miasmes, les vallons cessent d'être des structures paysagères lisibles et deviennent des surfaces urbanisables, tandis que le réseau hydrographique devient invisible (Frochaux, 2024). C'est précisément cette inversion qui explique en partie pourquoi, aujourd'hui, la mémoire hydrologique lausannoise est difficilement perceptible sans projet qui la rende à nouveau lisible.

## Le lac comme équipement de santé et de loisirs

La reconquête des rives de Vidy s'inscrit dès le début du XXe siècle, dans une logique hygiéniste qui transforme le Léman en équipement de santé et de loisirs. Un texte du Bulletin du Conseil communal rappelle que le discours médical hygiéniste valorise alors la baignade, qui permet de prendre l'air, le soleil et de faire de l'exercice, ce qui entraîne un afflux vers le bord du lac et une revalorisation des rives (figure 27). Avec le développement de l'hygiénisme, les grèves de Vidy deviennent très fréquentées, et la Ville y construit en 1922–1923 des bains publics gratuits afin d'organiser les usages de la plage, dans le cadre de l'aménagement d'une zone sportive (Neuenschwander Feihl, 2014). Dans ce contexte, Bellerive-Plage, construit en 1937, apparaît comme un moment culminant de cette dynamique. L'architecture moderniste du bâtiment de la piscine de Bellerive-Plage, classée au recensement architectural du canton de Vaud est elle-même explicitement rattachée à ces

préoccupations hygiénistes. La vocation sportive de Vidy s'enracine donc déjà avant l'Expo 64 dans un usage populaire du rivage, d'abord lié à la baignade puis progressivement encadré par des équipements. Au début des années 1920, le secteur se dote aussi d'un stade à l'est du Flon, identifié comme l'un des premiers marqueurs du caractère sportif du site (Ville de Lausanne, 2015, pp. 3–4). Ce réinvestissement des rives constitue aujourd'hui une couche patrimoniale intermédiaire entre le paysage naturel du rivage et les grandes transformations modernistes ultérieures.

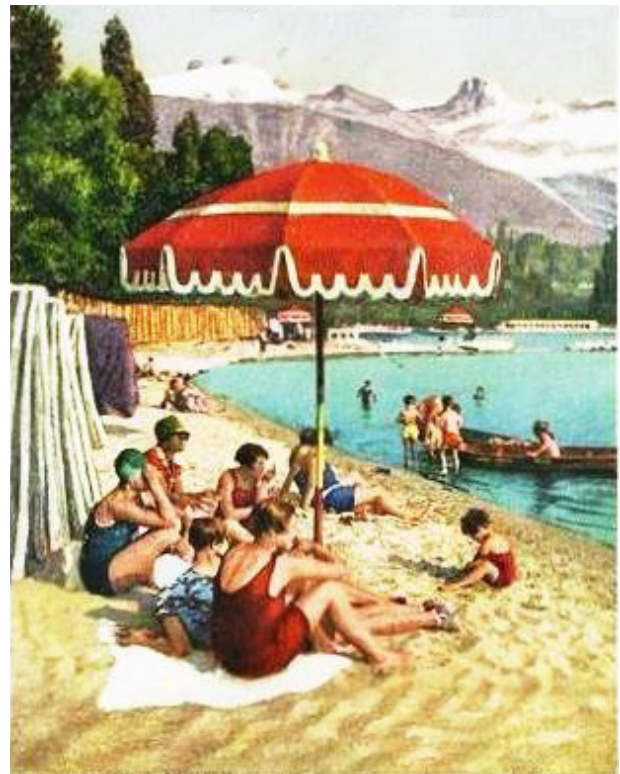


Figure 27. Lausanne Ouchy plage (carte postale ancienne numérisée), NotreHistoire.ch, mise en ligne le 16 août 2017.

En effet, le site a ensuite été choisi pour accueillir l'Exposition nationale de 1964, ce qui a entraîné d'énormes remblais sur le lac pour créer les espaces nécessaires à l'accueil d'une telle manifestation. L'Expo 64 est donc liée à des décisions d'aménagements lourds sur la rive qui a contribué à produire un grand paysage lacustre contemporain.

Après 1964, l'Expo, la Municipalité décide de réserver l'ensemble de la zone à la verdure, aux activités sportives, au délasserment et à la promenade. Un plan de 1966 montre déjà l'essentiel des équipements sportifs encore présents aujourd'hui, faisant de Vidy un grand parc sportif au bénéfice des lausannois après le démontage de l'exposition (Ville de Lausanne, 2015, p. 7).

Ainsi, Vidy est un lieu qui témoigne d'une superposition d'époques, caractérisées par différents rapports à la nature et à l'eau. D'une nature sauvage et fluctuante, considérée comme une ressource et comme support de commerce, à une nature thérapeutique où le lac est support d'activités sportives et de baignades au grand air, en passant par une nature mise en scène par le courant moderniste, avec de grands aménagements, une monumentalité, et un discours nationaliste, jusqu'à notre époque caractérisée par un rapport à la nature d'adaptation, qui veut laisser de la place à un retour de dynamiques vivantes.



## Le tournant amené par l'Expo 64

C'est à la fin des années 1950 que la Ville de Lausanne envisage de gagner de l'espace sur le lac. La Ville propose donc un plan d'ensemble, qu'elle soumet au conseil communal en 1958 et qui prévoit un remblaiement d'une superficie de 200'000 m<sup>2</sup> sur le lac, de 1960-1961. Ces travaux de comblement du lac sont inspirés des propositions pour l'Expo 64 qui avaient déjà montré le potentiel de tels remblaiements. En effet, selon le préavis municipal daté du 8 août 1958, reproduit au Bulletin du Conseil communal, le comblement projeté « assainira définitivement une région qui est condamnée à un évasement progressif ; il recouvrira la boue des fonds et supprimera ainsi la majeure partie des plantes aquatiques qui prolifèrent dans cette zone ». Il est mentionné que ces plantes participaient à une image du rivage insalubre et nauséabonde (Ville de Lausanne, Conseil communal, 1958, 14 octobre, p. 884). Ces travaux ont permis d'augmenter considérablement l'étendue de la pelouse de Bellerive-Plage et tous les terrains remblayés ont permis de construire des infrastructures sportives et des bâtiments d'utilité publique. Le 20 mars 1959, le site est choisi pour accueillir l'Expo 64 (Neuenschwander Feihl, 2014).



Figure 28, Remblais sur le lac pour la construction de l'exposition

## Un contexte plus large

Avant d'expliquer en détail pourquoi ce site a été retenu pour l'Expo 64, il vaut la peine d'ouvrir une parenthèse et de replacer ce choix dans une histoire plus large. L'exposition nationale de 1964 s'inscrit dans une culture européenne de l'exposition, née avec l'industrialisation, où l'événement sert à la fois de vitrine économique et politique, de récit collectif et de support d'expérimentations et d'innovations. Ces manifestations produisent des paysages temporaires, mais laissent aussi des permanences par exemple au travers d'aménagements de parcs, promenades, infrastructures. Elles témoignent aussi de différentes manières de penser la nature, que ce soit comme décor maîtrisé, comme support d'hygiène et de loisirs, ou comme scène de la modernité. Revenir brièvement sur l'émergence et les buts des expositions en Europe et en Suisse permet ainsi de comprendre que le choix de Vidy pour 1964 révèle une certaine vision du territoire, du paysage et du patrimoine, et questionne la lecture et la transformation du site aujourd'hui.

Au XIXe siècle, l'Europe industrialisée multiplie les expositions comme dispositifs de démonstration. Elles permettent de montrer la capacité d'un pays à produire et innover. La Great Exhibition de Londres de 1851, première exposition mondiale, a attiré plus de six millions de visiteurs et a permis au Royaume-Uni et aux exposants de 25 autres pays de mettre en avant le Progrès au niveau industriel et technologique (Bureau International des Expositions, n.d.). L'architecture du paysage et des jardins comme objets d'exposition est un phénomène récent attribué au XXe siècle. Les expositions du XIXème siècle sont devenues des manifestations axées sur des champs professionnels comme l'architecture, l'artisanat ou le jardin. Elles se sont toujours plus distancées d'intérêts purement commerciaux pour gagner du terrain au niveau expérimental. En effet, elles s'intéressent à des cas problématiques d'urbanisme ou de planification, dans le but de donner de la visibilité à des concepts et idées novatrices (Bucher, 2000).



Figure 29, *Great Exhibition de Londres*

## L'exposition universelle de Montréal

(1967)

À Montréal, l'Expo 67 constitue un jalon majeur du modernisme nord-américain autant par ses architectures que par la transformation du paysage et du bord d'eau. L'événement, organisé dans le contexte de la Révolution tranquille, sert d'accélérateur urbain et infrastructurel et contribue à projeter l'image d'une métropole moderne à l'échelle internationale (Ministère de la Culture et des Communications du Québec, s.d.). Le choix du fleuve Saint-Laurent comme support de l'exposition entraîne une intervention territoriale radicale. L'agrandissement de l'île Sainte-Hélène et la création de l'île Notre-Dame engendrent des opérations massives de remblayage, dimensionnées et vérifiées par des études hydrodynamiques afin d'anticiper les effets sur les débits, les courants et le risque d'inondation (Valois & Cha, 2013). Dans ce cadre artificialisé, l'architecture de paysage n'est pas un simple décor mais elle est mobilisée pour donner

une cohérence au plan d'ensemble, organiser les parcours et les places, et surtout construire une expérience du fleuve par un système de canaux, lagunes et lacs qui fait de l'eau un principe de composition central (Valois & Cha, 2013). Certains secteurs assument même une posture naturaliste et immersive, conçus comme parcs de promenade au contact direct de l'eau, avec des cheminements sinueux et une végétation en partie indigène, en contraste avec les séquences plus minérales et urbaines des mails et esplanades (Valois & Cha, 2013). L'exposition se place, tout comme l'Expo 64, dans une logique de laboratoire qui crée une urbanité temporaire pour mettre en scène une vision contemporaine du progrès, tout en laissant des traces paysagères et patrimoniales durables sur le rivage, des traces ensuite requalifiées, discutées et patrimonialisées au fil du temps (Ministère de la Culture et des Communications du Québec, s.d.).

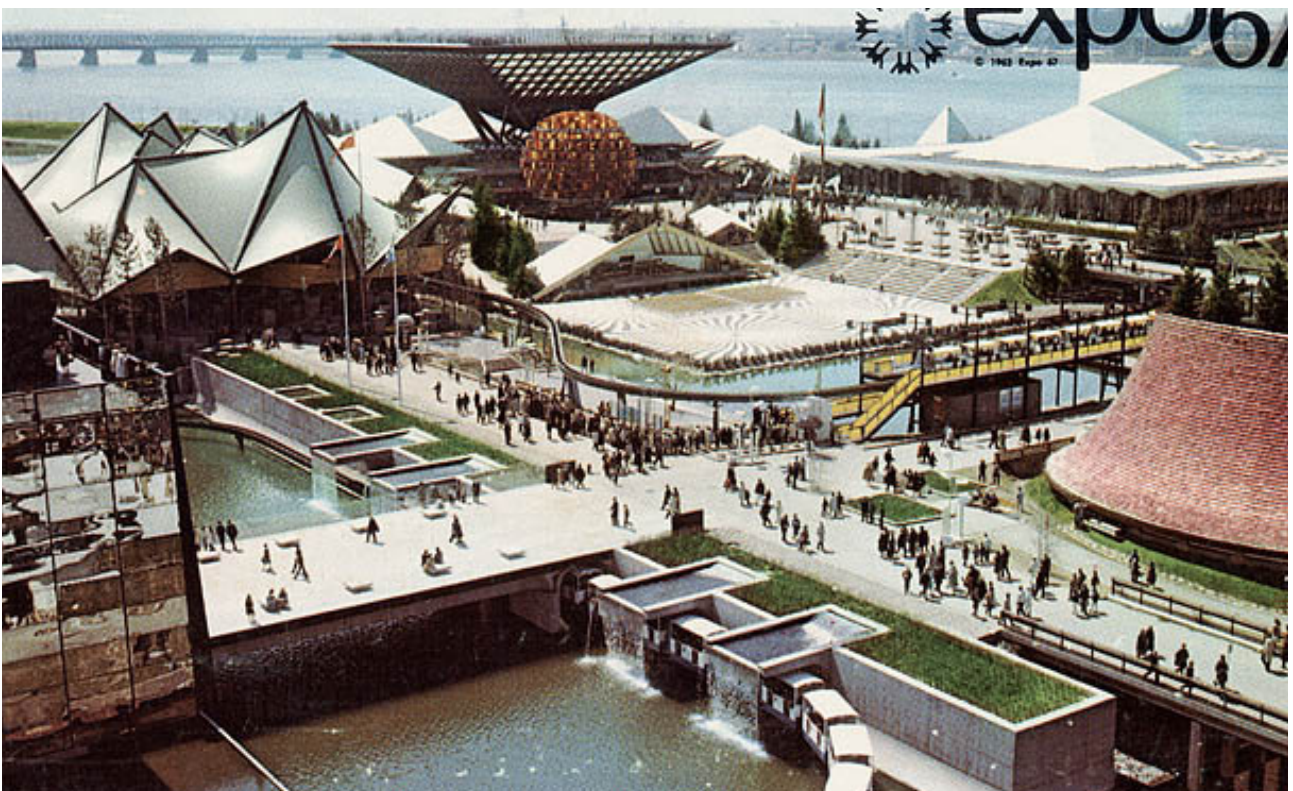


Figure 30, Exposition universelle de Montréal

## En Suisse

En Suisse, les expositions nationales passent progressivement d'un objectif de présentation à un rôle d'aménagement, au point de transformer durablement des morceaux de ville et de paysages. La synthèse historique montre que, si les premières éditions restent proches d'une logique de vitrine économique, ces manifestations deviennent au XXe siècle des projets territoriaux capables de laisser des héritages concrets dans l'espace public (Kreis, 2010). Ce basculement est particulièrement lisible dans les grandes expositions liées aux rives et aux parcs. La Landi de 1939 à Zurich fait du paysage un enjeu central, au même titre que les bâtiments, en accordant une place majeure aux espaces libres entre les constructions et à une planification qui inclut jardins ornementaux et potagers, parcs, cimetières, terrains de sport et espaces verts autour des équipements publics, tout en intégrant les plantations existantes des rives du lac (Bucher, 2000). La posture revendiquée cherche une composition sans emphase, qui évite le recours à une seule espèce et valorise une diversité végétale perçue comme plus proche d'un ordre naturel spontané, ce qui installe l'idée que l'exposition peut produire une image de la nation par l'expérience du végétal autant que par l'architecture (Bucher, 2000). Avec la G59 à Zurichhorn, cette logique se renforce : l'événement devient un laboratoire de l'architecture du paysage, où les dispositifs de jardins et de rives ne sont pas seulement temporaires, mais servent de références et influencent des aménagements ultérieurs, notamment lorsqu'un cheminement de rive s'adapte à l'ancien peuplement arboré, montrant une manière d'intervenir en continuité avec l'existant (Frischknecht, 2000). Dans ce fil, l'Expo 64 à Lausanne prolonge la fonction de l'exposition comme fabrication à grande échelle d'un paysage public, où le bord du lac devient une scène urbaine majeure et un support d'usages collectifs. Enfin, Grün 80 consolide l'idée qu'une

exposition peut être pensée comme un parc destiné à durer, et marque une étape supplémentaire dans l'attention portée aux espaces de loisirs paysagers et à leur gestion dans le temps. Ainsi, de la Landi à la G59, puis à l'Expo 64 et à Grün 80, les expositions suisses construisent successivement des modèles de paysage qui traduisent les valeurs de leur époque, tout en posant une question constante : comment aménager des rives et des espaces libres pour le public en laissant une trace durable, sans effacer la structure paysagère déjà en place (Kreis, 2010) (Bucher, 2000) (Frischknecht, 2000).

Les expositions suisses de jardin et paysage, voient se dessiner des postures contrastées qui éclairent la lecture des pyramides de l'Expo 64. À la G59 (Zurich, 1959), Ernst Cramer signe le Jardin du Poète, composé notamment de « quatre pyramides gazonnées » regroupées autour d'un bassin rectangulaire peu profond, avec des éléments en béton et une sculpture métallique. L'ensemble est présenté comme une composition abstraite et sculpturale, fondée sur des « Régularités géométriques abstraites » et perçue comme l'une des réalisations les plus controversées de l'exposition .

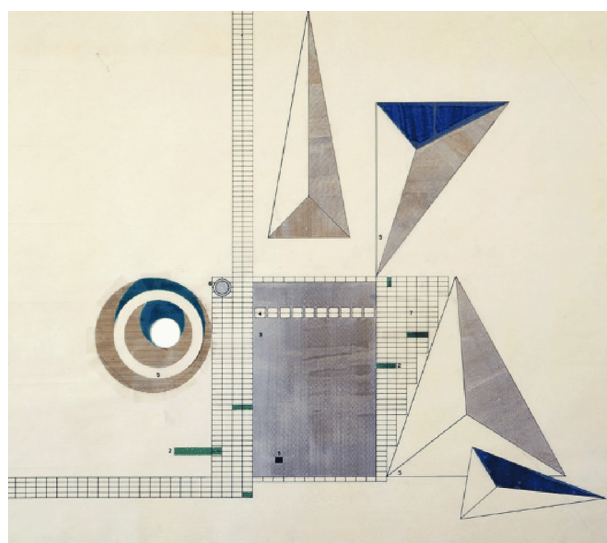


Figure 31, Ernst Cramer, le Jardin du Poète, G59

Le lien avec les plans d'eau traverse l'histoire de l'architecture paysagère suisse. Dans la même G59, Ernst Baumann et Willi Neukom développent au contraire, avec le Seeuferweg, une oeuvre d'art d'architecture paysagère avec une mise en scène naturelle du rivage. Cet aménagement marquait le point de départ immédiat de G59, sur le côté droit du lac. Ernst Baumann et Willi Neukom ont pu travailler sur un terrain plat et presque configu et ont réalisé un nouveau morceau de zone riveraine qui devait avoir un effet de style. La nouveauté était caractérisée par la transition fluide du rivage avec le lac grâce à des pas japonais disposés dans du gravier fin, ainsi qu'à un cheminement qui rendait la proximité de l'eau immédiate. La conception des rives a été très bien accueillie par le public et a ensuite été transformée par Neukom en 1963 en un chemin au bord du lac. (Wullschleger, 2025).

Le travail de Kienast, lui, est marqué par le contraste clair/sombre, humide/sec, organique/inorganique, masse/vidé et surtout par l'interaction entre les formes géométriques et la croissance naturelle qui leur résiste. Il a toujours cherché à associer des images de la nature appropriées à des utilisations spécifiques, et était ravi d'explorer différentes manifestations de la nature urbaine. Les grandes pyramides terrestres du parc municipal Brühlwiese de Wettingen sont emblématiques : initialement conçues comme des monticules naturalistes pour le jeu et la luge, les éléments de forme géométrique conçus pour les enfants reflètent à la fois le langage formel rigoureux de Kienast et sa vision de faire à nouveau la forme architecturale. Plantées avec une prairie pauvre en nutriments, les bords des pyramides semblent s'effiloier, brouillant les frontières entre la géométrie conçue et la croissance spontanée.



Figure 32, Ernst Cramer, le Jardin du Poète, G59

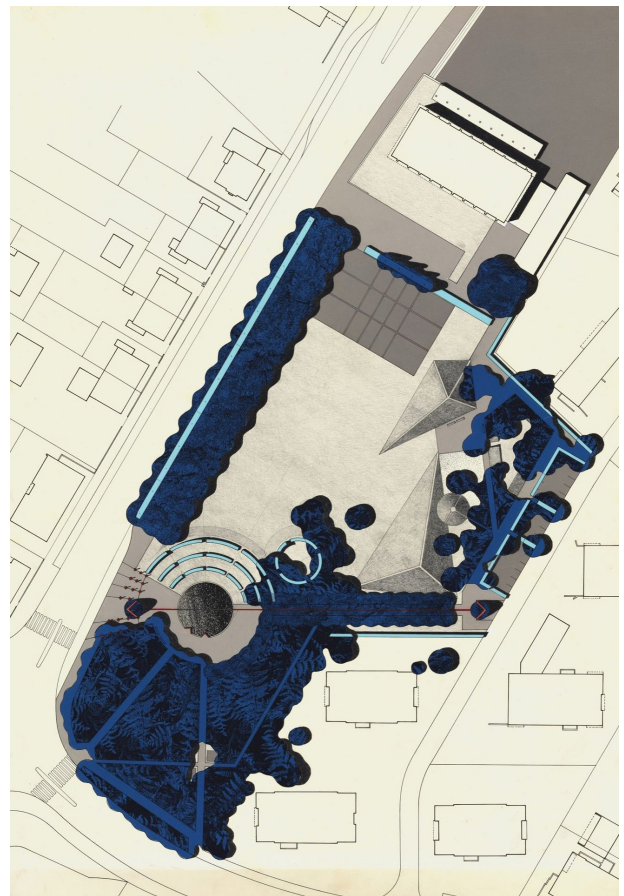


Figure 33, Dieter Kienast, plan du parc municipal de Brühlwiese, Wettingen, 1991

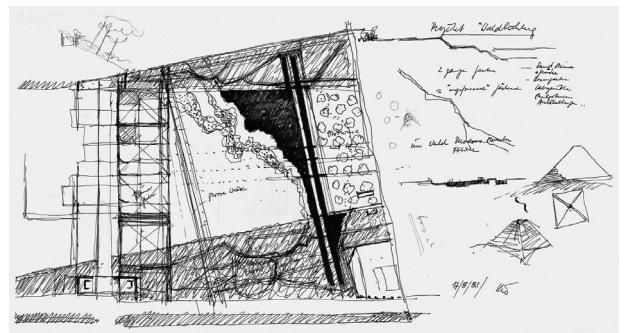


Figure 34, Dieter Kienast, esquisse du parc de la station thermale de Zurzach, 1983

## Le choix de Vidy pour l'Expo 64

### Un parc verdoyant

Le choix de Vidy pour accueillir l'Expo 64 réside donc en plusieurs aspects. Dans une lettre adressée au comité d'organisation de l'Expo, il est mentionné que le bord du lac du parc Bourget à la tour Haldimand « présente par sa beauté un attrait considérable ». Cette beauté est caractérisée par le panorama offert par le site, par l'aspect naturel du rivage qui ouvre « des tableaux changeant presque à chaque pas » et de sa végétation semi-naturelle. Il est encore exprimé dans cette lettre les craintes qu'engendreraient une artificialisation des rives « sans tenir compte de l'esprit de la nature » qui, par leur uniformité, seraient totalement déconnectées de la « beauté naturelle du paysage lémanique » et finiraient par lasser. (source archives). On voit donc qu'il existait une conscience de la qualité paysagère de ces rives, et des conséquences que pouvaient générer leur artificialisation, également pour l'après-Expo. Ces préoccupations illustrent aussi cette difficulté d'intervenir sur un lieu sans altérer son caractère patrimonial et en pensant aussi à ce qui est laissé aux générations futures.

À travers les documents préparatoires et les remarques administratives conservées aux Archives de la Ville de Lausanne, l'Expo 64 est décrite comme un moment charnière du modernisme. C'est une manifestation pensée d'abord comme une présentation d'idées, où l'architecture constitue un moyen adaptable et éphémère. Dans ce cadre de Vidy, la recherche d'une vision unitaire par la forme bâtie est jugée illusoire. En effet, le site s'étend sur environ deux kilomètres et regroupe des espaces divers, dont la plaine de Vidy, le parc Bourget, la zone remblayée sur le lac, et la vallée du Flon. La réponse moderniste est alors trouvée par le paysage. L'ambition est de « créer un parc

verdoyant pour y implanter ensuite l'Exposition », en confiant à l'architecture du paysage la capacité de relier des secteurs hétérogènes par une structure verte principale, des ambiances unifiées d'essences, et un compartimentage qui rend chaque espace lisible à l'échelle du visiteur. Le projet se lit à l'échelle territoriale par deux axes structurants (est-ouest et nord-sud), avec l'ancien chemin du bord du lac transformé en promenade. L'Expo se voulait traversée par une succession d'ambiances organisée pour produire un « rythme des impressions et des émotions ».

L'Expo 64 se veut un événement temporaire, mais elle s'appuie sur des aménagements dont l'aspect permanent les rattache à l'urbanisme et à l'avenir de Lausanne, notamment sur un territoire reconfiguré par les remblais, les continuités vertes et la relation lac-vallée du Flon.

### Le paysage comme composante structurante de l'Expo

L'Exposition nationale de 1964 à Lausanne se prépare dans un contexte de mutation sociale et culturelle et cherche à mettre en scène une Suisse en transition, attentive à son héritage du passé, tout en se projetant vers l'avenir. Dans l'article qu'il consacre au lancement du chantier (pose de la première pierre, 25 avril 1962), Richard Arioli souligne que l'Expo est pensée en forte relation avec le site lémanique. Le paysage plus qu'un simple arrière-plan, est vecteur de projet et d'expérience sensible (Arioli, 1962, pp. 28-29). Dans cette logique, la dimension paysagère est explicitement confiée à des architectes-paysagistes. Arioli mentionne la collaboration de Walter Bischoff (Lausanne), Walter Brugger (Genève) et Willi Neukom (Zurich), dont la mission est de relier les secteurs en un ensemble lisible, tout en produisant une diversité d'ambiances,

par le choix des arbustes, les effets de couleur et les rythmes saisonniers. La comparaison avec l'Exposition nationale de 1939 est révélatrice, là où la "Landi" aurait marqué les visiteurs par le jardin qui reliait le tout, Arioli anticipe qu'à Lausanne, en 1964, ce pourrait être le paysage qui joue ce rôle fédérateur. (Arioli, 1962, p. 29). Le rapport à la nature, au-delà de l'esthétique, devient un enjeu politique et culturel. Arioli pose explicitement la question du "paysage helvétique" comme ressource exposable, et critique déjà la tendance à traiter le territoire comme un objet commercial.

Il décrit le pays comme un organisme qui ne peut pas supporter indéfiniment les atteintes et perturbations, et suggère que ces questions ne relèvent pas uniquement des urbanistes et paysagistes, mais nécessitent aussi le concours des naturalistes. Dans cette perspective, l'Expo 64 est envisagée comme un moment potentiellement indicateur et orientant pour l'avenir, en ce qu'il est capable de révéler les risques de dégradation du vivant dans le paysage. (Arioli, 1962, p. 29).



Figure 35, Plan général de l'Exposition  
 Note. Reproduit de *Construire une exposition*, sous la direction d'A. Camenzind, 1965, Librairie Marguerat. Exemplaire consulté aux Archives de la Ville de Lausanne.

Walter Bischoff est né à Lausanne en 1926. Après un apprentissage de jardinier de 1942 à 1945, il exerce à Zurich pendant deux ans. Il entame ensuite une formation à l'Athenaeum à Lausanne et obtient son diplôme de « jardin architecte ». Il enchaîne ensuite des expériences professionnelles diverses, puis crée son propre bureau à Renens en 1955 comme paysagiste-conseil. Son activité rassemble une variété de projets: cimetières, écoles, verdissement d'autoroutes, jardins privés, aménagements publics, pour un total de plus de 500 projets. S'il trouve l'inspiration dans les jardins anciens, les modèles de conceptions modernes de Ernst Cramer et Willi Neukom l'ont beaucoup influencé. Weilacher documente chez Ernst Cramer une bascule vers des jardins modernes influencés par l'architecture, marqués par abstraction, anti-décoratif, béton et géométries strictes, et par la recherche d'un nouveau langage pour une société moderne. (Weilacher, 2001). Walter Bischoff voulait amener du nouveau dans ses projets qu'il voulait les plus simples possibles, avec une économie de moyen au niveau des matériaux et de la palette végétale, en travaillant avec l'existant. Pour l'Expo 64, il désirait structurer un terrain pratiquement vierge avec de grands arbres. Il a donc fait venir des centaines de peupliers du Valais pour les transplanter à Lausanne.

Walter Brugger est un architecte-paysagiste suisse originaire de Zurich et établi à Genève, actif durant les Trente Glorieuses et considéré comme l'une des figures importantes du paysage d'après-guerre (Bibliothèque de Genève, n.d.). Il ouvre au début des années 1960 l'un des premiers bureaux indépendants d'architecture du paysage à Genève et réalise « plusieurs centaines de projets », dont l'empreinte reste lisible dans de grands ensembles urbains genevois (Budé, Lignon, Meyrin-Parc, etc.) et dans le quartier international (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA), 2021). Une notice éditoriale (Infolio)

précise l'ampleur et la diversité de ses réalisations, allant de l'Expo 64 à l'arboretum d'Aubonne, et cite de nombreux aménagements genevois (CERN, OIT, OMS, infrastructures, jardins privés) (Jakob, M., & Audéoud, W., 2005). Il contribue aussi à la structuration de l'enseignement : en 1971, il participe à la création de la filière d'architecture du paysage à l'École d'horticulture de Châtelaine (Genève), où il avait été formé entre 1941 et 1944.

Willi Neukom est un architecte-paysagiste suisse associé à la modernité paysagère d'après-guerre, avec une production active notamment dans les années 1960-1970. Il est mentionné comme président de la Fédération Suisse des Architectes-Paysagistes à partir de 1963, ce qui atteste aussi son rôle institutionnel dans la profession. Sur le plan des œuvres, un document académique de l'OST souligne l'importance de ses grands espaces des années 1960-1970, caractérisés par une forte réduction formelle, à quelques éléments expressifs, avec une attention à la topographie, aux solitaires et à l'usage conjoint de pierre naturelle et de béton (Ostschweizer Fachhochschule [OST], n.d.).



Figure 36, Walter Bischoff, parc Romanel, Romanel-sur-Lausanne



Figure 37, Walter Bruggler, jardin intérieur du centre oecuménique, Genève



Figure 38, Willi Neukom, Seeuferweg, Zürich

Avec le recul, l'Expo 64 peut ainsi être lue comme un moment où se dessinent des préoccupations qui deviendront déterminantes dans les décennies suivantes, comme l'aménagement du territoire, la mobilité, l'environnement, la culture, et les rapports au monde. Même si l'événement a pu être critiqué a posteriori pour l'importance donnée à la construction et aux dispositifs techniques, il témoigne aussi d'un imaginaire de projet tourné vers la capacité collective d'agir sur l'avenir et surtout, il laisse un héritage matériel et paysager dont la valeur patrimoniale se recompose dans le temps. Les vestiges, traces, structures paysagères et usages qui en sont issus, deviennent la matière d'une lecture historique puis d'une transformation contemporaine.

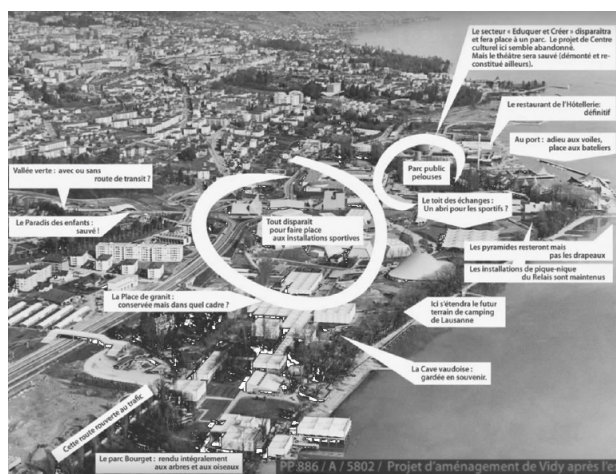


Figure 39, Photographie aérienne commentée, Modifications post-Expo64

L'analyse du rayonnement international de l'Expo 64 met en évidence un point important pour la lecture patrimoniale du site. Dès le début, l'événement est conçu comme une vitrine où la forme et le contexte paysager jouent un rôle central dans la réception. Bianco souligne que la propagande à l'étranger s'appuie fortement sur des supports visuels et que l'aspect architectural et paysager y occupe une place déterminante. (Bianco, 2013, p. 17). Cette construction médiatique de l'image contribue à expliquer pourquoi certains vestiges et configurations de Vidy peuvent aujourd'hui être interprétés comme un héritage patrimonial. Pas

seulement parce qu'ils témoignent d'une période et d'une esthétique modernistes, mais aussi parce qu'ils ont été mis en scène, relayés et mémorisés à grande échelle, y compris à l'international.

Dans cette perspective, les expositions nationales sont aussi des dispositifs qui produisent du patrimoine autant qu'elles le présentent. Elles condensent en un temps court des choix d'aménagement, des formes bâties et des mises en scène du paysage qui, une fois l'événement terminé, subsistent sous forme de traces, d'objets, d'espaces libres et de mémoires collectives. L'Expo 64 illustre particulièrement bien ce mécanisme. Dès 1962, Arioli insiste sur le fait que l'Exposition ne doit pas seulement profiter du paysage lémanique, mais qu'elle pourrait être liée par le paysage lui-même, pensé comme structure d'ensemble et comme expérience. Cette ambition implique une conception où le vivant participe de l'identité du projet, tout en portant déjà une inquiétude face aux atteintes au "tissu de vie" du territoire. (Arioli, 1962, p. 29).

Dès lors, l'héritage de l'Expo 64 à Vidy ne se réduit pas à quelques objets iconiques mais se lit comme une stratification où coexistent des intentions modernistes, des dispositifs paysagers, des usages et des transformations ultérieures. Ce patrimoine à la fois matériel et vivant, lisible et partiellement effacé, fonde la pertinence de la situation étudiée pour interroger comment une intervention contemporaine peut à la fois révéler les valeurs patrimoniales, recomposer une cohérence d'ensemble et requalifier le rapport à la nature non comme décor, mais comme support de lecture et de projet.



Figure 40, *Vue partielle de l'Exposition nationale, Carte postale, Photo Germond*

## Choix du site pour ce travail

### Ancrage territorial

Le site d'analyse pour ce travail s'est porté sur le périmètre qui s'étend de la Vallée de la Jeunesse à la plaine de Vidy. Ce site relie un territoire urbain structuré par l'eau à un paysage de rive issu de transformations successives, dont l'Expo 64 constitue une couche majeure. D'un point de vue territorial, il s'appuie sur la structure hydrographique de Lausanne. Comme le rappelle le Dictionnaire historique de la Suisse, les cours d'eau, notamment le Flon et la Louve, ont rythmé l'organisation de la ville jusqu'au XIXe siècle, avant d'être en grande partie voûtés. Ces travaux ont profondément transformé la topographie et la lisibilité du territoire lausannois. Bien que le Flon ne soit plus visible et que la topographie ait été profondément bouleversée, le site d'étude est toujours caractérisé par la présence du vallon du Flon et s'accroche à cette armature hydraulique qui lie la ville et le lac par sa topographie. (Dictionnaire historique de la Suisse, 2009). Cette réalité territoriale a aussi un ancrage historique fort en l'implantation du vicus gallo-romain de Lousonna à l'embouchure du Flon dès le milieu du Ier siècle avant notre ère sur plus d'un kilomètre le long du lac.

### Site patrimonial

Suite à la manifestation de l'Expo 64, de nombreux vestiges sont encore présents et témoignent de cette époque qui n'est pas si lointaine au niveau temporel mais qui est lointaine au niveau de la pensée et de notre rapport au paysage. La végétation qui appartenait à l'ancienne ripisylve est encore présente et témoigne de cette rive qui a précédé celle, artificialisée, de l'Expo 64. Le site revêt donc un caractère patrimonial, en ce

qu'il a accueilli les premières traces d'occupation humaine, dont une civilisation qui est à l'origine de nos pays européens. Le site archéologique de Lousonna témoigne de cette présence. Le site revêt une dimension patrimoniale de par sa situation géographique au bord du Léman et vis-à-vis des Alpes, grand paysage au coeur de l'identité suisse. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la "Voie Suisse" de l'Expo 64 aboutissait face au lac, sur l'Esplanade des Cantons, un lieu emblématique censé représenter l'identité nationale (OFC, 2014/ISOS Lausanne 4397). La superposition de ces couches historiques transmet une densité d'héritages importante qui confère au site une forte valeur patrimoniale, dont nous allons détailler les composantes.

### Lieu de nature au bord du lac

Le site est ensuite devenu un grand parc public de sports et de loisirs, très prisé des lausannois. C'est une situation privilégiée et rare qui offre, dans un cadre exceptionnel, de nombreux usages pour les habitants de Lausanne. D'un point de vue de projet, le site présente un fort potentiel de développement, n'ayant pas beaucoup évolué depuis le temps de l'Expo et ne répondant plus aux enjeux actuels. C'est donc une belle opportunité de repenser ce grand espace à la lumière de la problématique soulevée. L'intention est de faire de ce secteur l'aboutissement d'une promenade du patrimoine débutée en haut de la Vallée de la Jeunesse. Il s'agit d'une descente qui raconte la ville comme un territoire façonné par l'eau, dont les traces ont été rendues discontinues par les voûtages, mais dont la logique peut être retrouvée par le projet. L'objectif est de chercher à amener plus de nature sur ce site sans altérer le patrimoine. La promenade devient ainsi un outil de continuité ville-territoire-lac et un outil d'interprétation des couches historiques (État de Vaud, s. d.; OFC, 2014/ISOS Lausanne 4397).

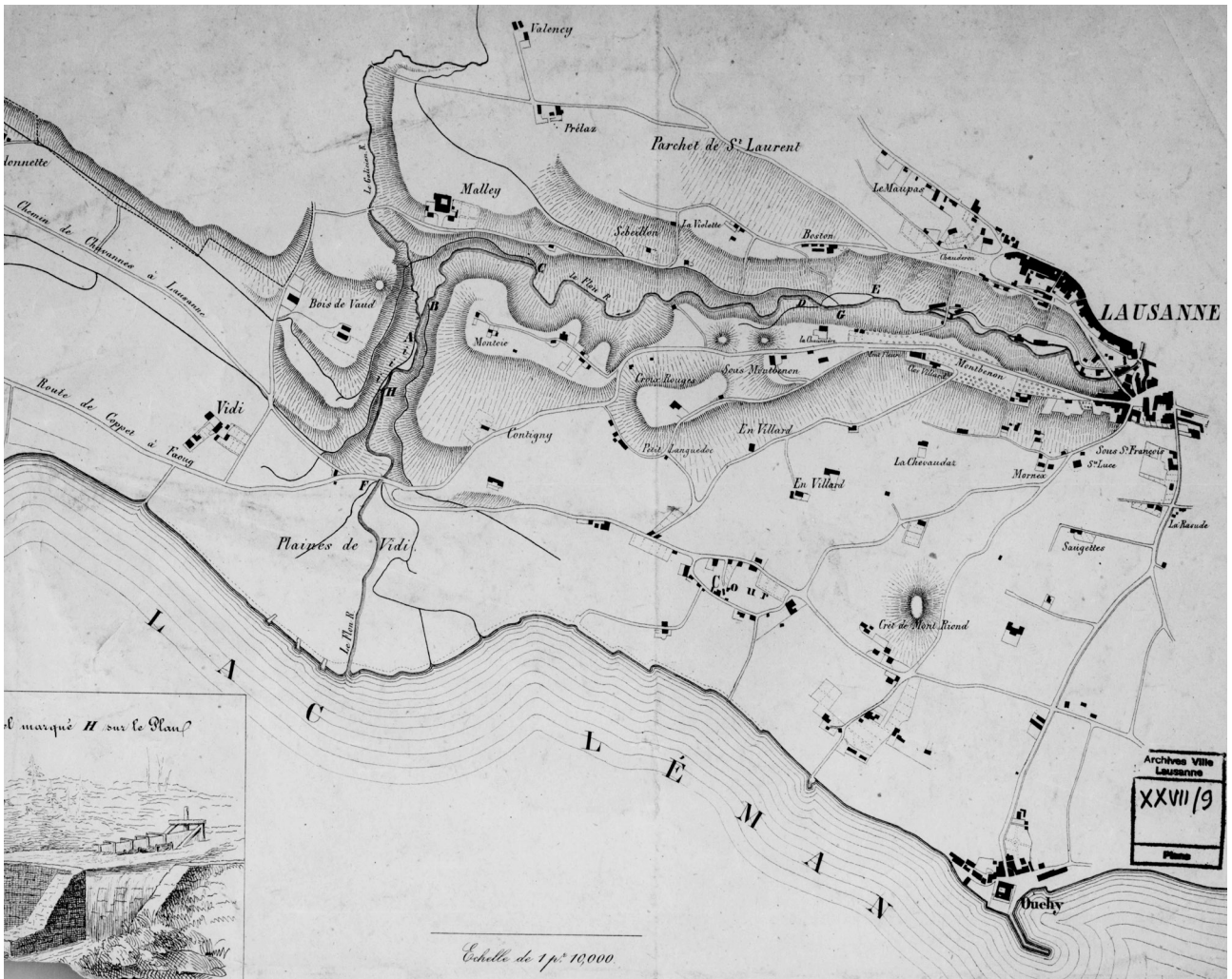


Figure 41, Carte de Lausanne qui montre la topographie formée par le lit du Flon, 1628, Archives de la ville de Lausanne

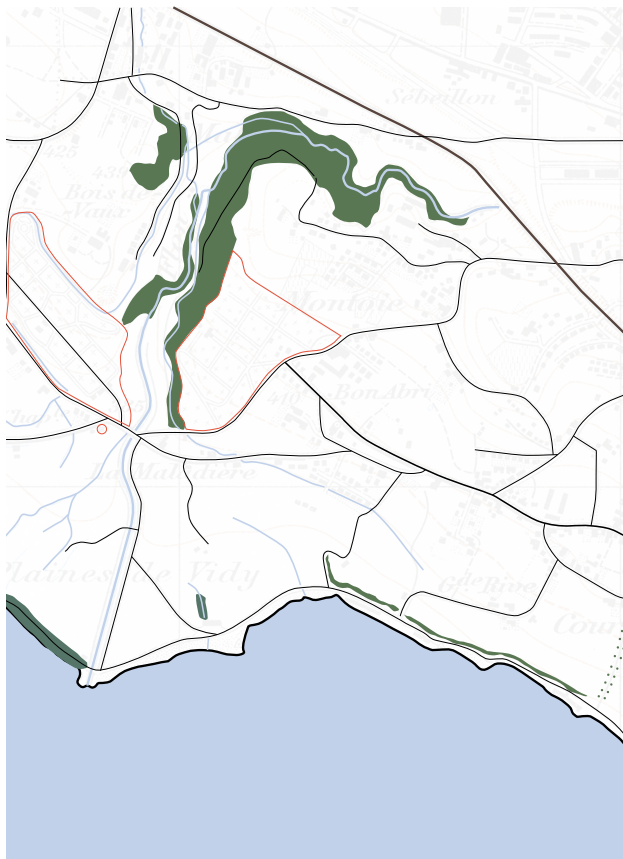
1900 – La plaine marécageuse



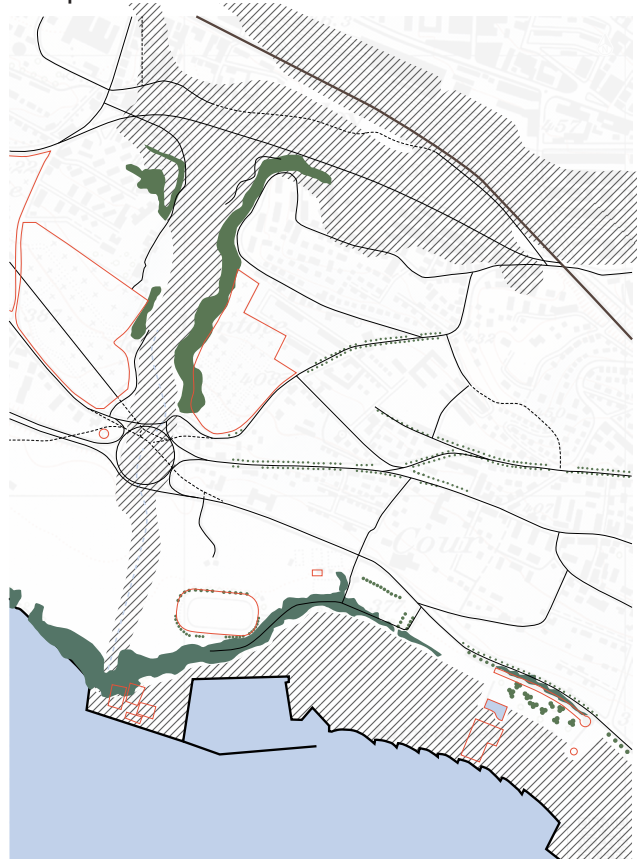
1955 – la reconquête des rives

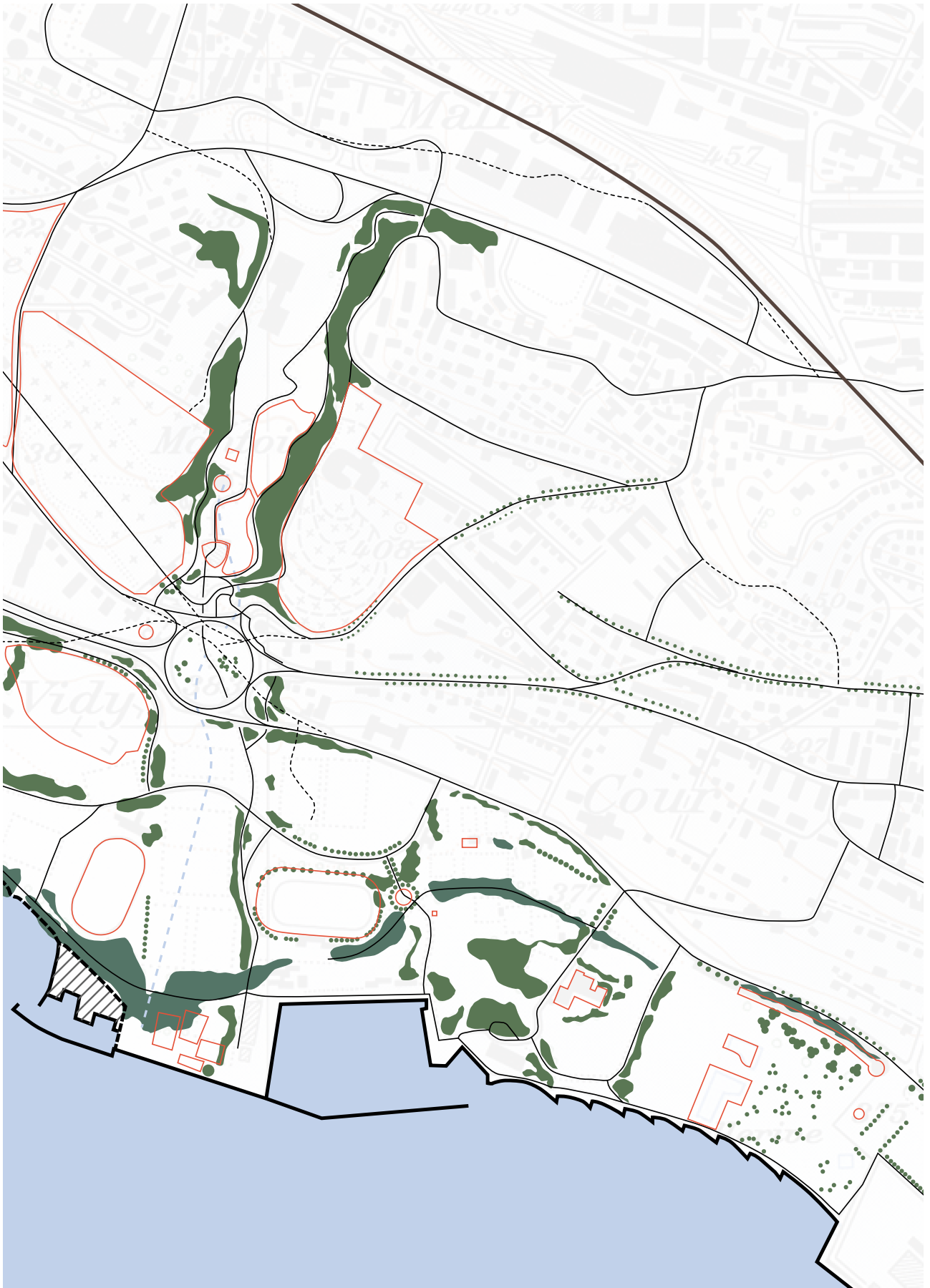


1930 – La Flon canalisé



1964 – Les grandes transformations de l'Expo





2026 – De nombreux vestiges historiques

## Analyse patrimoniale

### La Vallée de la Jeunesse

La Vallée de la Jeunesse constitue une partie majeure du site paysager de l'ensemble de Vidy, aménagée principalement dans le cadre d'Expo 64 dans la vallée du Flon partiellement remblayée, et caractérisée par une arborisation riche, des plantations comprenant une roseraie, une promenade centrale au tracé sinueux, une grande place de jeux, une pièce d'eau et des sculptures, avec des cordons boisés sur les versants, l'essentiel de la substance datant des années 1960 à 1970 (ISOS). L'ISOS la classe en catégorie d'inventaire a, ce qui signifie que la partie de site conserve une substance d'origine et présente des caractéristiques homogènes liées à une même époque. L'ISOS indique également une signification prépondérante, fondée sur sa dominance topographique et fonctionnelle dans l'ensemble du site, et fixe comme objectif de sauvegarde de préserver l'état existant en tant qu'espace libre, en conservant la végétation et les constructions anciennes essentielles à l'image du lieu et en supprimant les altérations (ISOS). Cette valeur patrimoniale repose aussi sur la cohérence entre dispositifs construits et paysage, l'architecte-paysagiste A. F. Desarzens étant mentionné comme concepteur, avec un caractère et une substance jugés bien conservés, comprenant notamment des ouvrages en béton tels qu'une passerelle, un grand voile et une rotonde, des chemins bitumés, des murets et escaliers en pierre, une pièce d'eau en béton, des jeux d'enfants en métal, rocher, béton et bois, ainsi qu'une piste pour patins et planches à roulettes et du mobilier de parc, tandis que la structure végétale articule des cordons boisés de chênes, charmilles et acacias et un parc central planté de chênes verts, saules, peupliers et pins, complété par une roseraie centrale et des plates-bandes de rosiers avec conifères nains et gazon

(ICOMOS, fiche n° 132-243). Un élément construit renforce particulièrement l'identité moderniste du site, l'ancien jardin d'enfants Nestlé étant décrit comme construit pour l'Expo 64 sous la forme de deux bâtiments en coques minces, l'une concave et l'autre convexe, reliés par une passerelle piétonne sinueuse, avec une utilisation innovante du béton et une plasticité des formes, et ayant fait l'objet de transformations et rénovations en 1966 puis entre 1991 et 2001 (ISOS). Bruno Marchand précise que le jardin d'enfants Nestlé, attribué à Michel Magnin, se veut une démonstration du potentiel du béton armé à produire des formes plastiques et sculpturales complexes, intégrant notamment un champignon-voile dissymétrique nommé le cratère portant un cadran solaire, un grand voile sur trois appuis et une passerelle ondulée surélevée offrant un point de vue vers le jardin d'enfants couvert (Marchand, 2012, p. 351). Enfin, la dimension d'espace public structurant est confirmée par la description municipale, qui souligne les qualités de promenade et les points de vue sur le Léman, ce qui ancre la Vallée de la Jeunesse dans un patrimoine d'usage et de continuité paysagère autant que de composition (Ville de Lausanne).

La Vallée de la Jeunesse est encadrée par deux cimetières historiques qui constituent des pièces patrimoniales et paysagères majeures sur le coteau. À l'ouest, le cimetière du Bois-de-Vaux, conçu par l'architecte-paysagiste Alphonse Laverrière et réalisé par phases au XX<sup>e</sup> siècle, se distingue par une composition néoclassique en terrasses, structurée par des perspectives rectilignes, des escaliers et rampes, des murs de soutènement intégrant des columbariums et une double allée d'arbres produisant un effet de parc, l'ensemble étant classé en catégorie d'inventaire a avec un objectif de sauvegarde visant le maintien de l'état existant comme espace libre et la suppression des altérations (ICOMOS) (ISOS). Sur l'autre versant, le cimetière de Montoie, d'origine 1865,

présente également une forte arborisation et, après agrandissements puis réduction, un remaniement complet vers 1973 qui introduit une organisation plus organique des cheminements en ellipses et une disposition paysagère des tombes, lui aussi classé en catégorie a avec le même objectif de conservation. Ce double classement met en évidence le rôle de ces deux cimetières comme grands espaces ouverts et arborés, essentiels à la structure paysagère qui encadre la vallée (ISOS).

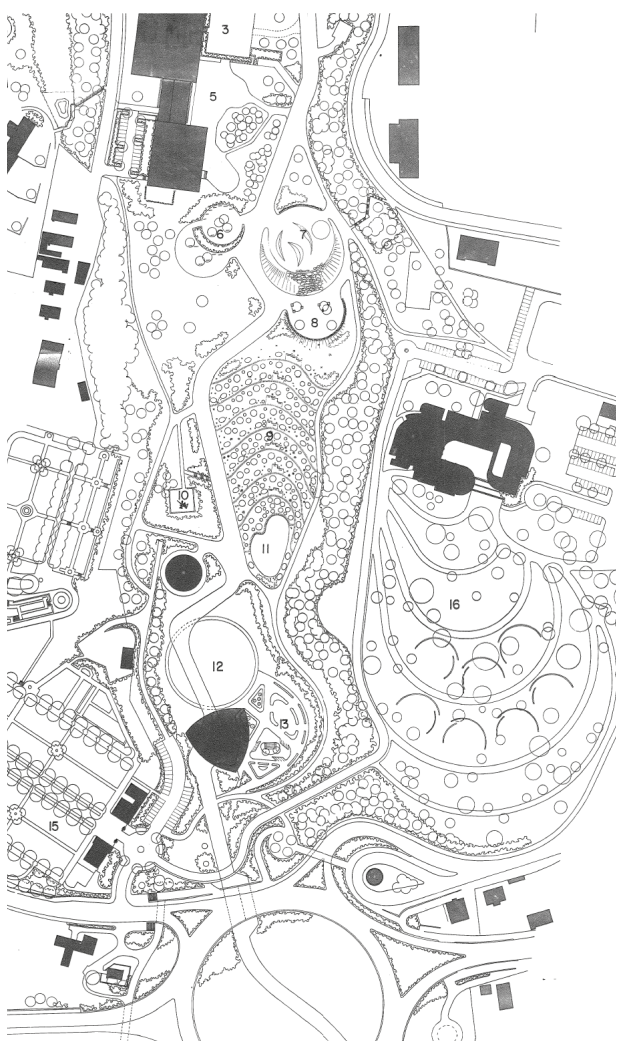


Figure 42, Plan de la Vallée de la Jeunesse et aménagement de la rose-raie, 1973

## La plaine de Vidy

La plaine de Vidy forme un vaste ensemble d'espaces libres au bord du lac, dont la structure actuelle résulte de longues transformations, depuis l'inauguration des quais d'Ouchy en 1901 jusqu'aux transformations liées aux comblements et à l'occupation éphémère par l'Exposition nationale de 1964. Elle est aujourd'hui constituée d'une riche arborisation, d'un réseau dense de cheminements piétons, dont une promenade continue le long du Léman et de nombreux équipements de loisirs et de sport. L'ISOS qualifie cet ensemble de partie de site d'importance prépondérante et le classe en catégories d'inventaire a et b, avec un objectif de sauvegarde A visant à préserver l'état existant comme espace libre et à maintenir les éléments essentiels à l'image du site. Les composantes patrimoniales majeures se superposent en strates lisibles, depuis la Promenade archéologique de Lousonna et ses vestiges gallo-romains, comprenant notamment des quais, des entrepôts et un bassin restituant le niveau antique du lac, jusqu'aux aménagements modernes et contemporains du bord de l'eau. À cette couche archéologique s'ajoute le Musée romain de Lausanne-Vidy, construit sur les ruines d'une riche domus édifiée dès la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, identifié par l'ISOS comme un volume cubique de deux niveaux aux façades en briques de ciment rosâtres et métal noir, d'origine 1934, reconstruit en 1992-1993 et agrandi en 2012-2013, ainsi qu'une mosaïque conservée sous un pavillon au sein de la promenade archéologique. La présence médiévale est représentée par la chapelle St-Lazare dite chapelle de la Maladière, dont l'ISOS rappelle le réemploi de fondations gallo-romaines et l'objectif de sauvegarde A centré sur la conservation de la substance. Le stade de Vidy, premier grand équipement sportif lausannois du lac, est identifié comme un objet de sauvegarde A, entouré de peupliers et associé à la vague d'olympisme portée par Pierre de Coubertin, avec

un langage néoclassique qui relie symboliquement les Jeux modernes à leurs origines antiques.

Le Parc Bourget, réaménagé dès 1959 suite à une forte tempête et associé à une réserve ornithologique, prolonge cette logique d'espace libre littoral tout en posant un enjeu de conciliation entre forte fréquentation et protection des zones dignes de sauvegarde.

L'Expo 64 a laissé des marqueurs paysagers et architecturaux structurants le long de la rive, notamment l'Esplanade des Cantons, aboutissement de la Voie Suisse, dite les Pyramides en raison de quatre levées de terre engazonnées associées à des gradins et escaliers en béton lavé, ainsi que le port et la plage de Vidy, où les architectes-paysagistes de l'Expo

ont composé une rive aménagée avec des plantations pour créer un esprit méditerranéen.

Le paysage de Vidy est aujourd'hui un parc public stratifié où se superposent patrimoine archéologique, modernité du XXe siècle et usages contemporains.

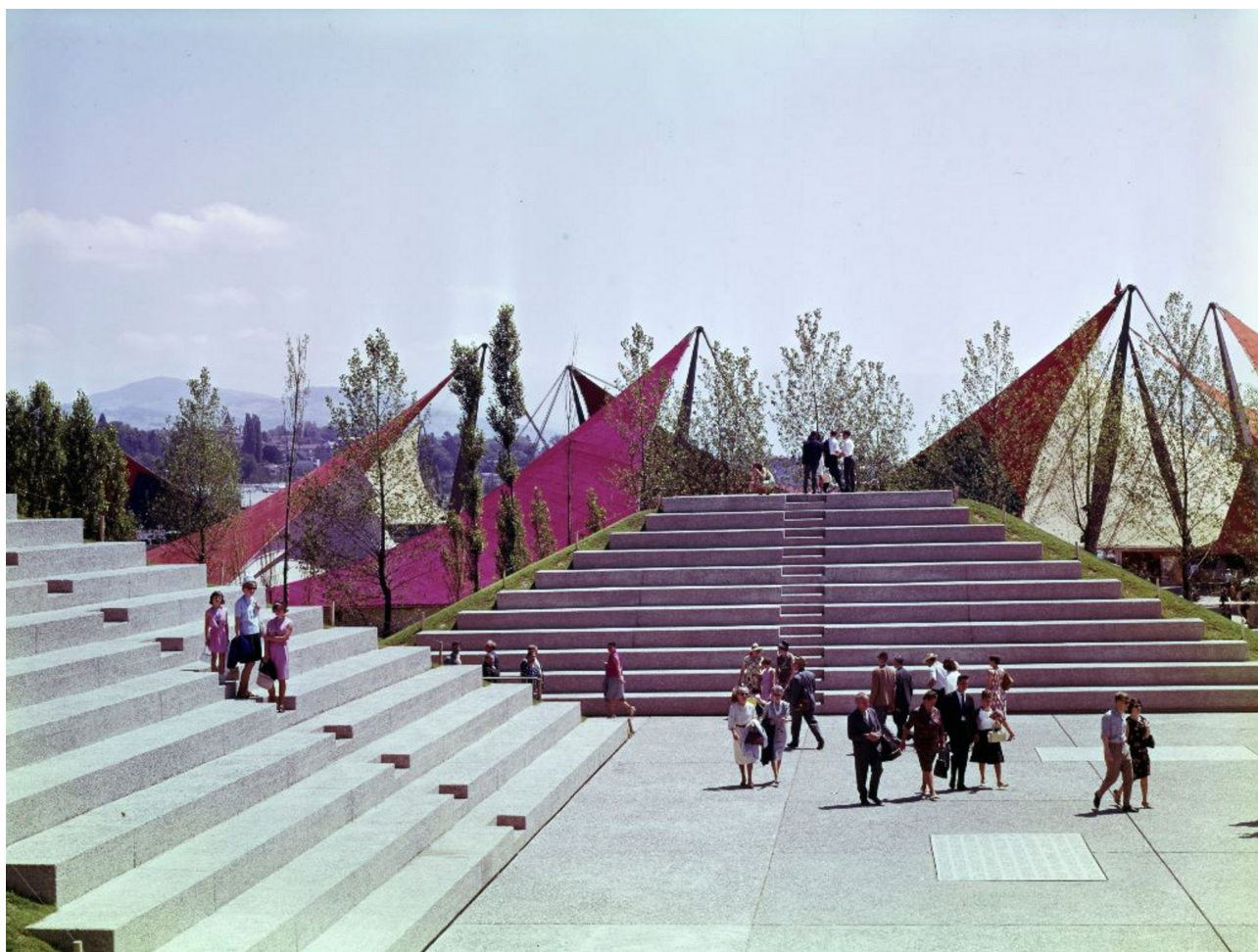


Figure 43, Le secteur G "Pointe du Flon"

Note. © ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv / Fotograf: Comet Photo AG (Zürich), Com\_BC25-004-013, CC BY-SA 4.0.



Figure 44, Carte de synthèse des éléments recensés de Vidy

Recensement ISOS

- XXVII Vallée de la Jeunesse
- XXVIII Cimetière du Bois-de-Vaux  
XXV Cimetière de Montoie
- XVII Rives du Léman

Jardins ICOMOS

- Note 1
- Note 2
- Note 3

Objets recensés RAC

- Note 1
- Note 2
- Note 3



Figure 45, Image aérienne de l'ouest lausannois, dont la vallée de la Jeunesse et Vidy



« Le paysage de Vidy est aujourd'hui un parc public où se superposent patrimoine archéologique, modernité du XXe siècle et usages contemporains ».

## Analyse du végétal

En apparence, le site choisi, décrit comme un parc verdoyant semble déjà bien végétalisé (Figure x). Cependant, sur la partie de la plaine de Vidy, on constate que la surface occupée par des infrastructures sportives est très importante. La place laissée à la nature et la biodiversité est finalement passablement réduite par rapport à la surface du site. Comme on peut le voir sur le plan de canopée urbaine de l'État de Vaud (Figure x), les arbres isolés supérieurs à 20 m (en orange et rouge) sont plutôt disséminés et peu nombreux, et la hauteur de végétation selon le Modèle de hauteur de végétation de l'IFN se situe majoritairement



Figure 46, Schéma des espaces verts et cordons boisés

dans les classes basses, ce qui traduit une canopée peu "continue" à l'échelle de la plaine (n+p, 2021; Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage [WSL], s. d.). Les structures végétales qui ressortent principalement sont les cordons arborés de la Vallée de la Jeunesse ainsi que la végétation liée au lac.

On constate que la végétation arborée se situe principalement en bordure des espaces sportifs. Cette particularité s'explique par le concept d'aménagement multi-cellulaire de l'Expo 64. En effet, l'architecte de l'exposition Alberto Camenzind avait découpé le site en secteurs qui étaient délimités par des buttes végétalisées, formant

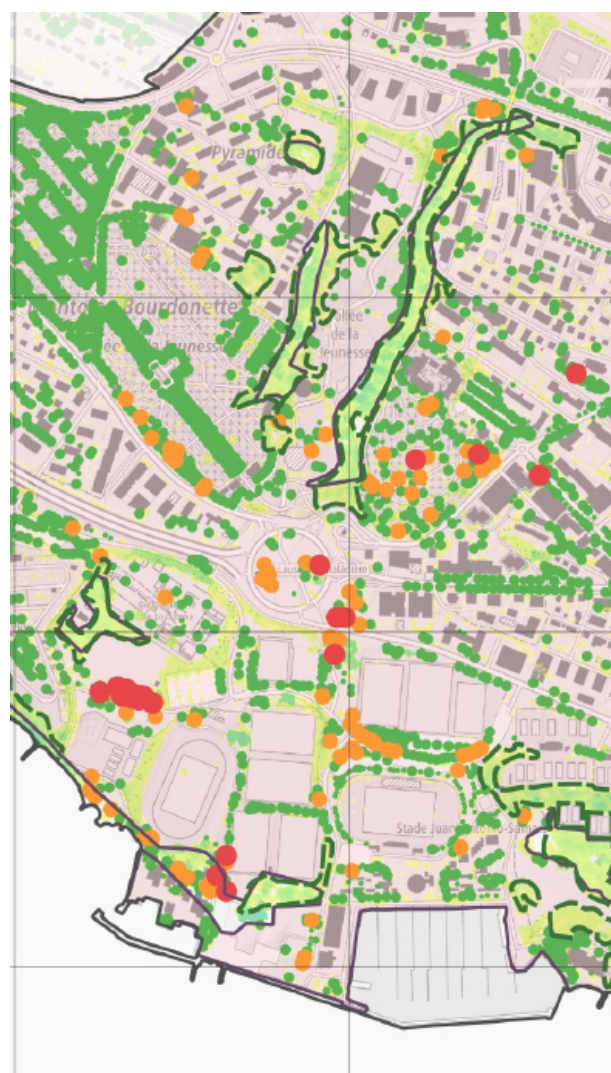


Figure 47, Extrait du plan de canopée urbaine de l'Etat de Vaud

des rideaux d'arbres qui "fermaient" chacun des secteurs (Ville de Lausanne, 2015). Cette logique de compartimentage apparaît explicitement dans le « premier croquis du compartimentage du terrain », dont les intentions visaient à « caractériser et à renforcer les zones naturelles par des rideaux d'arbres, des mouvements de terre, des lagunes » (Ville de Lausanne, 2015, p. 23) (Figure x).

Un autre aspect important de cette trame végétale est son évolution après 1964. Les boisements se développent essentiellement sur les digues et, avec le temps, la sous-végétation les rend plus opaques, ce qui renforce l'effet de cloisonnement (Ville de Lausanne, 2015) (Figure x). La dynamique des boisements spontanés des digues participe à la transformation progressive des ambiances (Ville de Lausanne, 2015).

À l'échelle de l'usage, cette structure a pour effet de concentrer les vues sur certains axes et de rendre de nombreux parcours plus internes, dans les interstices entre cellules, au détriment d'une relation continue au lac. En effet, hors de la promenade sur les rives, le lac est peu présent dans les vues et la perméabilité ville-lac est entravée par l'organisation en cellules et l'importance des équipements (Ville de Lausanne, 2015).

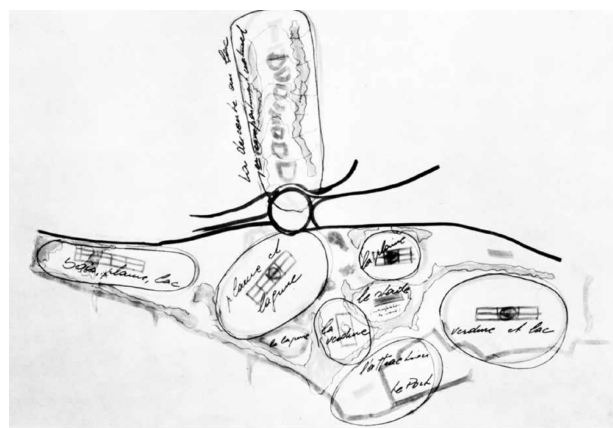


Figure 48, Croquis du compartimentage du terrain  
Camenzind A. (dir) in Construire une exposition, Librairie Marguerat  
Lausanne 1965 p.27



Figure 49, Développement des boisements sur les digues



Figure 50, Parcours dans les interstices

Dans ce deuxième croquis (Figures x), il est intéressant de noter l'intention d'un grand espace ouvert dans le prolongement de la vallée, qui crée une grande continuité jusqu'au lac. C'est à cet emplacement qu'était prévue la « Voie Suisse », dont les lagunes punctuaient le parcours depuis le haut de la Vallée de la Jeunesse, renforçant le lien avec la structure paysagère de la vallée du Flon et, plus largement, avec la mémoire hydrographique du site (RTS, 2024).

Conscients de la rupture que créait le rond-point de la Maladière entre la partie de la vallée du Flon et de la plaine de Vidy, les concepteurs de l'Expo 64 ont cherché à « disposer un élément naturel suffisamment marquant » pour créer une transition. Cet élément a été l'eau et c'est pourquoi la proposition d'une « succession de surfaces d'eau » de Sévelin jusqu'au lac a vu le jour (Exposition nationale suisse [Lausanne], 1964).

Suite à l'Expo, ce grand espace ouvert a été colonisé par les infrastructures sportives qui ont contribué à fermer cette continuité par leur disposition perpendiculaire à la vallée (Figure x). Cette transformation a aussi modifié le rôle du végétal d'un dispositif scénographique (rideaux, seuils marquant des séquences) à une trame d'accompagnement des cellules sportives. Si elle permet de créer des ambiances, cette trame contribue au cloisonnement des espaces et à une perte de perméabilité en termes de déplacements et de vues sur le grand paysage (Ville de Lausanne, 2015).



Figure 51, Croquis qui illustre le compartimentage du terrain et les rideaux d'arbres qui renforcent cette délimitation.

1 Forêt – 2 Plaine, lagunes – 3 Vallée – 4 Plaine – 5 Port – 6 Complements



Figure 52, Esquisse d'implantation des lagunes pour l'Expo 64

Note. Document conservé aux Archives de la construction moderne (ACM), EPFL (cote 51.04.002). Tampon : « Exposition nationale suisse, Lausanne 1964, bureau d'architecture ».



Figure 53, La "Voie Suisse" et ses lagunes



Figure 54, "Lagunes / bassins du parc".

Note. Reproduit de *Construire une exposition* (p. 31, fig. 24), sous la direction d'A. Camenzind, 1965, Librairie Marguerat. Exemple consulté aux Archives de la construction moderne (ACM), EPFL.

## La cohabitation de la nature et du patrimoine à Vidy

### Amener plus de nature

#### Pour créer des continuités écologiques et pour s'adapter aux enjeux actuels

Amener davantage de nature à Vidy ne relève pas d'un simple embellissement, mais s'inscrit dans une logique de planification territoriale qui veut articuler l'adaptation climatique, la biodiversité et la qualité de vie. Les politiques publiques suisses reconnaissent aujourd'hui la nécessité de structurer le territoire par des continuités écologiques qui facilitent les déplacements de la faune, la circulation de l'eau, de l'air et des sols vivants, ainsi que la formation d'îlots de fraîcheur (OFEV, 2020). Dans ce contexte, le secteur de Vidy constitue un maillon stratégique entre la vallée de la Jeunesse et le lac Léman, à l'interface entre les nouveaux quartiers de Sévelin

et Sébeillon et les grands espaces ouverts de bord de lac. L'ouvrage *Trames de fraîcheur* montre que la performance climatique d'un territoire repose sur la mise en réseau des espaces verts, qui forment alors de véritables trames de fraîcheur capables d'atténuer les îlots de chaleur et d'améliorer le confort thermique à l'échelle locale. La proximité immédiate du lac confère à Vidy un potentiel particulier en matière de rafraîchissement. L'accès à l'eau est appelé à devenir un enjeu majeur dans les villes soumises à des épisodes de chaleur plus fréquents et plus intenses. Il devient donc important d'augmenter la présence et le couvert végétal,



Figure 55, Synthèse de la planification écologique pour l'ouest lausannois

et d'améliorer l'accessibilité du site pour créer des lieux refuges support de pratiques estivales et de bien-être. Renforcer la présence végétale à Vidy permet ainsi de consolider une continuité paysagère et écologique entre vallée et lac tout en mettant en valeur un site fortement marqué par l'histoire lausannoise. Cette approche répond à une double ambition qui est d'intégrer le vivant comme infrastructure territoriale et faire évoluer un site patrimonial vers des usages modernes et compatibles avec les enjeux climatiques et la préservation de ce patrimoine.



Figure 56, Trame fraîche lausannoise, vision 2030  
Note. Reproduit de Trame de fraîcheur Delabarre, M. (Dir.). (2023).

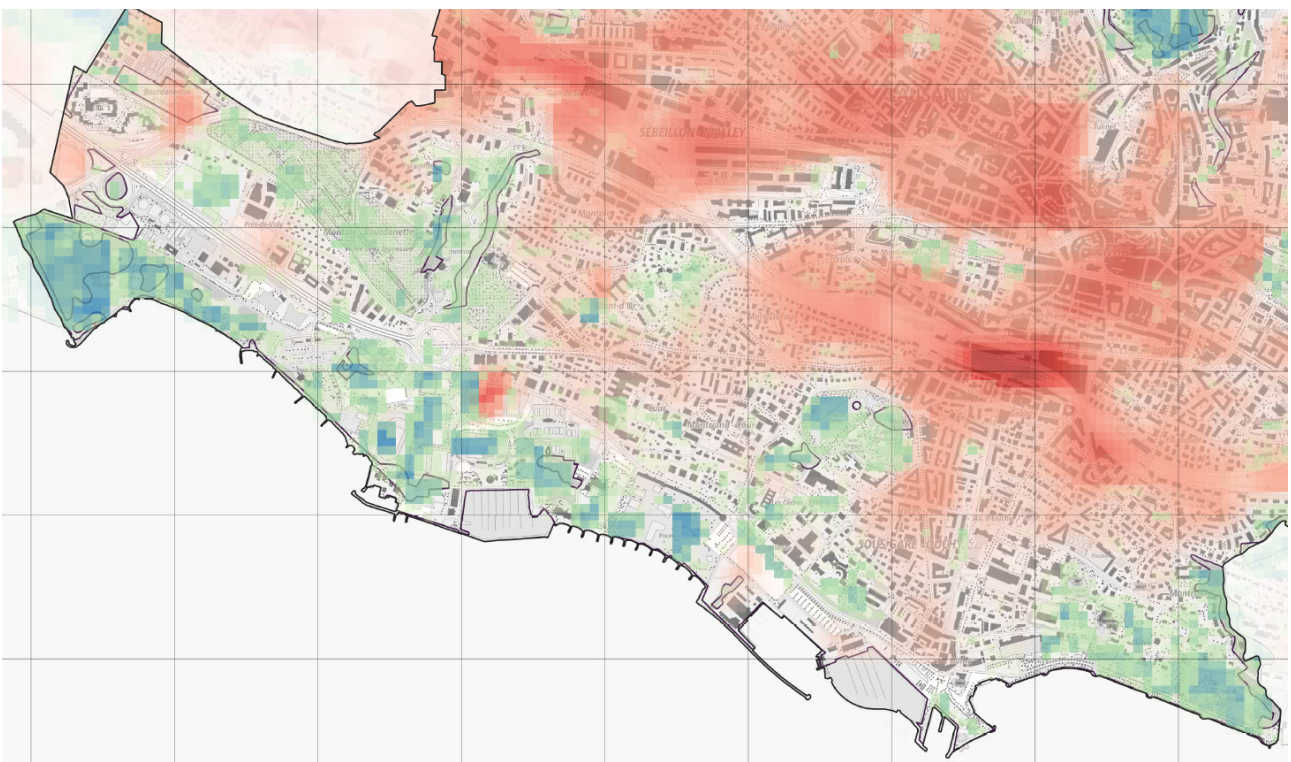


Figure 57, Carte des îlots de chaleur urbains

## Frictions avec le patrimoine

Si la place du végétal en ville a longtemps évolué au fil des enjeux de chaque époque, elle est aujourd'hui de plus en plus abordée comme infrastructure vivante participant à l'habitabilité, à la santé et à l'adaptation climatique. L'enjeu n'est plus seulement d'ajouter du vert, mais de comprendre comment le vivant que l'on veut ramener peut retrouver des logiques naturelles dans un territoire urbain artificialisé tout en cohabitant avec le patrimoine existant.

En effet comme nous l'avons vu au début de ce travail, la volonté d'amener du végétal en ville se heurte souvent à l'enjeu de la conservation du patrimoine. Le site de Vidy rend cette question particulièrement forte parce qu'il condense plusieurs couches historiques. La lecture patrimoniale a montré la richesse et la diversité des traces par les vestiges de l'Expo 64 et des aménagements successifs, les héritages plus anciens et les transformations liées au bord du lac. Ces traces composent un palimpseste, dont la lisibilité s'est floutée avec le temps. Or, si le patrimoine bâti et les vestiges matériels se laissent inventorier et qualifier, le patrimoine du sol (pédogenèse, géomorphologie, variations des rives, anciens cours d'eau) reste souvent plus difficile à nommer, alors même qu'il constitue une mémoire fondamentale du territoire et de sa formation.. Cette mémoire hydrogéologique est pourtant cohérente avec l'histoire de Lausanne comme ville et territoire développés en relation étroite avec l'eau (vallées, cours d'eau, rivages, lac). Si cette relation est aujourd'hui en partie masquée par les transformations successives du territoire, l'eau n'en reste pas moins bien présente.

Dans la volonté de planter la ville pour la rendre résiliente, la question de l'arborisation, de la désimperméabilisation des sols et de la place donnée à l'eau se révèle essentielle dans les objectifs de la Ville de Lausanne. Mais à Vidy, cette ambition se heurte à une condition déterminante : la présence des nombreux vestiges patrimoniaux, témoins de couches historiques. La question n'est donc pas seulement de comment faire revenir la nature, mais également de comment faire cohabiter des dynamiques du vivant avec des éléments patrimoniaux que l'on souhaite conserver et préserver. L'approche du Historic Urban Landscape invite dans ce sens à intégrer conservation et transformation dans une lecture holistique du milieu urbain, plutôt qu'à opposer protection et projet.

Le projet doit donc construire des règles de contact entre nature et vestiges historiques. Le schéma ci-contre montre les zones de frictions identifiées entre les éléments patrimoniaux recensés et le végétal existant. La friction peut survenir lorsque le végétal s'est trop étendu et commence à empiéter sur des sites ou objets patrimoniaux ou sur une structure végétale qui les accompagne. C'est le cas dans les situations 1, 6 et 8, où la végétation s'est étendue pour pratiquement englober le bâtiment de l'espace des inventions, fermant au passage la vue offerte par le belvédère en amont (1). Sur l'esplanade des cantons, les arbres présents sur les pyramides et les groupes plantés sur le côté est brouillent l'aménagement et la lisibilité des pyramides (6). Enfin, la végétation à l'est de la fontaine de cuivre (8) empiète sur la structure de peupliers qui l'entoure. À l'inverse, l'absence de végétal peut également contribuer à faire disparaître une trace historique, et

il peut avoir ce rôle de liant entre des éléments qui sembleraient décousus en son absence. C'est le cas avec la chapelle de la Maladière (3). Isolée entre les routes et envahie par l'urbanisation, elle pourrait être réintégrée grâce à une arborisation qui créerait une continuité visuelle entre la vallée de la Jeunesse et la plaine de Vidy. L'absence progressive de la végétation sur le tracé de l'ancienne rive (7) contribue aussi à faire disparaître cette trace témoin des remblayages entrepris sur le lac. Renforcer cette végétation sur ce tracé permettra de maintenir lisible cette couche de l'histoire des rives du Léman.

- Site patrimoniaux
- Objets patrimoniaux
- Végétal structurant
- Trace historique
- Arborisation existante
- Zones de frictions

- 2, 5, 6, 8: Lisibilité de structures patrimoniales menacée par le végétal
- 1, 6, 8: Lisibilité d'objets patrimoniaux menacée par le végétal
- 4, 5, 6: Lisibilité de sites patrimoniaux menacée par le végétal
- 3, 7: Traces / vestiges historiques menacées par l'absence de végétal

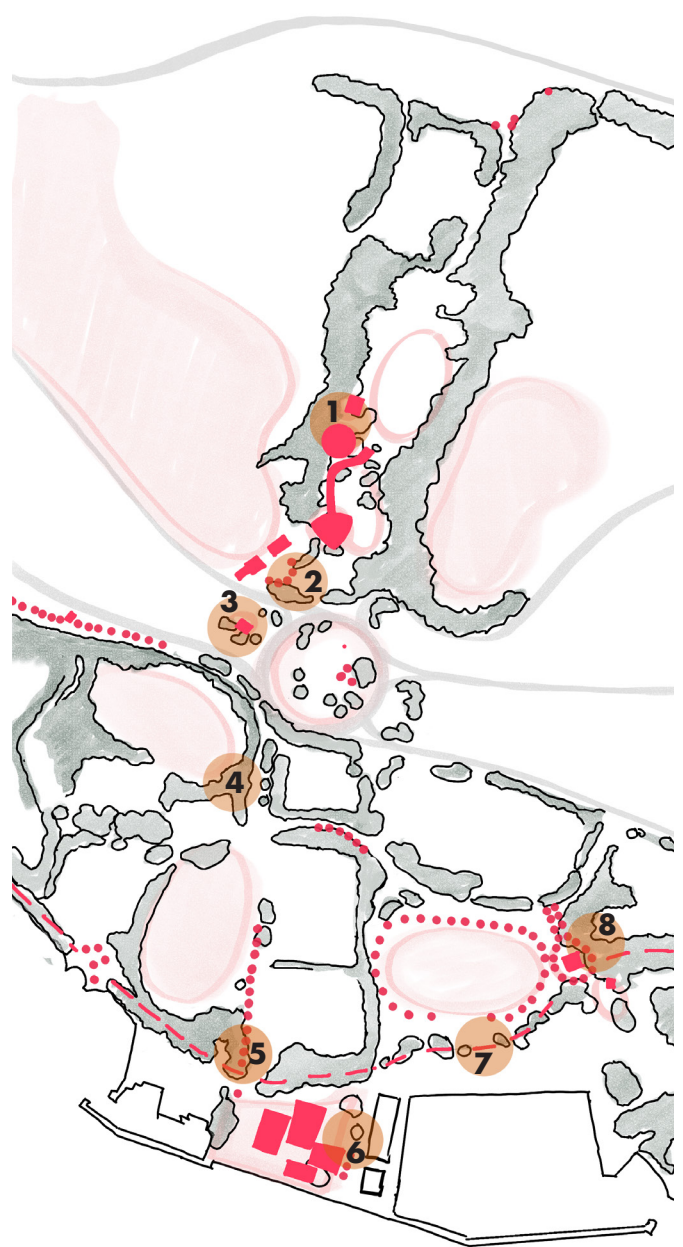


Figure 58, Frictions entre la nature et le patrimoine existant

## Retrouver la continuité vallée-lac

Sur le site de projet, la trame hydrologique reliant la Vallée de la Jeunesse à Vidy puis au lac peut servir de support à une armature paysagère continue et structurante.

### Stratégie d'arborisation

La composition compartimentée des espaces a contribué à créer des coupures physiques et visuelles. Il y a un fort intérêt à retrouver l'idée d'un grand espace ouvert, d'une grande lecture continue pour pour retisser un lien perceptible entre la vallée et le lac. Dans cette perspective, le projet propose une stratégie d'arborisation, nécessaire pour décompartimenter et retrouver cette continuité.

Le schéma ci-contre identifie en jaune la végétation à supprimer à terme pour retrouver des ouvertures, réactiver des cônes de vues, et redonner la lisibilité nécessaire aux vestiges patrimoniaux, ainsi qu'à la compréhension générale du site. Cette suppression progressive et sélective agit pour réduire l'opacité des masses végétales qui ferment les perspectives, sans pour autant fragiliser l'ambiance arborée existante. En parallèle, les plantations conservées sont renforcées et accompagnent la transition entre les différents usages sportifs, de promenade ou de détente.

Dans la Vallée de la Jeunesse, qui constitue l'une

des principales pénétrantes de verdure nord-sud à l'échelle du territoire, la densité végétale est volontairement reconcentre sur les côtés afin de retrouver une lecture de vallée et de rouvrir les vues sur le lac. L'arborisation qui s'est développée au centre de la vallée a petit-petit obstrué les vues plongeantes sur le lac et brouillé la lisibilité de la vallée (Figures x et y). L'enjeu n'est pas de "dénuder" la vallée, mais de retrouver un profil lisible caractérisé par des lisières plus épaisses sur les flancs et des percées visuelles au centre qui servent de repères pour l'orientation et la narration du site. Sur la plaine de Vidy, la trame arborée n'est plus simplement une bordure qui délimite des secteurs, mais elle devient un élément qui accompagne les parcours, marque des entrées ou des espaces, ménage des ouvertures vers le lac et met en valeur certains vestiges. Ce travail de recomposition permet aussi de clarifier les couches historiques en réduisant la végétation là où elle brouille la lecture et en la densifiant là où elle structure des transitions.

Enfin, cette stratégie d'arborisation s'inscrit dans un temps long et suppose une phase pour sélectionner les sujets à supprimer, établir un concept de régénération et de replantation. Elle s'inscrit dans une logique de gestion différenciée avec des zones entretenues pour répondre à des usages et préserver des vues ou des attributs patrimoniaux, et des espaces laissés à la nature qui intègrent l'eau



Figure 59, Photographie, La Vallée de la Jeunesse, Lagunes, 1964



Figure 60, Photographie, La Vallée de la Jeunesse, La Roseraie, 2018

et s'inscrivent dans une logique évolutive selon les dynamiques du vivant.

Ainsi l'arborisation devient un moyen structurant de rétablir une continuité vallée-lac et de rendre lisible le territoire, ses strates historiques et son grand paysage.

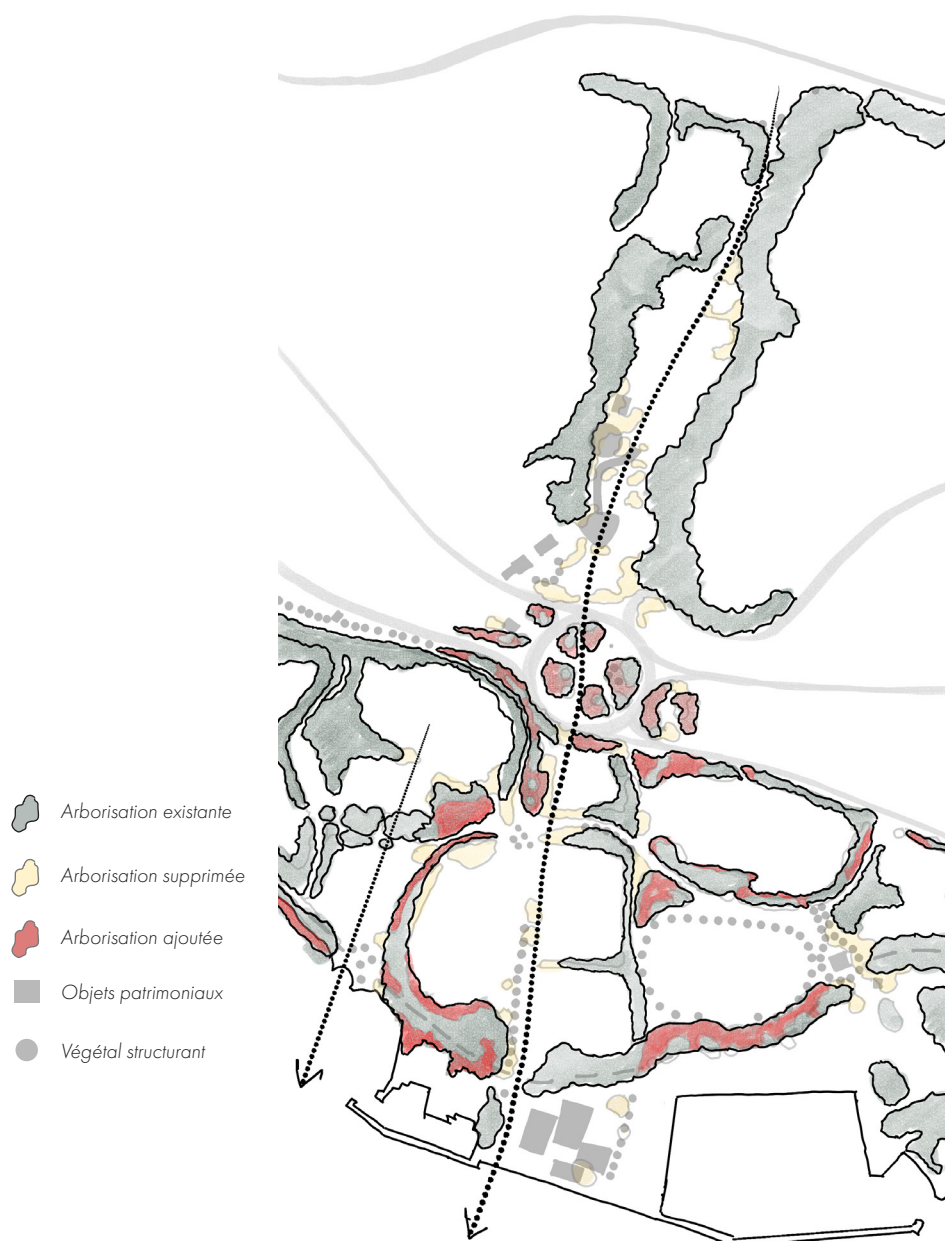


Figure 61, Stratégie d'arborisation: décompartmenter pour retrouver une continuité vallée - lac

## Présence de l'eau

Retrouver la présence de l'eau dans la vallée constitue un levier fondamental pour réactiver la continuité territoriale entre la vallée et le lac, aujourd'hui largement interrompue par les infrastructures et l'urbanisation. Historiquement, les cours d'eau ont structuré le développement du paysage et des implantations humaines, en jouant à la fois un rôle écologique. Leur effacement progressif a rompu ces logiques de continuité, transformant la vallée en un espace fragmenté, où l'eau ne subsiste qu'en souterrain, voûté et réduit à une simple conduite d'eau.

Dans le contexte de Vallée de la Jeunesse et du secteur de Vidy, la réintroduction ou la mise en visibilité de l'eau permettrait de recomposer un axe paysager et écologique reliant les milieux ouverts de la vallée au lac Léman. L'eau agit comme support de biodiversité, favorisant la diversité des habitats, le retour d'espèces végétales et animales spécifiques aux milieux humides, ainsi que la qualité des sols et des microclimats. Elle constitue également un puissant vecteur de rafraîchissement urbain, renforçant les trames de fraîcheur et améliorant le confort climatique à l'échelle locale (OFEV, 2020).

Au-delà des enjeux écologiques, l'eau permet de réinscrire le projet dans une lecture patrimoniale du territoire. Révéler les anciens cours d'eau ou vallons, même de manière partielle ou évocatrice, revient à renouer avec les structures fondatrices du paysage et à rendre lisible une histoire aujourd'hui enfouie. Cette approche ne vise pas une restitution à l'identique, mais une évocation où le vivant s'inscrit entre la mémoire du lieu et les besoins de nature actuels. La vallée redevient ainsi un espace de transition et de continuité, qui articule nature, paysage et patrimoine dans une vision territoriale renouvelée.



Figure 62, Les Marais jusqu'en 1873

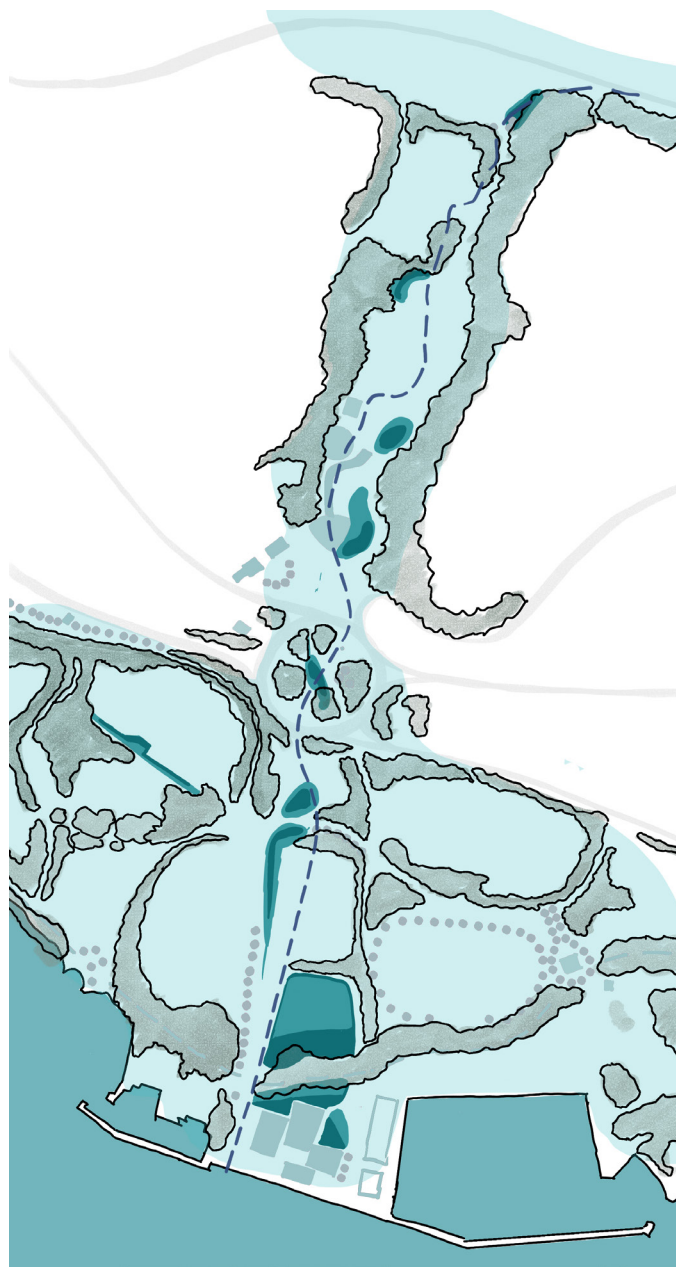


Figure 63, Retrouver l'eau dans la vallée

## Armature paysagère diversifiée

Le projet s'appuie sur la réactivation de l'eau comme structure fondatrice du paysage, à la fois support écologique, climatique et narratif, pour recomposer une armature paysagère continue entre la vallée et le lac. L'eau, aujourd'hui largement canalisée ou effacée, est ici remise en visibilité par une succession de dispositifs (noues, zones humides, élargissements ponctuels, sols infiltrants) qui accompagnent les lignes de pente naturelles et redonnent une lisibilité au fonctionnement hydrologique du site. Autour de cette trame hydraulique se déploie une diversité végétale, comme une succession d'ambiances paysagères adaptées aux conditions locales de sol, d'humidité et d'exposition.

Les ripisylves du Flon et du Léman forment les noyaux les plus denses de cette armature et accueillent une végétation multi-strates, favorable à la biodiversité et au rafraîchissement du climat, tout en jouant un rôle de corridor écologique à l'échelle territoriale. En continuité, des alignements arborés structurants (platanes du port, peupliers noirs ou carolins) prolongent ces dynamiques dans les espaces plus ouverts, marquant et accompagnant des espaces et assurant la continuité visuelle et fonctionnelle entre la vallée et le lac.

Le projet articule également des ambiances plus ouvertes et lumineuses, telles que prairies extensives, gazons fleuris ou clairières humides, qui offrent des contrastes paysagers et des ambiances diverses. Ces milieux favorisent différents usages tout en limitant l'artificialisation des sols et en les rendant plus perméable et en renforçant leurs propriétés d'éponges. Les zones plus minérales ou héritées d'aménagements existants sont quant à elles tempérées par des plantations ciblées, créant des espaces frais et ombragés, essentiels dans un contexte d'augmentation des épisodes de chaleur.

Cette armature paysagère par l'eau, les sols et le végétal permet ainsi de concilier continuités écologiques, confort climatique et lecture patrimoniale du site. Loin d'une restitution figée, le projet propose un paysage dans lequel le végétal et l'eau deviennent des infrastructures vivantes, capables d'évoluer dans le temps. En redonnant à l'eau son rôle structurant et en diversifiant les formes de végétation, le projet inscrit Vidy dans une vision territoriale où nature et patrimoine se rejoignent au sein d'un paysage à la fois fonctionnel, sensible et résilient, en lien direct avec la Vallée de la Jeunesse et le lac Léman.



Figure 64, Schéma des ambiances paysagères

## Par une promenade

Le projet propose de requalifier l'itinéraire de promenade qui relie le quartier de Sébeillon, en haut de la vallée de la Jeunesse, jusqu'au lac. En ramenant l'eau, le projet crée un lien avec la structure hydrographique du site, tout en évoquant la présence souterraine du Flon.

Depuis le haut de la vallée (Figure 62), la promenade commence en s'enfilant entre la végétation. Le parcours s'ouvre sur un espace en faible pente avec de part et d'autre les lisières arborées qui s'accrochent aux côtés et qui accompagnent la descente. Le bruit de la ville semble loin, filtré par les feuillages, et la topographie. Au détour d'un bosquet d'arbres, une vue plongeante s'ouvre sur le Léman et son cadre alpin. Malgré le large plateau de promenade, on comprend que l'on marche dans une ancienne logique de vallée, dans un territoire façonné par l'eau, même si l'eau n'est plus visible.

À mesure que l'on avance, les ambiances changent (Figure 63). Des sentiers secondaires longent les cordons boisés à l'ombre, et le chemin principale devient sinueux et descend entre la roseraie qu'il surplombe légèrement, et un belvédère qui le domine. De cette plateforme où trône une sculpture réalisée pour l'Expo 64, un large panorama s'ouvre sur la fin de la vallée de la Jeunesse jusqu'au lac. Au bas de la roseraie, l'ancienne lagune de l'Expo a cédé la place à un étang qui héberge une diversité de flore et faune aquatique.

Plus bas, le chemin devient une passerelle qui surplombe le jardin d'enfants Nestlé et le jardin de circulation, construits pour l'Expo (Figure 64). Ces espaces situés dans le point bas de la vallée intègrent une gestion de l'eau par des principes de noues et d'espaces humides qui jouent un rôle de rétention des eaux de ruissellement tout en accueillant une végétation spontanée. En passant

sous le Grand-Voile de béton, on comprend que la vallée se termine. Le sol s'aplanit et la vallée s'élargit pour laisser place à la plaine de Vidy. Le retour à l'urbanisation est marqué par le passage par le rond-point de la Maladière, pour rentrer à nouveau dans le grand parc de Vidy.

Ici, les chemins comme les usages se diversifient. Un chemin amène devant le stade de Coubertin, rénové pour répondre aux nouveaux besoins des usagers. Une grande parvis planté de peupliers marque son entrée et offre un grand espace de rencontre. De là, on peut notamment emprunter la promenade archéologique qui traverse les ruines de Lousonna ou continuer en direction du lac. Un grand espace dégagé offre une vue sur le lac qui ne semble plus très loin (Figure 65). Un alignement de peuplier accompagne un chemin en digue qui borde un grand espace frais à humide, en fonction des épisodes de précipitations, jusqu'à l'Esplanade des Cantons. Un seuil reste encore à franchir: le cordon arboré qui marque l'ancienne rive, avant les remblais de l'Expo. Progressivement l'horizon s'élargit et le chemin devient une passerelle tendue au dessus d'espaces de creux inondables qui accueillent une végétation spontanée et qui rappellent le passé marécageux du delta du Flon et les rives mouvantes du Léman. Ces creux dialoguent avec les volumes créés par les pyramides de Vidy. La promenade arrive alors à son aboutissement sur l'Esplanade des Cantons. Le paysage se déroule dans cet espace ouvert et monumental. Le sol devient un lieu de rassemblement, un lieu où l'on peut s'arrêter. On se retourne et la vallée se lit comme une continuité retrouvée. Le lac s'impose comme horizon et comme ouverture culturelle et symbolique qui rappelle la mémoire de l'Expo et sa vision progressiste qui regardait vers l'avenir. Maintenant la promenade se termine par la compréhension d'un territoire formé par l'eau, transformé par les époques, et dont le paysage peut redevenir le langage commun, fait de sols, de végétation de traces et d'horizons.



Figure 65, Coupe A – Stratégie d'arborisation: décompartmenter pour retrouver une continuité vallée - lac

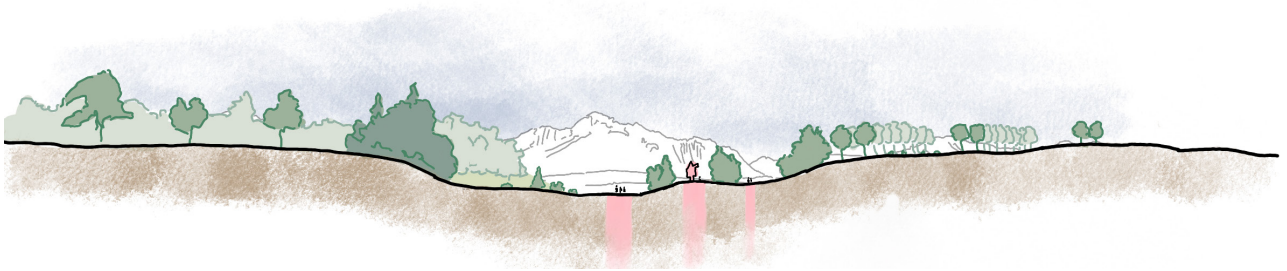


Figure 66, Coupe B – Stratégie d'arborisation: décompartmenter pour retrouver une continuité vallée - lac

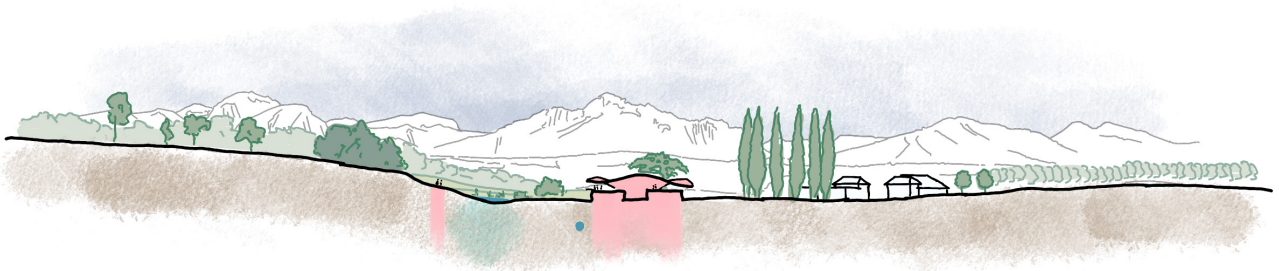


Figure 67, Coupe C – Stratégie d'arborisation: décompartmenter pour retrouver une continuité vallée - lac

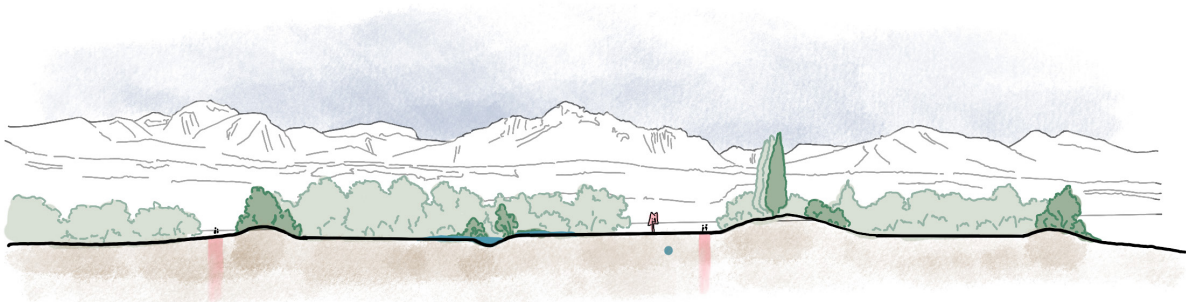
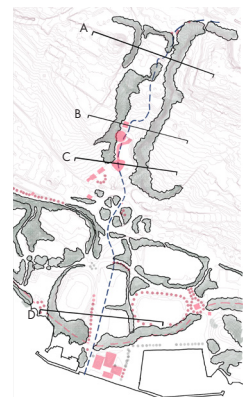


Figure 68, Coupe D – Stratégie d'arborisation: décompartmenter pour retrouver une continuité vallée - lac



## La cohabitation de la nature et du patrimoine à Vidy

Le Masterplan propose une image idéale du secteur Vallée de la Jeunesse – plaine de Vidy – lac qui superpose le patrimoine issus des différentes époques qui s'y sont succédées, qu'il soit naturel ou bâti, avec la structure de l'eau (Flon voûté, anciens traits de rive, creux inondables et eaux de surfaces) et avec une stratégie d'arborisation capable à la fois de structurer et de rouvrir des continuités visuelles. Le plan montre l'intégration de nature comme un socle vivant eau-sol-végétal, support de projet paysager qui rend le territoire et son patrimoine lisible et oriente l'adaptation du site.

La première synthèse du masterplan consiste à classer les sites patrimoniaux selon leur capacité à évoluer. Le document distingue clairement trois attitudes : conserver (sites patrimoniaux à préserver), faire évoluer (maintien d'usage et adaptation), et réinterpréter (usage obsolète, mais "substance" à maintenir). Cette hiérarchisation permet d'éviter de figer l'ensemble ou de transformer au risque de perdre la substance historique. Ici, les objets et lieux repères (Esplanade des Cantons, Grand-Voile, Espace des inventions, ancienne lagune de l'Expo 04, stades, chapelle de la Maladière, vestiges archéologiques, etc.) sont replacés dans un système continu de parcours et de vues et deviennent partie intégrante d'un récit territorial qui lie la ville à son territoire et à son histoire, de la vallée au lac.

La deuxième couche articule le projet autour d'une trame hydrologique double composée de l'eau présente et projetée (lac, zones humides, bassins/ creux inondables) et de l'eau effacée (Flon voûté, anciens traits de rive). Le masterplan fait apparaître ces éléments comme des lignes directrices : l'ancienne rive accompagne par sa nouvelle

épaisseur végétale une promenade dédiée, tandis que le Flon souterrain est évoqué par la présence de l'eau qui crée des milieux frais à temporairement inondés, ramenant des dynamiques vivantes et de la biodiversité. La donnée des aléas de ruissellement n'est pas seulement informative mais sert à intégrer les eaux en identifiant les secteurs les plus exposés afin de créer des espaces capables de temporiser, infiltrer ou accueillir l'eau. L'eau retrouve une place visible et apporte avec elle tous ses bienfaits écologiques et de régulation du climat.

La troisième couche rassemble l'arborisation de ripisylve liée au Flon et au Léman et l'arborisation liée à la plaine de Vidy. Elle compose l'espace, crée des ouvertures, restaure des vues et accompagne des parcours. La présence d'arbres marqueurs tels que les peupliers, nombreux à Vidy grâce à la présence de la nappe phréatique, invite à travailler non seulement la quantité d'arbres, mais leur rôle: écran végétal, lisière, repère, ombrage, ou au contraire "vide" nécessaire à la lecture des vestiges.

Les intentions portées par les schémas se concrétisent par une Promenade du patrimoine qui relie les vestiges patrimoniaux dispersés, réancre le site à son territoire, rétablit une continuité nord-sud et ville-lac, et réouvre des vues. La nature se développe grâce à la présence de l'eau qui forme une structure support de milieux et de cohérence paysagère.



Figure 69, *L'image idéale, cohabitation de la nature et du patrimoine*

## L'Esplanade des Cantons

### Un aboutissement au bord du lac

L'Esplanade des cantons constitue l'aboutissement de la "Voie suisse" de l'Expo 64. Identifiée à cette occasion comme le "Secteur G", intitulé "Pointe du Flon ou Esplanade des cantons et des communes" et qualifiée de "final de la Voie suisse", l'esplanade a été pensée comme un symbole de l'ouverture sur le monde (Archives de la construction moderne – EPFL [ACM], s. d.). Cette ouverture est à lire littéralement comme un déploiement vers le Léman et son cadre alpin mais aussi comme un geste de clôture d'un parcours introspectif. La Voie suisse, colonne vertébrale de l'exposition, invite le visiteur à interroger l'identité du pays (Darfish/Robert Schnell, s. d.).

Cette arrivée au lac s'inscrit dans une continuité paysagère plus large, depuis la Vallée de la Jeunesse jusqu'aux rives de Vidy. Les sources muséales lausannoises rappellent que la Vallée de la Jeunesse occupe le fond de la vallée du Flon, ancien cours d'eau ensuite voûté, et décrivent le secteur, au moment de l'Expo, comme une vaste zone verte "égayée par des lagunes" (Musées lausannois, 2026). L'Esplanade des cantons se comprend ainsi comme un seuil entre deux registres complémentaires : d'un côté, les espaces de détente et d'eau de la Vallée de la Jeunesse, de l'autre, la séquence narrative structurée de la Voie suisse, qui se résout sur un grand espace de rassemblement au bord du lac.

Dans cette logique moderniste, le paysage n'est pas un décor mais un outil de composition et d'orientation. Un document municipal de référence sur le secteur de Vidy rappelle explicitement que la conception de l'Expo mobilise des rideaux d'arbres, des mouvements de terre et des lagunes pour caractériser et renforcer des zones (Ville de

Lausanne, 2015). Ce langage d'eau, de sol et de végétation rejoint une vision moderniste du paysage fait de séquences, de cadrages et de franchissements : l'espace est découpé, hiérarchisé, contrasté entre surfaces ouvertes et rideaux plantés.

Les documents d'archives rendent cette mise en scène très concrète. Un schéma de "partie générale" associe l'avancement thématique à une infrastructure de liaisons : une "liaison topo-pont", un "pont sur giratoire", puis une série de passerelles numérotées (1 à 4), qui rythment la marche et orchestrent les passages au-dessus des ruptures (ACM, Fonds CAMENZIND Alberto). Ces franchissements produisent différents points de vues, et font de la circulation un élément de projet.

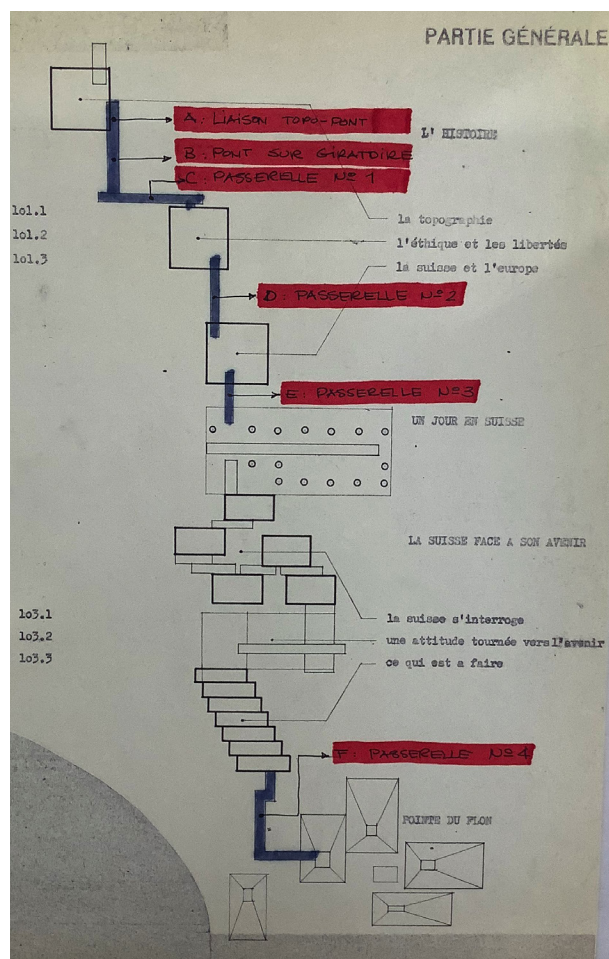


Figure 70. Fonds CAMENZIND Alberto, Expo 64, Secteur G "Pointe du Flon / Esplanade des cantons...", schéma illustrant la partie générale.



## L'aménagement de l'Expo64

Pour intervenir sur un site patrimonial tel que l'Esplanade des cantons, il est nécessaire de comprendre les principes d'aménagements initiaux mis en place pour l'Expo, afin de ne pas perdre les qualités et la substance historique du lieu.

Sur la base de plans d'archives, les schéma ci contre illustrent les éléments mis en place pour l'Expo, ainsi que la synthèse des éléments structurants. On voit cet aboutissement de la voie suisse par une passerelle au nord, qui s'infilte à travers la végétation de l'ancienne ripisylve. Un autre aspect important est l'emploi de la végétation comme cadre autour de l'Esplanade, avec un rideau de peupliers à l'est, qui joue ce rôle de séparateur d'avec le secteur du port tout en créant des cadrages. La végétation reste donc en périphérie et n'empiète pas l'intérieur de l'espace, composé des quatres pyramides et de l'esplanade, grand espace ouvert de rassemblement.

Le langage est très géométrique sur un fond de végétation rivulaire, entre l'ancienne rive et la nouvelle rive artificielle créée pour l'Expo.

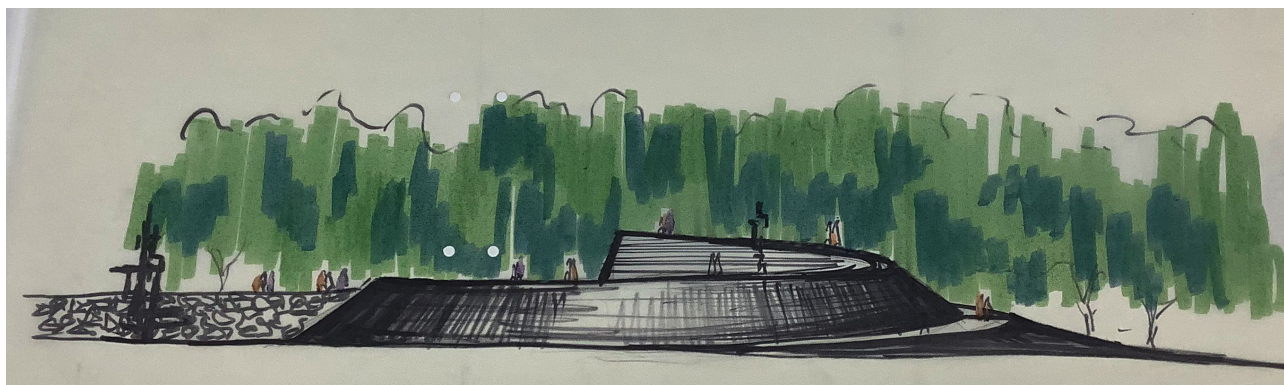


Figure 71, Dessin de recherche pour la conception de l'Esplanade. La ripisylve forme cet écran vert naturel derrière l'aménagement moderniste.



## La perte de lisibilité du site

Suite à l'Expo, plusieurs transformations ont eu lieu. Le schéma ci-contre montre en jaune ce qui a disparu et ce qui a été ajouté. La passerelle d'accès à disparu, tout comme certains des peupliers qui formaient le rideau à l'est. Des arbres ont été plantés sur les pyramides et des bosquets ont été créés.

Des hangars liés au port ont été construits, ayant pour effet l'enserrement de l'Esplanade, désormais coincée entre le club d'avirons et les équipements portuaires.

Le schéma suivant illustre les enjeux de ces transformations par rapport au concept initial, et les pertes que cela engendre. La création des terrains de sport au nord a fortement contribué à fermer l'accès qui se fait désormais depuis l'autre chemin à l'est, qui débouche sur les hangars. La promenade s'en trouve péjorée, le parcours ne suivant plus le tracé du Flon et n'arrivant plus sur une esplanade ouverte sur le lac, mais plutôt sur les constructions portuaires qui ferment les vues et ajoutent une multitude d'éléments qui viennent charger cet espace qui se voulait ouvert et dégagé (Figure 72 et 73).

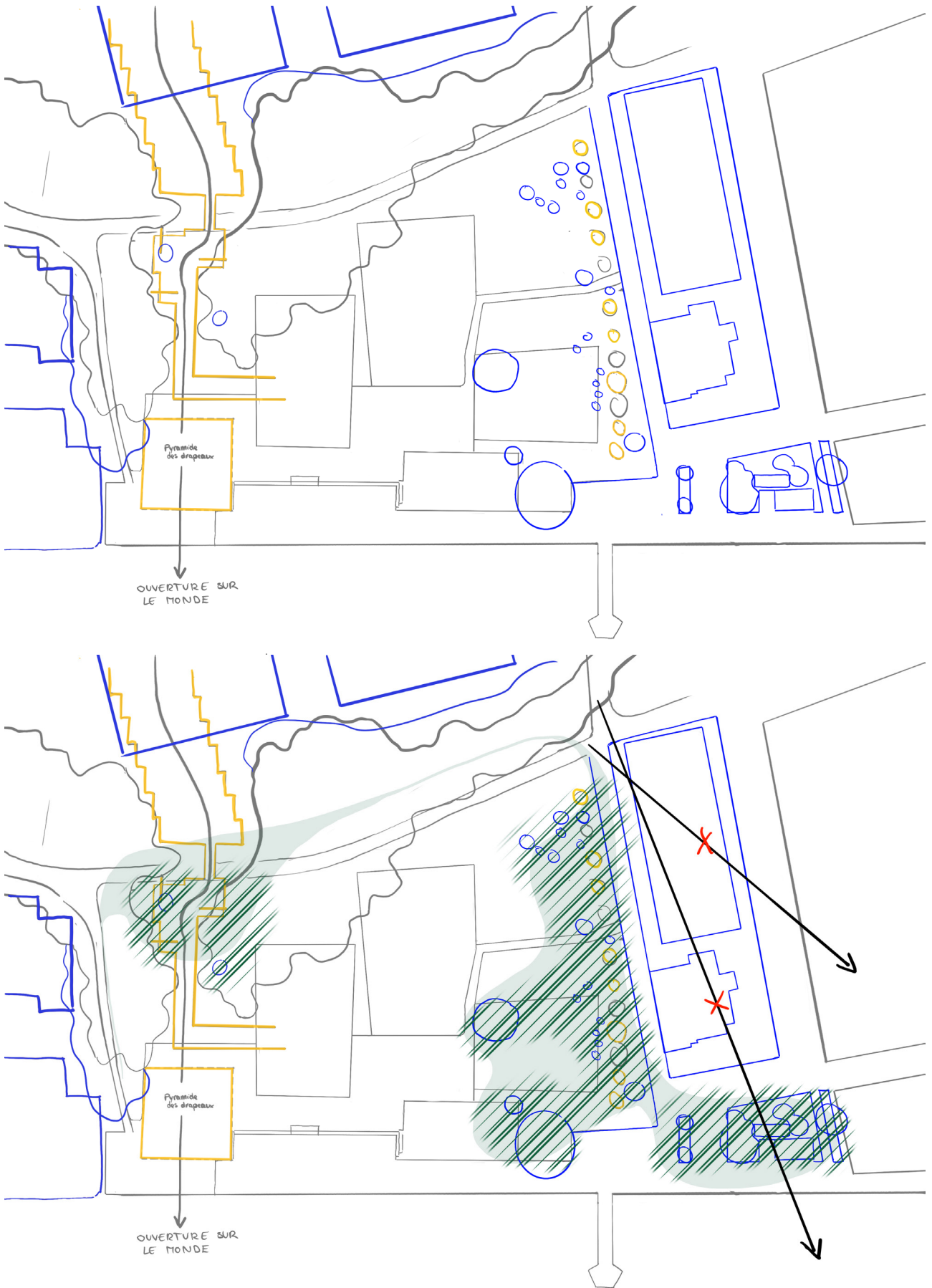
Les plantations se sont éparpillées et tendent à envahir les pyramides, brouillant leur lecture claire. Ce cadre de végétation initialement prévu se dilate sans vraie conception et menace la composition paysagère et la préservation des pyramides.



Figure 72, Les hangars portuaires ferment l'ouverture sur le Léman



Figure 73, Accumulation d'élément et vestige de l'alignement de peupliers

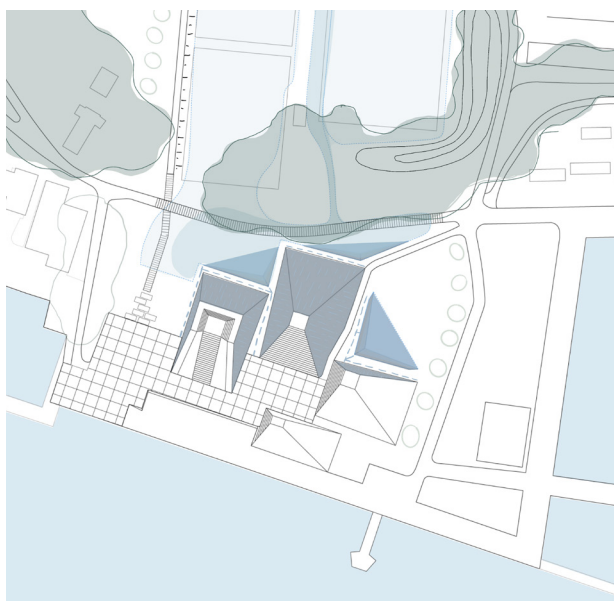


## Retrouver une composition claire tout en faisant la place à l'eau

Le schéma ci-contre propose (en rouge) de redéfinir l'espace en retrouvant cette végétation cadre structurante, en rétablissant la promenade qui débouche par le nord à travers l'ancienne ripisylve et en modelant des espaces creusés, inondables, capables d'accueillir l'eau et de redonner une place à la nature.

L'embouchure du Flon était autrefois un lieu riche de végétation et de biodiversité qui a été artificialisé et rendu stérile par les aménagements de l'Expo. Le projet vise à ramener des milieux humides qui constituent une continuité avec la place accordée à l'eau tout au long de la vallée.

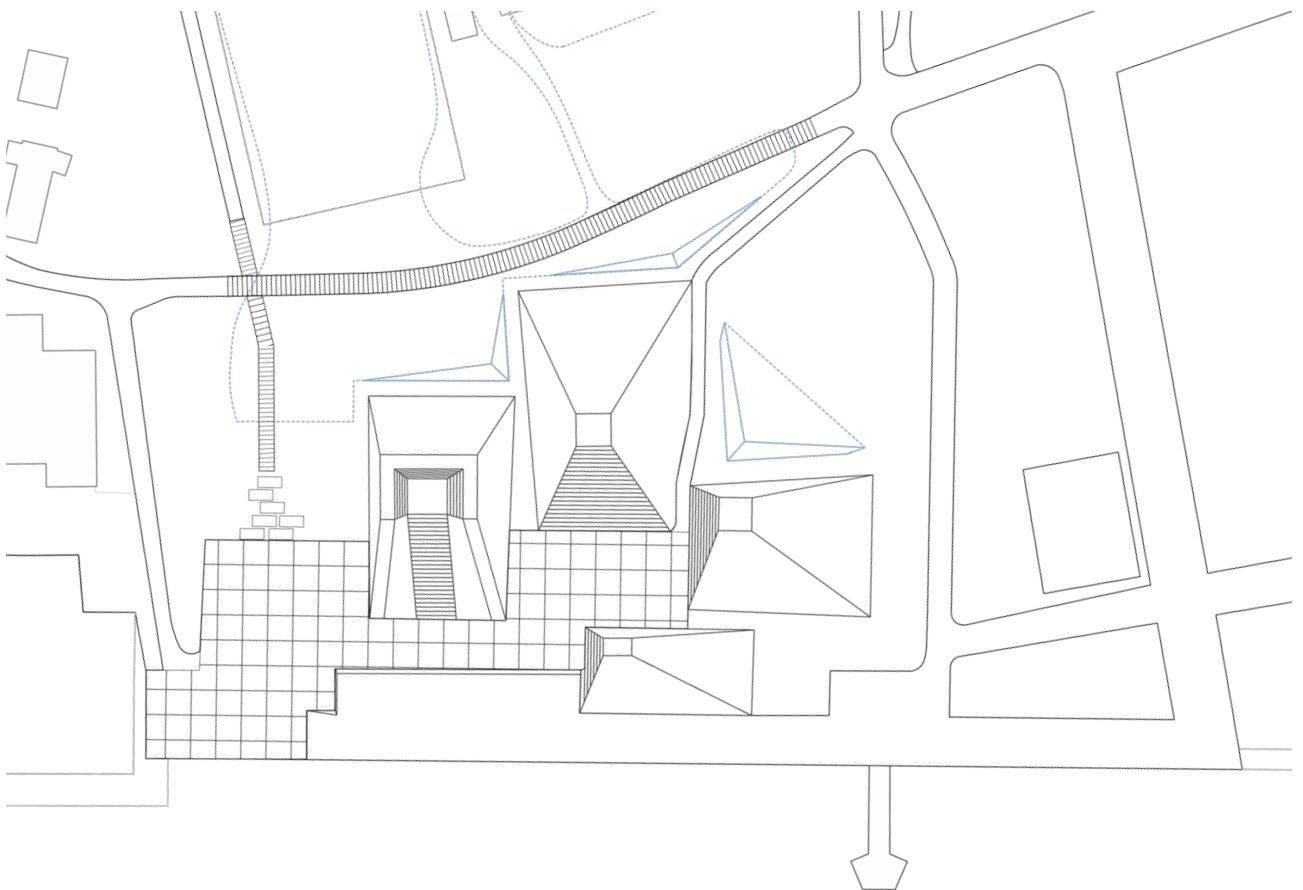
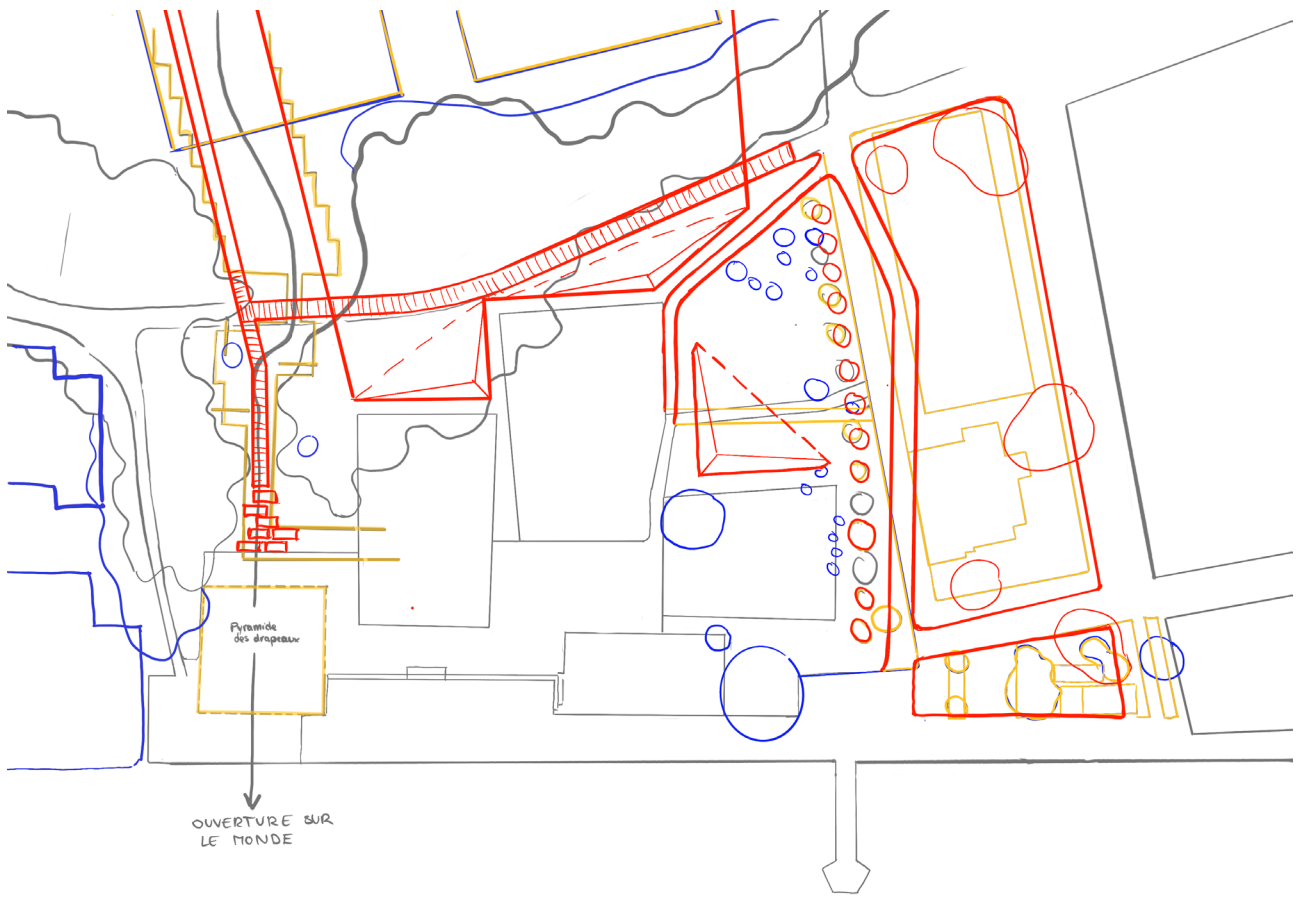
Ces creux viennent dialoguer avec les pyramides et s'étendent au nord du chemin, derrière la ripisylve. Les pyramides offrent en effet des lieux d'usages pour les humains qui peuvent s'y déplacer pour avoir accès à différents points de vue, s'allonger sur les pelouses ou encore utiliser les gradins pour des entraînements sportifs. Les creux redonnent de la place pour la nature amenée par l'eau. Constitués de différentes profondeurs, ils accueillent divers habitats pour la faune et la flore. Ils permettent également de gérer les eaux de ruissellement et de les retenir, contribuant au rafraîchissement.



Les chemins se transforment en passerelles à l'approche de ces milieux frais à humide, rendant le promeneur attentif à ce changement de milieu qui rappelle les anciens marécages de la plaine de Vidy tout en permettant une bonne accessibilité.

L'espace de l'Esplanade est redéfini, le grand vide de l'esplanade est bien sûr conservé, ouvert face au lac et au massif Alpin. Tout comme au temps de l'Expo, l'espace à l'est des pyramides est associé au Port. Un grand parc planté de pins pour reprendre l'ambiance méditerranéenne présente vient créer une interface entre le port et l'Esplanade des cantons. Ici peuvent avoir lieu divers usages de détente, sportifs, etc. face au panorama lémanique.





## L'Esplanade des Cantons

Un aboutissement au bord du lac



Figure 74, Zoom des Pyramides de Vidy, l'eau retrouvée



## Conclusion

Ce mémoire part du constat qu'aujourd'hui « planter » ne suffit pas. La végétalisation urbaine n'est efficace pour le confort thermique, la biodiversité ou la qualité des milieux que si elle s'appuie sur les conditions concrètes du site (sols, eau, microclimat, usages) et sur une gestion capable d'accompagner le vivant dans le temps. À Lausanne, le secteur Vidy-Vallée de la Jeunesse concentre de manière exemplaire les tensions et les opportunités liées à ce changement de paradigme. Il représente un palimpseste de couches géologiques et hydrographiques (Flon, rives lacustres), d'héritages bâtis et culturels (Lousonna, Expo 64), et de grands espaces publics soumis à de fortes pressions d'usage.

L'enjeu principal mis en évidence est celui de l'articulation entre d'une part, le patrimoine, à rendre lisible, à conserver et à transmettre. et, d'autre part, la nature urbaine de plus en plus mobilisée comme infrastructure d'adaptation. Le projet propose de dépasser l'opposition entre conservation du patrimoine et végétalisation de la ville en considérant les milieux vivants (eau, sols, végétation) comme un socle actif, capable à la fois de révéler le site et son patrimoine et d'en renforcer la résilience. Cette posture implique de traiter le végétal comme un matériau patrimonial particulier : non pas figé, mais évolutif, nécessitant des arbitrages explicites entre mémoire, usages et enjeux écologiques.

À l'échelle territoriale, la stratégie s'organise autour de la trame hydrographique enfouie comme armature paysagère continue entre la vallée et le lac. La réactivation de cette continuité, par des séquences de promenade, des seuils et des ambiances, vise à rendre à nouveau perceptibles les structures fondatrices du paysage lausannois, tout en faisant de la place à des dynamiques écologiques (infiltration, fraîcheur, habitats). À l'échelle du zoom, l'intervention sur les Pyramides de l'Esplanade des

Cantons met en scène un dialogue avec l'héritage moderniste de l'Expo caractérisé d'un côté par un compartimentage, des géométries, et une vision événementielle, et de l'autre, par des exigences contemporaines de sobriété, de continuités écologiques et de lisibilité patrimoniale. Le projet réinterprète les formes et les parcours, en les remplaçant dans une logique de milieu (sols-eau-végétation)

En définitive, ce travail défend l'idée qu'une « nature patrimoniale » peut émerger précisément là où les strates historiques sont les plus denses, à condition de donner un cadre clair aux frictions : où ouvrir, où densifier, que laisser évoluer, que mettre en récit. En faisant de l'hydrographie la clé de lecture et du végétal un outil de révélation plutôt qu'un décor, le projet esquisse une méthode transposable : partir des structures profondes du territoire pour produire une continuité paysagère qui conjugue adaptation climatique, qualités d'usage et transmission des héritages.



# Bibliographie

Ahern, J. (2011). From fail-safe to safe-to-fail: Sustainability and resilience in the new urban world. *Landscape and Urban Planning*, 100(4), 341–343. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2011.02.021>

Alizadeh, B. & Hitchmough, J. (2019). A review of urban landscape adaptation to the challenge of climate change. *International Journal of Climate Change Strategies and Management*, 11(2), 178-194. <https://doi.org/10.1108/IJCCSM-10-2017-0179>

Aprea, S., & Paré, T. (2023). Faire l'histoire : Lausanne, ville de rivière. AS Architecture Suisse (AS-229), rubrique HISTORIA.

Architetto. (2019, 8 mars). Un boulevard, un giardino invernale, un lago artificiale: ecco come sarà il parco monumentale della Reggia di Rivalta. <https://www.professionearchitetto.it/news/notizie/26133/Un-boulevard-un-giardino-invernale-un-lago-artificiale-ecco-come-sara-il-parco-monumentale-della-Reggia-di-Rivalta>

Australia ICOMOS. (2013). The Burra Charter: The Australia ICOMOS Charter for Places of Cultural Significance (Adopted 31 October 2013). <https://australia.icomos.org/publications/burra-charter-practice-notes>

Benedict, M. A., & McMahon, E. T. (2001). Green Infrastructure: Smart Conservation for the 21st Century. *Sprawl Watch Clearinghouse*. <https://sprawlwatch.org/greeninfrastructure.pdf>

Besse, J.-M. (2003). *Le goût du monde. Exercices de cosmographie*. Éditions Sens & Tonka.

Bianco, M. (2013). *Le rayonnement international de l'Expo 64* [Travail universitaire, Université de Fribourg].

Bucher, A. (2000). Schweizerische Garten-Ausstellungen / Expositions de jardins en Suisse. *Anthos: Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage*, 39(1), 4–10.

Bucher Bauer, M. (2005). Interview mit Walter Bischoff, Renens (Lausanne). *Der Gartenbau*, 16/2005, 17–19.

Bureau International des Expositions. (n.d.). Expo 1851 London.

Canton de Vaud. (2024). Plan d'action sols vaudois 2025–2030. [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/sol/fichiers\\_pdf/Plan-action-sol-web.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/sol/fichiers_pdf/Plan-action-sol-web.pdf)

Choay, F. Le Patrimoine en questions, anthologie pour un combat, Seuil, Paris, 2009

Comune di Reggio Emilia. (2025, 24 giugno). Ducato Estense: inaugurato il nuovo parco della Reggia di Rivalta. <https://www.comune.reggioemilia.it/novita/notizie/ducatostense-un-weekend-di-festa-per-vivere-il-nuovo-parco-della-reggia-di-rivalta>

Conseil de l'Europe. (2000). Convention européenne du paysage (STE n° 176), Florence, 20 octobre 2000. <https://www.coe.int/web/landscape>

Coutaz, G., Kaenel, G., Radeff, A., & Sardet, F. (2009). Lausanne (commune). Dictionnaire historique de la Suisse. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002408/2009-04-02/>

Delabarre, M. (Dir.). (2023). Trame de fraîcheur : Le projet d'urbanisme écologique face au changement climatique. MétisPresses. <https://doi.org/10.37866/0711-23-9>

Denoyelle, A. (2015). L'impossible authenticité des jardins historiques – l'exemple de Sceaux. Doctoriales du Paysage, Blois. <https://hal.science/hal-01484320>

De Vilmorin, C., 1976, La politique des espaces verts, centre de recherche d'urbanisme, ministère de la culture et de l'environnement, Centre de Recherche d'Urbanisme / Ministère de la culture et de l'environnement, Paris, 439 p.

Di Matteo Lablaude, C. (2022). Les jardins historiques : Théories et pratiques de leur restauration par Pierre-André Lablaude. Hermann. <https://www.editions-hermann.fr/livre/les-jardins-historiques-collette-di-matteo-lablaude>

Domaine départemental de Sceaux. (s. d.). Le parc historique. Département des Hauts-de-Seine. <https://domaine-de-sceaux.hauts-de-seine.fr/le-domaine/le-parc-de-sceaux/le-parc-historique?>

Donadieu, P. (1998). Campagnes urbaines. Actes sud.

Donadieu, P. (1999). Entre urbanité et ruralité : la médiation paysagiste. Les Annales de la Recherche Urbaine, (85), 6–15. <https://doi.org/10.3406/aru.1999.2273>

Entretien avec Jean-Pierre Le Dantec. (2025). Philosophie magazine, Hors-série, (65), p. 96.RTS. (2024, 22 février).

État de Vaud. (s. d.). Comprendre les mesures de protection.

Exposition nationale suisse (Lausanne). (1964). Texte avant-projet pour la Partie générale : Remarques préliminaires [Tapuscrit]. Archives de la construction moderne (ACM), EPFL. (Cote manuscrite : ...051.01.0001)

Fishman, R. (1979). L'utopie urbaine au 20e siècle. Bruxelles : Mardaga.

Frischknecht, W. (2000). G 59 im Spiegel der Zeit / G 59 avec le recul du temps. Anthos: Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage, 39(1).

Frochaux, M. (2024, 11 juin). Qui a peur de la rivière en ville ? Espazium (TRACÉS). <https://www.espazium.ch/fr/actualites/qui-peur-de-la-riviere-en-ville>

Historic England. (2008). Conservation principles, policies and guidance for the sustainable management of the historic environment <https://historicengland.org.uk/images-books/publications/conservation-principles-sustainable-management-historic-environment>

ICOMOS. (1964/1965). International Charter for the Conservation and Restoration of Monuments and Sites (The Venice Charter 1964). [https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/venice\\_e.pdf](https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/venice_e.pdf)

ICOMOS. (1982). Historic gardens (The Florence Charter 1981). [https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/gardens\\_e.pdf](https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/gardens_e.pdf)

ICOMOS. (1994). The Nara Document on Authenticity (Nara, Japan, 1–6 November 1994). <https://landscapes.icomos.org/1994-the-nara-document-on-authenticity>

ICOMOS. (2023). Venice Charter 1964. [https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/Venice\\_Charter\\_EN\\_2023.pdf](https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/Venice_Charter_EN_2023.pdf)

Illi, M. & Zangger, A. Ville-campagne, relations, in: Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), version du 22.04.2015, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007881/2015-04-22/>, consulté le 05.03.2025.

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL). (s. d.). IFN – Cartes : Hauteur de la végétation & modèle de surface. <https://www.lfi.ch/fr/cartes>

Intergovernmental Panel on Climate Change. (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability (AR6 WGII). <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>

Jaeger, J., Bertiller, R., Schwick, C. (2007): Morcellement du paysage en Suisse: Analyse du morcellement 1885–2002 et implications pour la planification du trafic et l'aménagement du territoire, version succincte, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel. 36 p.

Jakob, F. (2025). Une progressive végétalisation des projets d'aménagement répond-elle aux enjeux de l'urbanisme durable ? Le cas de Lausanne. *Belgeo. Revue belge de géographie*, (1). <https://doi.org/10.4000/133v0>

Jeanloz, J. (2020, 20 juin). Légitimer la protection du patrimoine vaudois du 20e siècle. *Espazium*.

Kaenel, G. (1977). Lousonna, la promenade archéologique de Vidy (Guides archéologiques de la Suisse, 9). Lausanne : Association Pro Lousonna ; Bâle : Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie.

Kreis, G. (2010, September 22). Landesausstellungen. *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*.

Landezine. (2020, 17 décembre). Parco Reggia di Rivalta by Openfabric. <https://landezine.com/parco-reggia-di-rivalta-by-openfabric/>

Li, H., Zhao, Y., Wang, C., Ürge-Vorsatz, D., Carmeliet, J., & Bardhan, R. (2024). Cooling efficacy of trees across cities is determined by background climate, urban morphology, and tree trait. *Communications Earth & Environment*, 5, Article 754. <https://doi.org/10.1038/s43247-024-01908-4>

Marchand, A. (2016). Stadtbäume = Les arbres urbains. *Anthos : Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage*, 55(2), p. 4-7

Matagne, P. (2022). La nature en ville, sociétés savantes et pratiques naturalistes (XIXe–XXIe siècles). LISAA. <https://books.openedition.org/lisaa/1701?lang=fr>

Merlin, P. (2010). L'urbanisme. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. (s.d.). Tenue de l'Exposition universelle de

Montréal de 1967. Répertoire du patrimoine culturel du Québec. <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=15045&type=pge>

Mollie, C. (2019). Des arbres dans la ville : L'urbanisme végétal. Actes Sud.

Neuenschwander Feihl, J. (2014). L'aménagement du littoral lausannois avant 1964. Espazium (date de publication 17-11-2014; révision 25-10-2015). <https://www.espazium.ch/fr/actualites/lamenagement-du-littoral-lausannois-avant-1964>

Office fédéral de l'environnement (OFEV). (2012). Stratégie Biodiversité Suisse. Confédération suisse. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/strategie-biodiversite-suisse.html>

Office fédéral de la culture (OFC). (2016). Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) – Lausanne (n° 4397). Confédération suisse. [https://api.isos.bak.admin.ch/ob/4397/doc/ISOS\\_4397.pdf](https://api.isos.bak.admin.ch/ob/4397/doc/ISOS_4397.pdf)

Office fédéral du développement territorial. (2024, 16 mai). En Suisse, la densification du milieu bâti ne cesse d'augmenter [Communiqué de presse]. Confédération suisse. <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/mediaetpublications/publications/bases/wohnbautatigkeit-innenentwicklung.html>

Olmsted Network. (s. d.). Birkenhead Park. <https://olmsted.org/directory/birkinhead-park/>

Openfabric. (s. d.). Parco Reggia di Rivalta. <https://www.openfabric.eu/projects/parco-reggia-di-rivalta/>

OST – Ostschweizer Fachhochschule. (n.d.). Werke von Willi Neukom: Eine Auseinandersetzung mit dem Entwerfen im Denkmalkontext [PDF]. [https://www.ost.ch/fileadmin//dateiliste/97\\_daten/abstracts/fd8f80f4-7886-4f1a-bac9-53e26802f43a.pdf](https://www.ost.ch/fileadmin//dateiliste/97_daten/abstracts/fd8f80f4-7886-4f1a-bac9-53e26802f43a.pdf)

Patrimoine suisse. (s. d.). Aménagement du territoire et du paysage. <https://www.patrimoinesuisse.ch/amenagement-du-territoire-et-du-paysage>

Patrimoine suisse, section vaudoise. (2020, 23 juin). Nouvelle loi vaudoise sur la protection du patrimoine et recensement architectural des bâtiments du XXe s.

Pitteloud, A., & Duboux, C. (Dirs.). (2001). Lausanne : un lieu, un bourg, une ville. Presses polytechniques et universitaires romandes.

Radef, A., & Francillon, D. (1991). Lausanne : Chronologie d'une ville. Histoire et paysages. Payot Lausanne.

Regione Emilia-Romagna. (2025, 21 novembre). Reggio Emilia – Reggia di Rivalta: Gestione collaborativa degli spazi aperti della Reggia di Rivalta (Rigenerazione Urbana). <https://territorio.regione.emilia-romagna.it/qualita-urbana/strumenti/usi-temporanei/attivatori-territoriali/mappature-ut/luoghi-rer-ut/reggia-rivalta-re>

Riegl, A. (1903/2013). Le culte moderne des monuments: Son essence et sa genèse (D. Wiczorek, Trad.). Éditions du Seuil. <https://www.seuil.com/ouvrage/le-culte-moderne-des-monuments-alois-riegl/9782021100020>

Thiesse, A.-M. (2001). La création des identités nationales : Europe XVIIIe–XXe siècle. Éditions du Seuil.

Takano, T., Nakamura, K., Watanabe, M., 2002. Urban residential environments and senior citizens' longevity in mega-city areas: the importance of walkable green space. *J. Epidemiol. Commun. Health* 56 (12), 913–916.

Tanaka, A., Takano, T., Nakamura, K., & Takeuchi, S. (1996). Health levels influenced by urban residential conditions in a megacity – Tokyo. *Urban Studies*, 33(5-6), 879–894. <https://doi.org/10.1080/00420989650011645>

Tilman, D. (1997). Biodiversity and ecosystem functioning. In G. C. Daily (Ed.), *Nature's services: Societal dependence on natural ecosystems* (pp. 93–112). Island Press.

Tzoulas, K et al., (2007). Promoting ecosystem and human health in urban areas using Green Infrastructure: A literature review. *Landscape and Urban Planning*, 81, 167–178. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2007.02.001>

UNESCO. (1972). Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (adoptée le 16 novembre 1972, Paris). <https://www.unesco.org/en/legal-affairs/convention-concerning-protection-world-cultural-and-natural-heritage>

UNESCO World Heritage Centre. (2007). Lavaux, vineyard terraces. <https://whc.unesco.org/en/list/1243/>

UNESCO. (2011). Recommendation on the Historic Urban Landscape. <https://whc.unesco.org/document/160163>

Union des villes suisses & Office fédéral de la statistique. (2024, 23 avril). Statistiques des villes suisses 2024 : L'évolution de la population au fil du temps [Communiqué de presse]. <https://uniondesvilles.ch/fr/detail/statistiques-des-villes-suisses-2024-l-rsquo-evolution-de-la-population-au-fil-du-temps>

Valois, N., & Cha, J. (2013). L'architecture de paysage de l'Expo 67. *Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada / Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, 38(2), 55-70. <https://dalspaceb.library.dal.ca/server/api/core/bitstreams/dc377d5b-17f6-4a9b-8e16-245b0c41b673/content>

Vernex, J.-C. (2004). Du voyage de l'œil à l'appréciation du paysage : le pittoresque comme une des origines culturelles du paysage. In *Espaces et sociétés*, 119(2), 147–166. DOI : <https://doi.org/10.3406/globe.2004.1486>

Versteegh, P. (Dir.). (2005). *Méandres, penser le paysage urbain*. Presses polytechniques et universitaires romandes.

Ville de Lausanne. (s. d.). Campagne de l'Élysée. <https://www.lausanne.ch/portrait/carte-identite/architecture-et-monuments/patrimoine-architectural/ancien-regime/campagne-de-l-elysee.html>

Ville de Lausanne. (s. d.). Protection du patrimoine : cadre légal et réglementaire.

Ville de Lausanne, Service du cadastre. (s. d.). Guichet cartographique de la Ville de Lausanne [Géoportail]. <https://map.lausanne.ch>

Ville de Lausanne. (1999). Parc Mon-Repos – Restauration du parc paysager et amélioration du parc public (Préavis no 74). <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=881>

Ville de Lausanne. (2015, 19 mars). Métamorphose : Stade Pierre de Coubertin Lausanne-Vidy – Paysage [PDF]. [https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/officiel/grands-projets/metamorphose/stade-de-coubertin/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/0/websitedownload/20150319Coubertin\\_PAYSAGE\\_light.2019-01-31-11-12-09.pdf](https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/officiel/grands-projets/metamorphose/stade-de-coubertin/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/0/websitedownload/20150319Coubertin_PAYSAGE_light.2019-01-31-11-12-09.pdf)

Ville de Lausanne. (2023). Plan biodiversité de la Ville de Lausanne (Version du 1er décembre 2023; annexe). [https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/vie-pratique/nature/la-nature-et-vous/plan-biodiversite/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/05/websitedownload/2023\\_69\\_rp\\_plan\\_biodiversite\\_annexe\\_1.2024-02-20-11-22-46.pdf](https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/vie-pratique/nature/la-nature-et-vous/plan-biodiversite/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/en-relation-autogenerated/en-relationList/05/websitedownload/2023_69_rp_plan_biodiversite_annexe_1.2024-02-20-11-22-46.pdf)

Weilacher, U. S. (2001). *Visionäre Gärten: Die modernen Landschaften von Ernst Cramer (1898–1980)*

(Diss. ETH Nr. 14148). ETH Zürich. [<https://doi.org/10.3929/ethz-a-004173719>]

Whitford, V., Ennos, A. R., & Handley, J. F. (2001). City form and natural process – Indicators for the ecological performance of urban areas and their application to Merseyside, UK. *Landscape and Urban Planning*, 57(2), 91–103. [https://doi.org/10.1016/S0169-2046\(01\)00192-X](https://doi.org/10.1016/S0169-2046(01)00192-X)

Wolch, J. R., Byrne, J., & Newell, J. P. (2014). Urban green space, public health, and environmental justice: The challenge of making cities 'just green enough'. *Landscape and Urban Planning*, 125, 234–244. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2014.01.017>

Wolf, S. (2016). Stadtbäume = Les arbres urbains [Préface]. *Anthos : Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage*, 55(2), p. 3.

Wolf, S. (2018). Stadtklima & Frischluft = Climat urbain et air frais [Préface]. *Anthos : Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage*, 57(3), 2–3. Consulté sur e-periodica: <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=ant-001:2018:57::269#269>

World Health Organization Regional Office for Europe. (2016). Urban green spaces and health: A review of evidence. <https://www.who.int/europe/publications/i/item/WHO-EURO-2016-3352-43111-60341>

Wullschleger, P. (2025, 7 octobre). \*Nah am Wasser gebaut: Fünf Meilensteine und hundert Jahre Engagement für die Planung von Freiräumen\*. Netzwerk Kulturerbe Schweiz. [<https://netzwerk-kulturerbe.ch/publikationen/bulletin/artikel/nah-am-wasser-gebaut/>](<https://netzwerk-kulturerbe.ch/publikationen/bulletin/artikel/nah-am-wasser-gebaut/> <https://netzwerk-kulturerbe.ch/publikationen/bulletin/artikel/nah-am-wasser-gebaut/> "Netzwerk Kulturerbe Schweiz | Nah am Wasser gebaut")

Radio Télévision Suisse. (s. d.). L'histoire des arbres en ville. Podcastaudio. Tribu. RTS. <https://www.rts.ch/audio-podcast/2024/audio/l-histoire-des-arbres-en-ville-28412936.html>

Sans auteur. (1964). Die Grünanlagen der Expo 1964 / Les espaces verts de l'Expo 1964. *Anthos: Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage*, 3(3). <https://doi.org/10.5169/seals-131903>

(ACM, Fonds CAMENZIND Alberto) Expo 64, dossier Secteur G "Pointe du Flon / Esplanade des cantons...", schéma "Partie générale", consultation du 21.01.2026)

## Table des figures

Figure 1, "Bel-Air sauvage",

Figure 2, Wolfgang-Adam Töpffer, "Promenade de la Treille à Genève", entre 1796 et 1847. Bibliothèque de Genève

Figure 3, Emerald Necklace: Common to Franklin Park, Boston, Massachusetts 1894

Figure 4, Plan directeur de Genève, Maurice Braillard, 1935

Figure 5, Ecoquartier Bedzed, Londres

Figure 6, Gravure d'Israël-Sylvestre, Jardins de Vaux-le-Vicomte, XVIIe siècle

Figure 7, Projet de restitution des Parterres de Sceaux

Figure 8, Vaux-le-Vicomte, perspective du Grand Parterre

Figure 9, Intervention temporaire "Les Rubans éphémères"

Figure 10, Plan d'analyse archéologique du jardin

Figure 11, Image aérienne du Château d'Etzenrade et de son jardin

Figure 12, Still Alive - Rocaille Vivante, conçu par Wagon Landscaping,

Figure 13, Still Alive - Rocaille Vivante, conçu par Wagon Landscaping, © Yann Monel

Figure 14, Projet de requalification du parc

Figure 15, Jardins intra-muros, extrait du plan Buttet, 1638

Figure 16, Jardins intra-muros, extrait du plan Gignillat, 1722

Figure 17, Superposition des anciennes campagnes et des parcs actuels

Figure 18, Les quais d'Ouchy

Figure 19, Les zones de forêts, parcs et avenues plantées de Lausanne

Figure 20, Hydrographie de Lausanne, Lausanne, un lieu, un bourg, une ville, Pitteloud et Duboux

Figure 21, Plan de la ville de Lausanne, 1723

Figure 22, Affiche/illustration du port antique (reconstitution), Musée

Figure 23, Evolution du trait de rive du Léman

Figure 24, Embouchure du Flon

- Figure 25, Schéma-coupe du comblement de la vallée du Flon (inférieur)
- Figure 26, Lausanne (plan/gravure de la ville de Lausanne), 1674, Archives de la Ville de Lausanne.
- Figure 27, Lausanne Ouchy plage (carte postale ancienne numérisée),
- Figure 28, Remblais sur le lac pour la construction de l'exposition
- Figure 29, Great Exhibition de Londres
- Figure 30, Exposition universelle de Montréal
- Figure 31, Ernst Cramer, le Jardin du Poète, G59
- Figure 32, Ernst Cramer, le Jardin du Poète, G59
- Figure 33, Dieter Kienast, plan du parc municipal de Brühlwiese,
- Figure 34, Dieter Kienast, esquisse du parc de la station thermique de
- Figure 35, Plan général de l'Exposition
- Note. Reproduit de Construire une exposition, sous la direction d'A. Camenzind, 1965, Librairie Marguerat. Exemplaire consulté aux Archives de la Ville de Lausanne.
- Figure 36, Walter Bischoff, parc Romanel, Romanel-sur-Lausanne
- Figure 37, Walter Brugger, jardin intérieur du centre oecuménique, Genève
- Figure 38, Willi Neukom, Seeuferweg, Zurich
- Figure 39, Photographie aérienne commentée, Modifications post-Expo64 et des transformations ultérieures. Ce patrimoine à la
- Figure 40, Vue partielle de l'Exposition nationale, Carte postale, Photo Germond
- Figure 41, Carte de Lausanne qui montre la topographie formée par le lit du Flon, 1628, Archives de la ville de Lausanne
- Figure 42, Plan de la Vallée de la Jeunesse et aménagement de la rose-
- Figure 43, Le secteur G "Pointe du Flon"
- Note. © ETH-Bibliothek Zürich, Bildarchiv / Fotograf: Comet Photo AG (Zürich), Com\_BC25-004-013, CC BY-SA 4.0.
- Figure 44, Carte de synthèse des éléments recensés de Vidy
- Figure 45, Image aérienne de l'ouest lausannois, dont la vallée de la Jeunesse et Vidy
- Figure 46, Schéma des espaces verts et cordons boisés
- Figure 47, Extrait du plan de canopée urbaine de l'Etat de Vaud
- Figure 48, Croquis du compartimentage du terrain

Figure 49, Développement des boisements sur les digues

Figure 50, Parcours dans les interstices

Figure 51, Croquis qui illustre le compartimentage du terrain et les rideaux

Figure 52, Esquisse d'implantation des lagunes pour l'Expo 64

Figure 53, La "Voie Suisse" et ses lagunes

Figure 54, "Lagunes / bassins du parc".

Figure 55, Synthèse de la planification écologique pour l'ouest lausannois

Figure 56, Trame fraîche lausannoise, vision 2030

Note. Reproduit de Trame de fraîcheur Delabarre, M. (Dir.). (2023).

Figure 57, Carte des îlots de chaleur urbains

Figure 58, Frictions entre la nature et le patrimoine existant

Figure 59, Photographie, La Vallée de la Jeunesse, Lagunes, 1964

Figure 60, Photographie, La Vallée de la Jeunesse, La Roseraie, 2018

Figure 61, Stratégie d'arborisation: décompartimer pour retrouver une continui-

Figure 62, Retrouver l'eau dans la vallée

Figure 63, Schéma des ambiances paysagères

Figure 64, Coupe A – Stratégie d'arborisation: décompartimer pour retrouver une continuité

Figure 65, Coupe B – Stratégie d'arborisation: décompartimer pour retrouver une continuité

Figure 66, Coupe C – Stratégie d'arborisation: décompartimer pour retrouver une continuité

Figure 67, Coupe D – Stratégie d'arborisation: décompartimer pour retrouver une continuité

Figure 68, L'image idéale, cohabitation de la nature et du patrimoine

Figure 69, Zoom des Pyramides de Vidy, l'eau retrouvée

Figure 70, Fonds CAMENZIND Alberto, Expo 64, Secteur G "Pointe du Flon / Esplanade des cantons...", schéma illustrant la partie générale.

Figure 71, Fonds CAMENZIND Alberto, Dessin de recherche pour la conception de l'Esplanade. La ripisylve forme cet écran vert naturel derrière l'aménagement moderniste.

Figure 72, Les hangars portuaires ferment l'ouverture sur le Léman

Figure 73, Accumulation d'élément et vestige de l'alignement de peupliers

